BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME XXXVIII



BORDEAUX
IMPRIMERIE Y. CADORET
17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

1918-19

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

MEMBRES DU BUREAU POUR 1918 et 1919

Président	M. BARDIÉ (A.), I. Q.
Vice-Président honoraire.	M. FOURCHÉ (P.).
Vice-Présidents..........	MM. AMTMANN (Th.), I. Q. RAMBIÉ (Pierre), A. Q.
Secrétaire général........	M. CHARROL (Marcel), I. Q.
Secrétaires adjoints......	MM. RICAUD (Th.). ETCHART (E.).
Trésorier...............	M. BONTEMPS (A.), A. Q.
Archiviste..............	M. FERBOS (R.), A. Q.
Conseillers	MM. de MENSIGNAC, A. Q. NICOLAÏ (A.), ✱, ✠, I. Q. COUDOL (J.). THOMAS (F.), A. Q. DUBREUILH (A.). FERMAUD (E.). BOUCHON (G.), I. Q.
Secrétaire du Musée......	M. RAVEAU (A.), A. Q.

Le Bureau se réunit le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

La Société se réunit le deuxième vendredi de chaque mois, à la même heure et à la même adresse.

Secrétariat : à l'Athénée.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

MM. BARDIÉ (A), président	}	*Membres de droit.*
CHARROL (M.)	}	*Membres de droit.*
BONTEMPS (A.)	}	*Membres de droit.*
AMTMANN (TH.)	}	*Membres élus.*
DUBREUILH (A.)	}	*Membres élus.*
FERMAUD (E.)	}	*Membres élus.*
BOUBÉE (H.)	}	*Membres élus.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Au 15 décembre 1919.

✱ Légion d'honneur. — I. ✪ Officier de l'Instruction publique.
— A. ✪ Officier d'Académie. — ✪ Mérite agricole.
✠ Ordre étranger.

Bienfaiteurs et donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et le Préfet de la Seine.

Membres titulaires (1).

1877 AMTMANN (Th.), I. ✪, négociant, cours de la Martinique, 68.
1906 AUGEREAU (A.), docteur en médecine, rue de la Chartreuse, 50-52.
1911 AUGEY (E.), 44, rue de Strasbourg.
1906 AYMEN (H.), château la Pierrière, à Gardegan, par Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
1892 BAILLON (C.), A. ✪, notaire, à Langoiran (Gironde).
1887 BARDIÉ (A.), I. ✪, négociant, cours de Tourny, 49.
1909 BARONNET-FRUGÈS (H.), négociant, rue Foy, 14.

---

(1) Le millésime qui précède chaque nom est la date d'entrée dans la Société. — Tous les membres reçus en 1873 sont fondateurs de la Société.

1913 BARRIÈRE (J.), instituteur à La Bastide.
1914 BASTIDE (E.), 24, rue Minvielle.
1913 BATZ (Dr DE), boulevard du Bouscat, 12.
1914 BEAUVOIS (Abbé), curé de Saint-Caprais de Blaye (Gironde).
1910 BELER (Abbé CH. DE), vicaire à N.-D. d'Arcachon (Gironde).
1912 BÉRAUD (JOSEPH), négociant, 1, rue Vital-Carles.
1897 BERSAT (M.), propriétaire, à Barbins, par Montlieu (Charente-Infre).
1919 BERTRAND (H.), professeur à Saint-Genès, 2, rue Julie.
1909 BIGOT (U.), rue des Chais, 38, à Libourne (Gironde).
1905 BISSIÈRE (F.), I. ✿, conseiller général du Lot-et-Garonne, place Michel, 9.
1906 BLANC (RAYMOND), 15, impasse des Tanneries.
1909 BLÉGIER DE PIERREGROSSE (CH. DE), à Vaison (Vaucluse).
1903 BODLEIAN LIBRARY, à Oxford (Angleterre).
1900 BONNAL (L.), rue Saint-Remi, 39.
1906 BONTEMPS (AUGUSTE), architecte, rue du Colisée, 16.
1899 BORDES DE FORTAGE (PH.-LOUIS DE), secrétaire général de l'Académie de Bordeaux, rue Billaudel, 86.
1909 BOUBÉE (H.), cours de la Martinique, 70.
1913 BOUCHE (A.), négociant, 5, cours du Chapeau-Rouge.
1902 BOUCHON (GEORGES), I. ✿, ✠ ✠, rue Verdier, 19.
1908 BOUDIN (L.), 2, rue Guillaume-Brochon.
1909 BOUDREAU (Dr), place Pierre-Laffitte, 1.
1906 BOURCIER (LOUIS), rue de la Trésorerie, 87.
1907 BOURREC (Mme CAMILLE), A. ✿, rue du Jardin-Public, 114.
1907 BOUTHET DES GENNETIÈRES (P.), rue de Miromesnil, 96, Paris.
1909 BRIÈRE (A.), négociant, rue Cornac, 1.
1909 BROUILLAUD (ED.), rue Ambroise, 1.
1919 BROUSSARD DE LAGARLIÈRE (M.), 8, rue de Calembert.
1892 BRUTAILS (A.), ✱, I. ✿, correspondant de l'Institut, archiviste de la Gironde, rue d'Aviau, 13.
1908 BRUYÈRE (P.), docteur-médecin, 9, rue Bardineau.
1897 CADORET (Y.), rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 4.
1913 CAFFERATA (Dr ANTONIO), calle San Luis, 644, Rosario (République Argentine).
1917 CALVET (EM.), 22, rue d'Aviau.
1918 CALVET (RENÉ), 1, place Bardineau.
1898 CAPELLE (A.), peintre, rue Cotrel, 13.
1912 CARAMAN (P.), professeur au Lycée, 55, rue de la Teste.
1907 CHANUT (L.), A. ✿, rue Croix-de-Seguey, 119.
1906 CHAPON (G.), rue de Cheverus, 8.
1898 CHARBONNEAU (O.), ✠, pharmacien, rue du Palais-Gallien, 8.
1898 CHARLOT (C.), rue Emile-Fourcand, 52.
1901 CHARROL (MARCEL), I. ✿, 2, rue Combes.

1902 CHÉDOR (H.), rue de Sèze, 7.
1919 CLERMONT (Paul), 3, rue Guérin.
1909 CLERY (P.), quai Louis-XVIII, 14.
1909 CONIL (Aug.), 92, cours Gambetta, à Talence (Gironde).
1896 CORBINEAU (E.), A. ✿, directeur d'école, rue Saint-Charles, 15.
1895 COUDOL (J.), architecte, boulevard de Caudéran, 248.
1907 COURTEAULT (P.), ✱, I. ✿, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Strasbourg, 23.
1903 CRUSE (Henry), Pavé-des-Chartrons, 29.
1915 DAGUERRE (Pierre), avocat à la Cour d'appel, place des Capucins, 30.
1874 DALEAU (Fr.), I. ✿, archéologue, à Bourg-sur-Gironde (Gironde).
1908 DAMAS (P.), avocat, 2, rue du Palais-de-l'Ombrière.
1907 DARLEY (Abbé), cours Pasteur, 2.
1908 DELOUBÈS (A.), chemin de la Raze, 19, à Bègles.
1897 DESCAMPS (E.), antiquaire, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1911 DESPUJOLS (M.), propriétaire à La Brède (Gironde).
1896 DUBOIS (Abbé), curé de Roquefort, par Agen (Lot-et-Garonne).
1907 DUBOIS (Georges), rue de la Merci, 8.
1898 DUBOIS (Paul), négociant, quai des Chartrons, 106.
1897 DUBOIS (E.), château Ausone, à Saint-Emilion (Gironde).
1909 DUBREUILH (A.), pharmacien, rue Judaïque, 7.
1913 DUBROCA (M.), propriétaire à Cérons (Gironde).
1918 DUCLAUX DE SENESCAU (L.), 45, rue du Loup.
1919 DUCOS (L.), 15, rue Saint-Rémi.
1889 DULAU et Cie, éditeurs, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
1897 DURÈGNE (E.), ✱, I. ✿, ingénieur, boulevard de Caudéran, 309.
1901 DUSSAUT (François), villa Jeannette, Arcachon (Gironde).
1905 DUVAL (Gaston), dessinateur, 27, rue François-de-Sourdis.
1912 ETCHART (E.), instituteur, 35, rue Feugas.
1906 FAGET (Louis), ♣, chemin de Pessac, 86.
1908 FARGEAUDOUX (J.), 116, rue d'Ornano.
1913 FAUCHÉ (Abbé), curé de Toulenne, près Langon (Gironde).
1910 FERBOS (René), A. ✿, ♣, quai des Chartrons, 62.
1910 FERET (Ch.), libraire-éditeur, 9, rue de Grassi.
1907 FERMAUD (Edouard), rue Rénière, 28.
1917 FÉRY D'ESCLANDS (Comte), château Champcenetz, à Baurech (Gironde).
1891 FLOS (Léopold), rue Maucoudinat, 7.
1908 FONTAN (Ed.), A. ✿, 21, rue d'Arcachon.
1899 FOURCHE (Paul), cours de Tourny, 29.
1916 FOURGEAUX (Abbé R.), curé-doyen de Sainte-Marie de La Bastide.
1910 FOUSSAT DE BOGERON (H. du), château de Beauséjour, près Libourne (Gironde).

1877 GADEN (Charles), ✻, rue de la Course, 109.
1913 GALTIER (Dr J.), A. ✪, 11, rue de Saint-Genès.
1913 GAUDIN (Abbé), curé de Saint-Laurent-de-Médoc (Gironde).
1874 GERVAIS (E.), A. ✪, architecte, rue Judaïque, 62.
1913 GONFREVILLE (L.), 7, allées de Tourny.
1913 GOUNOUILHOU (Marcel), rue de Cheverus, 8.
1919 GRENIER (Am.), villa Babeyrotte, Le Fleix (Dordogne).
1912 GUIGNABER (E.), pharmacien, à Pauillac (Gironde).
1910 GUILLIER-DAUBAN (C.), O. ✻, ✠✠, officier supérieur de la marine en retraite, château du Graveron, à Pineuilh (Gironde).
1897 GUILLOT (G.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 11.
1909 GUILLOT DE SUDUIRAUT (G.), domaine du Pacha, Beautiran (Gironde).
1914 HADJIDAKIS (Professeur), académicien au Pirée (Grèce).
1896 HALPHEN (Edm.), ✻, I. ✪, ✠✠✠, conseiller général de la Gironde, rue Galvani, 20, à Paris.
1919 HOLAGRAY (G.), Le Castel, chemin Ruhl, à Talence (Gironde).
1911 IMBERT (Dr A.), ✻, rue du Palais-Gallien, 75.
1912 IMBERT-COLONNA (Mme), I. ✪, professeur au Lycée, 75, rue du Palais-Gallien.
1884 JULLIAN (C.), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, rue du Luxembourg, 30, Paris.
1912 KLIPSCH (Ch.), cours de la Martinique, 13.
1896 LABRIE (Abbé), A. ✪, curé de Frontenac (Gironde).
1912 LABROUSSE (P.), avocat à la Cour d'appel, 61, rue Donissan.
1909 LACOMBE (E.), I. ✪, architecte, rue Buhan, 4.
1902 LACOTE (Oscar), rue Raze, 10.
1900 LAFUGE (Armand), rue Notre-Dame, 134.
1898 LALANNE (Gaston), A. ✪, docteur en médecine, castel d'Andorte, au Bouscat (Gironde).
1893 LAMARTINIE (Abbé), curé de Saint-Estèphe (Gironde).
1919 LAPASSE (R. de), conservateur des Eaux et Forêts, 9, rue Vergniaud.
1887 LAWTON (Edouard), quai des Chartrons, 94.
1887 LÉGLISE (Abbé), curé de N.-D. de Lourdes du Cypressat, à Cenon-La Bastide (Gironde).
1889 LELIÈVRE (Abbé), I. ✪, chanoine, archiviste diocésain, 30, rue Thiac.
1909 LÉON (Albert), ingénieur, quai des Chartrons, 26.
1912 LÉONARD-CHALAGNAC, professeur au Lycée, 210, rue François-de-Sourdis.
1892 LEYDEN, ✻, lieutenant-colonel au 8e cuirassiers, Tours (Indre-et-Loire).
1913 LITCHWITZ (H.), négociant, 15, avenue Carnot.
1899 LOSTE (W.), notaire, Pavé-des-Chartrons, 27.

1889 MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, au Bouscat (Gironde).
1918 MALVESIN (GEO), 1, rue de Talence.
1906 MANHES (GEORGES), cours du Jardin-Public, 55.
1910 MARBOUTIN (Abbé), curé de Saint-Pierre-de-Gaubert, par Agen (Lot-et-Garonne).
1900 MAREUSE (Ed.), I. ✪, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, boulevard Haussmann, 81, à Paris.
1907 MARRONNEAUD, cours de l'Intendance, 51.
1907 MAXWELL (SAM), avocat à la Cour d'appel, rue Lafaurie-de-Monbadon, 3.
1909 MAYDIEU (L.), rue Thiac, 48.
1908 MENGEOT (A.), I. ✪, ✠ ✠, cours Victor-Hugo, 85.
1875 MENSIGNAC (CAMILLE DE), A. ✪, conservateur des Musées préhistorique, des armes et des antiques, rue Eugène-Ténot, 80.
1893 MILLER (OMER), artiste peintre, rue des Remparts, 54.
1910 MONTRÉ (E.), rue Montesquieu, 4.
1893 MORICE (GASTON), rue des Remparts, 52.
1919 MOUGNEAU (Dr R.), 142 rue David-Johnston.
1903 MOUNASTRE-PICAMILH (M.), libraire, rue Porte-Dijeaux, 45.
1919 MYRE-MORY (J. DE LA), 3, rue Duffour-Dubergier.
1882 MUSÉE DES ARMES, rue Mably, 1.
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, au Jardin Public.
1893 NICOLAÏ (A.), ✱, ✠, I. ✪, avocat, place Saint-Christoly, 1.
1900 PELAIN (PIERRE), rue Calvé, 19.
1899 PETIT DE MEURVILLE (CH.), allées Damour, 31.
1915 PEYNEAU (Dr), maire de Mios (Gironde).
1909 PIERREDON (Mlle DE), A. ✪, château de Puisseguin, à Puisseguin (Gironde).
1899 RAMBIÉ (PIERRE), A. ✪, à la Bourse.
— RAVEAU (A.), A. ✪, insp. princ. du Poids publ., r. Montgolfier, 26.
1911 REBSOMEN (A.), villa Adèle, Arcachon (Gironde).
1910 RICAUD (TH.), cours d'Alsace-Lorraine, 65.
1918 ROUDEL (AUG.), industriel, passage Grenier, 2.
1904 ROUSSELOT (ERNEST), sous-archiviste de la Ville, 317, chemin de Pessac.
1909 ROZIER (X.), négociant, rue Gouvion, 7.
1880 SAUNIER (F.), I. ✪, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, chemin Taudin, 4, à Caudéran (Gironde).
1874 SCHRODER (M.), ✱, cours du XXX-Juillet, 20.
1907 SOULA (E.), rue de la Course, 105.
1893 THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, cours de Tourny, 17.
1900 THOMAS (FERNAND), A. ✪, rue Minvielle, 63.
1918 TOUCHARD (G.), 14, cours Pasteur.
1917 TRIAL (PIERRE), rue Duplessy, 14.

1907 TROCHON (Louis), à Branne (Gironde).
1911 VIDEAU (M.), architecte, rue de la Benauge, 96.
1907 VIGUIÉ (René), quai de Queyries, 83.
1918 VOGÉE-DAVASSE (Mme), avocat, rue des Trois-Conils, 61.
1913 VOLPILLAC (Dr M.), 130, cours Victor-Hugo.
1910 WELSH (O'DONNEL), rue du Bocage, 30.
1881 WETTERWALD (C.), cours Saint-Louis, 110.

Services faits aux dépôts publics.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, rue d'Aviau, 13.
ARCHIVES MUNICIPALES, à l'Hôtel de Ville.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, rue Mably, 1.

Membres honoraires français.

BABELON (Ernest-Charles-François), ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Verneuil, 30, à Paris.
BONAPARTE (Prince Roland), avenue d'Iéna, 10, à Paris.
BREUIL (Abbé H.), Institut de Paléontologie, Paris.
CAILHAT (Chanoine), aumônier du Lycée, à Montauban.
CAPITAN (Dr), ✻, I. ✪, vice-président de la Comm. des mon. mégalithiques, rue des Ursulines, 8, à Paris.
CARSALADE DU PONT (Mgr de), I. ✪, évêque de Perpignan.
CARTAILHAC (Emile), ✻, ✠, I. ✪, correspondant de l'Institut, rue de la Chaine, à Toulouse (Haute-Garonne).
CHARMES (Xavier), C. ✻, I. ✪, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Bonaparte, 17, à Paris.
COUTIL (Léon), ancien président de la Société préhistorique, aux Andelys (Eure).
DUMAS DE RAULY, A. ✪, à Montauban.
FONTENILLES (Paul de), ✠, A. ✪, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Montauban.
GONSE (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.
HÉRON DE VILLEFOSSE, O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Washington, 15, à Paris.
JOUAN (Henri), O. ✻, A. ✪, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.
LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.
LUNET DE LA JONQUIÈRE, (commandant), professeur à l'Ecole française d'Extrême-Orient.
NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, rue des Martyrs, 51, à Paris.
PERROT (Georges), G. O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, rue Cassini, 1.

POTTIER (chanoine), I. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

TRABUT-CUSSAC, rue Fondaudège, 108, à Bordeaux.

VACHON (Marius), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, à Vauvillers (Haute-Saône).

Membres honoraires étrangers.

CERRALBO (M[is] de), membre de la Real Academia de Madrid.

GROSS (D[r]), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Neuveville (Suisse).

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.

LYUBIE (Professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.

PIGORINI, Directeur del Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

Sociétés correspondantes en France.

Agen	Société des Sciences et Arts.
Alais......................	— Scientifique et Littéraire.
Amiens......................	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême...............	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Avignon....................	Académie de Vaucluse.
Bayonne....................	Société des Sciences, Lettres et Arts.
Beauvais...................	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Beauvais....................	Société des Etudes Histor. et Scient. de l'Oise.
Belfort	— d'Emulation.
Besançon....................	— d'Emulation du Doubs.
Béziers......................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges.....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brive	— Scientifique, Historique et Archéol. de la Corrèze.
Caen..........................	— Française d'Archéologie.
Cahors.......................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne..............	— des Arts et Sciences.

Châlons-sur-Marne.....	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône......	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry..............	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chartres...............	— Archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun............	— Dunoise d'Archéol., Hist., Sciences et Arts.
Château-Thierry........	— Historique et Archéologique.
Constantine (Algérie)..	— Archéologique.
Dax.....................	— de Borda.
Digne..................	— Scientifique et Littér. des Basses-Alpes.
Dijon...................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan.............	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret.................	— des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle............	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre...............	Société Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy.................	— d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille..................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges...............	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon..................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Marseille.............	— Archéologique de Provence.
Meaux.................	— Littéraire et Historique de la Brie.
Melun.................	— d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban.............	— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montpellier...........	— Archéologique.
Nancy.................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes................	— Archéologique.
Narbonne..............	Commission Archéologique.
Nice..................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans...............	— Archéologique et Historique.
Paris.................	Bibliographie des travaux des Sociétés savantes.
»	Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
»	Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.

Paris	Association pour l'encouragement des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Société des Etudes historiques.
»	Répertoire d'art et d'archéologie.
»	Société Nationale des Antiquaires de France.
»	— Française des Fouilles archéologiques.
»	Rapports de la Caisse des recherches scientifiques.
Pau.....................	Société des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux.....................	— Historique et Archéologique.
Poitiers.....................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet.....................	— Archéologique.
Rennes.....................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez.....................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen.....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc.....................	— d'Emulation des Côtes-du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié.....................	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain	Musée National.
Saint-Malo	Société Historique et Archéologique.
Saint-Omer.....................	— des Antiquaires de la Morinie.
Saintes	— des Archives Historiques.
Sens...	— Archéologique.
Soissons	— Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse.....................	— Archéologique du Midi.
»	Annales du Midi.
Tours.....................	Société Archéologique de Touraine.
Troyes	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes.....................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés correspondantes étrangères.

Agram (Croatie).........	Société Archéologique Croate.
Anvers.....................	Académie royale d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles.....................	Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
»	Société d'Archéologie de Bruxelles.

Copenhague..............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Helsingfors..............	— Finlandaise d'Archéologie.
Koloszvar (Hongrie)...	Musée National de Transylvanie.
Liége........................	Institut Archéologique Liégeois.
Lisbonne..................	Société des Architectes et Archéologues portugais.
»	Museu Etnologico portugués.
Londres....................	Royal Archeological Institute.
Luxembourg..............	Section historique du Luxembourg.
Madrid......................	Académie royale d'Histoire.
Mexico......................	Anales del Museo nacional de Arqueologia.
Montevideo................	Anales del Museo Nacional.
Moscou (Russie).........	Société impériale archéologique.
Namur......................	— Archéologique.
New-York..................	Anthropological society.
Pampelune................	Comision de Monumentos de Navarra.
Parme......................	Bullettino di paletnologia italiana.
Rio-Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
Rome........................	Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano.
San-José (Costa-Rica).	Anales del Museo nacional.
Sousse......................	Société Archéologique.
Stockholm................	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Washington (E.-U.)....	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.

N. B. — MM. les Sociétaires sont invités à signaler au Secrétaire général les omissions ou erreurs des listes ci-dessus.

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

(Analyse)

Séance du 7 février 1918.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 9 h. 10.

Présents : MM. Bardié, Amtmann, Bontemps, Dubreuilh, abbé Darley, Dr Boudreau, A. Léon, Flos et Charrol.

Excusés : MM. Fourché, Coudol, Fermaud.

M. le Président annonce que dans sa séance du 1er février dernier le conseil d'administration a élu pour l'année 1918 :

MM. A. Bardié, *président ;*

T. Amtmann et P. Rambié, *vice-présidents ;*

Charrol, *secrétaire général ;*

A. Bontemps, *trésorier ;*

Ferbos, Ricaud, Etchard, de Mensignac, Coudol, Nicolaï, Thomas, Dubreuilh, Fermaud et Bouchon, *conseillers.*

Le procès-verbal précédent est lu et adopté. Le secrétaire général communique la correspondance qui comprend : des lettres d'approbation à notre demande de Musée des Arts décoratifs signées de MM. Chaumet, Ballande, députés, et Boubès, président de la Commission locale ; une lettre du ministère des Beaux-Arts en réponse à notre plainte touchant les tendances regrettables de la Commission centrales des Arts appliqués, dont l'exposition récente au Pavillon de Marsan a montré toute l'orientation. Le ministre ne voit pas la réper-

cussion fâcheuse que cette situation apporterait à notre production artistique et déclare qu'il faut attendre encore avant de juger définitivement les idées de la commission. Telle n'est pas l'opinion de l'assemblée qui charge le bureau de suivre l'affaire; une lettre de M. Daleau demandant si la citadelle de Bourg est classée comme monument historique; cet immeuble vient d'être acquis par une société industrielle. Le secrétaire général a répondu.

Dons au Musée :

M. Dussaut a offert deux photographies grand format des fouilles de l'hypocauste gallo-romain découvert, il y a quelques années, à Bassens.

De M. Bourcier, un médaillon terre cuite commémorant l'inauguration de la Synagogue de Bordeaux en 1832.

M. Bardié présente la série des publications offertes par Mme Habasque en mémoire de son mari, que M. Amtmann s'est chargé de lui remettre.

Ce lot, qui comprend quinze volumes ou brochures est hautement apprécié et la société vote des remerciements officiels à la donatrice.

Compte financier et budget :

M. le Trésorier soumet un état de la situation financière et un projet de budget pour l'année courante.

Les circonstances actuelles ayant apporté une perturbation profonde dans la perception des cotisations, dont un certain nombre ne pourra être encaissé qu'après les hostilités, le budget se trouve encore en déficit effectif. Des économies seront tentées partout où cela sera possible et le supplément sera prélevé sur la caisse de réserve.

L'assemblée générale approuve les comptes présentés.

Communications.

M. Bontemps présente une note supplémentaire sur les vantaux de la porte de l'église de Saint-Macaire.

Il rappelle l'origine de ces pièces qui ont une réelle valeur

historique, d'ailleurs mentionnée par de Caumont et Léo Drouyn, et les étudie au point de vue technique. Il signale en passant l'état de délabrement dans lequel la mairie de Saint-Macaire les laissa pendant de longues années, après leur enlèvement, dans un coin d'un chai municipal jusqu'au jour où, ayant enfin réussi à les découvrir, l'auteur faisait procéder à leur nettoyage et leur installation dans l'église. Elles seront là à l'abri des détériorations.

Maison de la rue Saint-Siméon :

M. Bardié communique la deuxième partie de son étude sur la maison située à l'angle des rues Saint-Siméon et du Pas-Saint-Georges.

Cet immeuble, attenant à l'hôtel de Pichard, fut vendu, vers la fin du XVIII[e] siècle, à M. Gérard qui le fit reconstruire en 1816 suivant le goût de l'époque, c'est à ce moment qu'on plaça dans une niche angulaire la statuette du saint Georges qui a déjà été soumis à la société dans une séance précédente.

M. Bardié termine sa note par quelques renseignements sur la topographie de la paroisse Saint-Siméon au XVIII[e] siècle et des extraits de ses annales.

Cette étude est renvoyée à la Commission des publications, et l'assemblée remercie MM. Bontemps et Bardié.

M. Flos présente deux dessins à la plume représentant le beau heurtoir de l'hôtel Journu, cours de Tourny, et le délicat balcon de la maison du quai des Chartrons, au coin du cours du Médoc.

Ces dessins, faits avec le soin et l'exactitude que l'auteur apporte dans leur facture, font l'admiration des assistants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 12 avril 1918.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : MM. Bardié, Fourché, Bontemps, Daleau, abbé Darley, Dubreuilh, Rambié, Flos et Charrol.

Excusés : MM. Coudol, de Mensignac.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté. M. le Président annonce le décès de Mme Habasque et adresse à sa famille les condoléances de la société.

Correspondance : M. Bardié communique une lettre du ministère en réponse aux doléances du Syndicat de l'ameublement de Bordeaux. Cette lettre est conçue dans le même esprit de celle qui a été envoyée à la Société Archéologique, mais elle livre la pensée du ministre de confier aux commissions spéciales locales le soin d'organiser les Musées d'art décoratif et appliqué à créer dans tout le pays.

Cette précision est intéressante pour l'avenir du Musée régional.

Une lettre de M. Vachon relative à la même question est lue ensuite. L'auteur se préoccupe toujours des buts que nous cherchons tous à atteindre depuis si longtemps, et avec sa grande compétence il rappelle les points essentiels pour arriver à réaliser une œuvre vraiment utile et durable.

M. Charrol lit une lettre du président de la Commission de l'Académie relative au catalogue des périodiques. La réciprocité de la consultation de ces documents ayant été demandée par la société dès le début, un avis formel est donné dans ce sens au délégué.

M. Bontemps annonce qu'à la suite de récentes visites des inspecteurs des Monuments Historiques, il pense que la question des pierres de la Cathédrale pourrait aboutir à une solution satisfaisante.

Cette commission étudie actuellement un projet de M. Paquet, architecte en chef, qui donnerait satisfaction à tous nos désirs.

La société émet le vœu que cette question soit réalisée dans les conditions les moins onéreuses possibles.

Dons au Musée :

De M. Boucherie, 30 volumes d'histoire locale ou régionale, la plupart ne figurent pas dans notre bibliothèque.

De M. Fourché, un manuscrit de M. Aurélien Vivie ayant pour titre : La mouche, et causerie sur le mariage.

Ces donateurs sont vivement remerciés.

Communications.

La fontaine d'Ausone :

M. Ricaud a remis au secrétaire général une note formant la fin de la première partie de ses études sur « Les fontaines de Bordeaux : La fontaine d'Ausone ». Au cours des recherches qu'il a effectuées pour se documenter sur les postes hydrauliques du Bordeaux ancien, il avait remarqué diverses citations s'appliquant à cette fontaine, déjà quasi sacrée à l'époque gallo-romaine sous le nom de « Divona ».

Malheureusement, les textes du moyen âge ne sont pas aussi clairs que ceux d'Ausone, et à la suite d'empiétements successifs des propriétaires riverains on en vint à perdre jusqu'au souvenir de la fontaine.

Cependant, grâce à des citations éparses dans plusieurs documents, M. Ricaud lui restitue son emplacement près du Peugue, dans la rue Poitevine.

Cette étude fort intéressante est renvoyée à la Commission des publications.

M. Flos présente une jolie grille et une porte intérieure en fer ouvragé appartenant à M. Holagray. Ces deux dessins sont fort admirés et leur auteur remercié.

M. Charrol a rendu compte de la Chronique bibliographique du trimestre, et a mentionné de nombreux travaux d'érudition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 30.

Séance du 10 mai 1918.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : MM. Bardié, Fourché, abbé Darley, Boubée, Dr Boudreau, Brouillaud, Fargeaudoux, Flos et Charrol.

Excusés : MM. de Mensignac, Coudol, Amtmann, Thomas.

Le procès-verbal précédent est lu et adopté.

Correspondance :

M. le Président annonce que deux personnalités nouvelles ont envoyé leur adhésion au projet de Musée d'Art décoratif présenté conformément aux idées de la société.

M. Bardié rend compte également de la réunion tenu récemment par la Commission départementale d'art appliqué. A la suite d'un examen approfondi, cette commission a repris à son compte un ancien projet présenté par la Société Archéologique, tendant à installer les Musées généraux régionaux sur le terrain de l'École de dressage. Ce projet a réuni tous les vœux ; la société doit s'en féliciter à double titre.

Le secrétaire général communique la correspondance qui comprend une lettre de M. Ferbos aux armées, et une circulaire d'un éditeur suisse au sujet d'un important ouvrage de bibliographie préhistorique.

Dons au Musée :

M. Bardié annonce que le Musée du Vieux Bordeaux a reçu de Mme veuve Thévenin deux cachets cuivre gravé dont l'un est le sceau du couvent du Carmel au XVIIIe siècle.

M. Charrol présente plusieurs brochures de M. le Dr Berchon, offertes à la bibliothèque par Mme veuve Berchon ; au nom de M. Miller, une pointe de lance en fer draguée dans la Garonne, en face de Beautiran.

Ces donateurs sont remerciés.

Communications.

Dessin de théâtre projeté, par Lhôte :

Dans l'intérêt de notre Musée du Vieux Bordeaux, M. Fourché croit utile de revenir sur une notice qu'il a publiée, en 1904, dans la revue *L'Architecture du Sud-Ouest* et fait à nouveau, pour notre société, la description d'un dessin qui existe au Musée de Périgueux.

Ce dessin, très soigné, dû à la main exercée de l'architecte bordelais François Lhôte, est daté de 1771 et relatif à un projet de salle de spectacle à ériger sur un des emplacements du Château-Trompette faisant face aux allées de Tourny et au Chapeau-Rouge.

Le projet en question est donc antérieur à l'arrivée et à l'intervention de Louis.

Ce dessin est dédié par l'auteur à Messire Antoine de Gasc, baron de Portets, etc., etc.

Notre collègue exprime le désir que le président fasse, auprès du conservateur du Musée de Périgueux, une démarche tendant à obtenir une épreuve photographique de cette œuvre, intéressante à tous les points de vue, pour les collections de la Porte de Cailhau.

La proposition de M. Fourché est adoptée et son auteur vivement remercié.

Le Jardin des Carmes :

M. Bardié communique une étude sur l'ancien jardin des Petits Carmes de Bordeaux.

L'auteur rappelle tout d'abord en quelques mots la fondation du couvent des Petits Carmes en 1664, aux Chartrons, sur un « bourdieu appartenant à Mme de la Mothe ».

Il présente ensuite un aspect détaillé des bâtiments conventuels dont les restes ont été détruits vers 1875. Puis la disposition des jardins, dont l'un a servi de jardin à la cure jusqu'à nos jours.

Désaffecté sous la Révolution, le local du couvent servit à rassembler les archives des paroisses, celles des congrégations

séquestrées ou dissoutes et des papiers saisis chez les particuliers.

Après la construction du nouvel Hôtel des Archives, en 1862, elles furent toutes transportées dans ce vaste bâtiment.

Quelques années plus tard, l'édification de l'église Saint-Louis transformait complètement ce quartier.

Avec une documentation puisée en grande partie dans ses souvenirs d'enfance, M. Bardié cite les raretés botaniques qui peuplaient ces jardins. Quelques épaves en ont été conservées. Ce sont d'abord deux arbustes transportés au jardin de la place Dauphine et l'autre un antique Pittosporum qui orne la cour d'entrée du bâtiment de la rue d'Aviau.

Ce vénérable arbuste qui porte encore allègrement le faix d'environ cent vingt années, est, à ce point de vue, une véritable curiosité.

L'assemblée remercie M. Bardié de son étude qui est transmise à la Commission des publications.

M. Flos présente un beau dessin de la grille du chœur de Saint-André, motif des plus intéressants comme facture. Ses enroulements et ses volutes sont traduits avec une perfection rare.

L'auteur est vivement remercié et ses collègues le félicitent de son dessin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 12 juillet 1918.

Présidence de M. Fourché.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : MM. Fourché, Bardié, abbés Darley et Royer, Bontemps, Dr Boudreau, Dubreuilh, Ferbos, Flos, Trial et Charrol.

Excusés : MM. Coudol, Fermaud, Rambié.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président adresse ses souhaits de bienvenue à MM. l'abbé Royer et Trial, qui assistent pour la première fois à nos séances et exprime à M. Ferbos la joie que nous éprouvons à l'avoir ce soir parmi nous.

Correspondance :

Le secrétaire général communique la correspondance qui comprend une lettre de la Société Archéologique de Brive et deux cartes de nos collègues mobilisés MM. Ricaud et Conil.

Dons au Musée :

M. Bardié présente, au nom de Mme Desbonnes, deux affiches relatives à la vente des terrains du Château-Trompette; de M. le Dr Badal, un plan en couleurs du domaine de Peixotto à Talence, et un porte-bouteilles en fer ouvragé dont la facture est curieuse; de Mme veuve Tricoche, deux épées du XVIIIe siècle, don posthume de son mari; de Mme Péré, un volume sur les *Coustumes de la juridiction consulaire de Bordeaux*.

M. le Dr Boudreau présente un cachet ancien gravé d'un cœur, d'une étoile et de mouchetures d'hermines.

Tous ces objets prendront place dans les séries du Musée du Vieux Bordeaux, et leurs donateurs sont remerciés.

Communications.

L'Eglise de Francs, par M. Bontemps :

Cette église présente un problème archéologique ardu, car si la construction rappelle les procédés particuliers à l'époque romane, certains textes des archives mentionnent catégoriquement la reconstruction complète de l'église.

Quelques auteurs ont conclu à une réfection totale de l'édifice, et un inspecteur des monuments historiques ayant cru devoir adopter cette hypothèse, M. Bontemps s'élève contre elle et prouve, par une étude très serrée, la réédification du monument sur une autre place, avec remploi de la presque totalité des anciens matériaux, ce qui explique parfaitement bien la présence de profils, de moulures et de décorations particuliers à l'art roman.

La note de M. Bontemps, accompagnée de plans et de photographies, est vivement appréciée et renvoyée à la Commission des publications.

Accident à la flèche de Saint-Michel :

M. l'abbé Darley lit une note sur un accident survenu à la flèche de Saint-Michel, au XVIIe siècle. Cet accident avait été mentionné par Vauban dans son rapport au Roi en 1679, mais d'une façon sommaire. La note de M. l'abbé Darley précise de nombreux points négligés par l'ingénieur royal ; elle est extraite des notes de Dom Claude Estiennot, religieux Bénédictin du XVIIe siècle, qui a laissé des manuscrits nombreux sur les questions historiques.

La note de M. Darley sera imprimée dans notre Bulletin.

La place Dauphine à Bordeaux :

M. Bardié fait une communication fort intéressante au sujet de la place Dauphine. Ayant eu l'occasion de visiter un des plus importants immeubles de cette place, l'auteur a eu la curiosité de consulter les documents relatifs à sa fondation et il est fort surpris de constater que la plupart des auteurs n'ont jamais développé ce point de notre histoire monumentale.

Pour combler cette lacune, M. Bardié rappelle les édits de l'Intendant Tourny qui ordonna l'établissement de la place et les divers stades par lesquels elle est passée jusqu'à sa transformation en square touffu sous l'administration de M. de Bethmann, maire.

Tout en reconnaissant le charme très réel de ce jardin en miniature, l'auteur regrette que les édiles de cette époque n'aient pas préféré en faire un jardin à la française, disposition qui aurait mieux convenu à l'ordonnance de la place, et accompagné plus gracieusement l'harmonie de son style, que ne le font les arbres, d'ailleurs superbes, que l'on y a plantés.

Il espère que pareille faute ne se reproduira pas, et que si de nouvelles plantations doivent être faites, il faut, par un choix judicieux des espèces, éviter de masquer les ensembles architecturaux.

La deuxième partie du travail de M. Bardié comporte une

description des décorations de la maison qu'il a visitée et des jolies boiseries qu'elle renferme. C'est un chapitre nouveau à l'histoire du mobilier du XVIIIe siècle, qui est traité de main experte, et ne le cède en rien aux précédents.

L'auditoire a applaudi chaleureusement l'auteur et s'est associé entièrement à ses conclusions.

M. Flos a présenté un très beau dessin du balcon de l'ancien Hôtel Aquart; cette page s'ajoutera dignement à celles qu'il nous a déjà présentées.

Règlement des publications :

A la suite d'une demande faite au bureau par plusieurs membres, et relative au règlement des publications de la société, celui-ci a chargé le secrétaire général de présenter un projet complété suivant les désirs exprimés.

L'article additionnel comportant le dépôt obligatoire d'un exemplaire des tirages à part pour la bibliothèque est adopté sans opposition, l'ensemble du règlement est confirmé par l'assemblée (Voir page LXIX).

Aucune autre communication n'étant présentée, le président remercie les assistants de leur participation au cours de cette année et clôt la session.

La séance est levée à 10 h. 45.

Séance du 13 décembre 1918.

Présidence de M. A BARDIÉ, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : MM. Bardié, Dubreuilh, Fermaud, Flos, Trial, Dr Boudreau et Charrol.

Excusés : MM. Fourché, abbé Darley, Coudol, Bontemps.

M. le Président félicite les assistants de leur présence malgré l'inclémence du temps. La session s'ouvre sous des auspices plus favorables et l'on peut prévoir déjà le moment de reprendre une vie plus normale par suite de la cessation de

l'épouvantable catastrophe qui a ensanglanté le monde et accumulé des ruines de toutes natures.

Notre pays reprend sa vraie place au concert des nations, il appartient à nos hommes d'État d'imposer les mesures qui nous éviteront le retour de pareilles horreurs.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce que la séance de novembre n'a pu être tenue, M. le Préfet de la Gironde ayant interdit à ce moment toute espèce de réunions, par suite de l'épidémie meurtrière de grippe qui a sévi sur Bordeaux. Il annonce, en faisant son éloge, la mort de notre collègue Mme Secrestat.

Correspondance :

Le secrétaire général communique la correspondance, qui comprend une circulaire au sujet d'un ouvrage de bibliographie préhistorique, des lettres de nos collègues Ferbos, Ricaud et Duval, aux armées.

M. Bardié rend compte du Congrès de l'Amérique latine qui s'est tenu à Bordeaux du 20 au 24 octobre dernier; une des sections de ce congrès comprenait les études archéologiques, et ses assises ont été fréquentées par un grand nombre de savants.

Dons et achats pour le Musée :

M. le Président présente un cachet des fêtes de 1851 offert au Musée du Vieux Bordeaux par M. de Pelleport-Burète, transmis par M. Thomas. Il soumet plusieurs objets qui ont été acquis à la vente de la collection de notre ancien collègue, M. Girault : c'est d'abord la plaquette d'argent offerte à ce dernier, en 1913, à l'occasion de sa quarantième année de présence; une série de dessins rehaussés de lavis reproduisant des fragments céramiques curieux, découverts dans diverses fouilles; d'autres dessins au crayon et un tableau peint à l'huile, signé de Ramade, représentant l'intérieur de l'église Saint-Michel.

L'assemblée remercie le donateur et ratifie ces acquisitions.

Nouveaux membres :

Mme Vogée-Davasse, avocat, présentée par MM. Nicolaï et Charrol;

MM. René Calvet, par MM. Bardié et Charrol;
Geo Malvesin, par MM. Bardié et Dubreuilh;
Duclaux de Senescau, par MM. de Mensignac et Charrol;
Gab. Touchard, par MM. de Mensignac et Charrol;
Aug. Roudel, par MM. de Mensignac et Charrol;
sont admis à l'unanimité membres de la société.

Communications.

L'Hôtel de la Marine :

M. Bardié lit un travail très complet sur l'Hôtel de la Marine à Bordeaux. Il rappelle que ce monument, élevé aux frais de la ville, fut tout d'abord destiné à un couvent des Dames de la Foi qui, ne le trouvant pas à leur convenance, n'en prirent pas possession.

Peu de temps après, il était proposé et échangé avec l'Administration de la Marine royale pour la somme de 52.000 livres que la ville offrait comme contribution pour la construction du vaisseau « *Le Bordelais* ».

Mais l'hôtel n'était pas terminé et il se trouvait même dans un tel état que Bonfin fut chargé d'en organiser la transformation et l'aménagement. Les frais se montèrent à 28.000 livres.

M. Bardié analyse ensuite le détail des ornementations intérieures qui subsistent toujours. Il présente des contrats passés avec les artisans de l'époque, notamment avec le sieur Le Fèvre, auteur des sculptures du grand salon, et le sieur Riot, sculpteur sur plâtre.

Les sculptures, du premier, sont composées avec goût, les motifs gracieux, agrémentés d'attributs relevant de la marine, harpons, filets, ancres, etc.

La corniche, faite par le second, est une des plus importantes de cette époque et présente les mêmes décors.

Notre collègue joint à son travail le contrat passé avec le marbrier qui a fourni la cheminée, et fait ressortir tout ce que ce document présente de draconien envers cet artisan. Une phrase surtout est révoltante : *dans un cas prévu, on pourra lui appliquer telle diminution qu'il conviendra*. Il est difficile de pousser plus loin le régime du bon plaisir.

Et M. Bardié rapproche de ce fait une circonstance récente, la réfection du Grand Théâtre de Bordeaux, qui a montré que si les termes étaient plus adoucis, les procédés administratifs étaient tous aussi radicaux.

Le travail de M. Bardié est renvoyé à la Commission des publications qui est chargée de le faire paraître le plus tôt possible.

M. Flos présente ensuite une autre ferronnerie artistique ; on sait qu'il est passé maître dans ces reproductions des anciens ferronniers et que son crayon est aussi délicat que la matière est rude.

L'heure avancée fait renvoyer à une séance ultérieure la lecture des autres communications inscrites.

Élections :

Il est procédé ensuite aux élections du deuxième tiers des membres du conseil sortant en 1918, MM. Bontemps, Bouchon, Charrol, Ferbos et Rambié sont réélus pour trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 40.

Séance du 10 janvier 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 8 h. 50.

Présents : MM. Bardié, Dubreuilh, Charbonneau, Bouchon, Trial, Mme Vogée-Davasse et M. Charrol.

Excusés : MM. Fourché, Coudol, Fermaud, Thomas.

Le procès-verbal précédent est lu et adopté.

M. le Président annonce que dans sa séance précédente le comité a maintenu dans leurs fonctions actuelles tous les membres du comité. Il adresse quelques mots de bienvenue à Mme Vogée-Davasse qui, pour la première fois, assiste à nos réunions.

Correspondance :

M. le Secrétaire général communique la correspondance qui comprend, outre des prospectus d'ouvrages archéologiques, les circulaires relatives au Congrès français de la Syrie qui s'est tenu à Marseille du 3 au 5 janvier dernier.

Malheureusement, ces avis sont parvenus trop tard ; la société regrette de n'avoir pas pu participer à ses travaux.

Dons au Musée :

M. Bardié présente les dons récents faits au Musée du Vieux Bordeaux : en son nom personnel, une plaque de ceinturon cuivre des anciennes écoles libres de Bordeaux et au nom de M. Ch. de Pelleport-Burète, une brochure des anciens et nouveaux statuts des chaudronniers jurés de la ville. M. Bardié, qui a eu l'occasion de lire cet opuscule, l'analyse avec soin et signale les dispositions heureuses que présentaient les règlements corporatifs d'autrefois, au sujet des apprentis placés chez les maîtres inscrits. Certains de ces règlements devraient être repris pour conjurer la crise de l'apprentissage par laquelle les professions actuelles sont si éprouvées.

Communications.

Cuve de Saint-Médard-en-Jalles :

M. Bardié communique une note fort intéressante sur une cuve en pierre avec dessin et date qui existe à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde). C'est en appropriant des terrains vagues à l'agrandissement de la poudrerie que des ouvriers découvrirent ce monument qui mérite d'être conservé.

L'auteur croit savoir que le directeur de cet établissement l'a déjà pris sous sa protection et pense le faire placer dans le jardin attenant à son habitation.

Les premières églises de Bordeaux :

M. Charrol lit, au nom de M. l'abbé Darley, un mémoire sur les premières églises de Bordeaux. C'est par une étude très suivie des textes de Tote Listoire et la Chronique de

Turpin comparés entre eux par une sorte de travail de recoupement que M. Darley est parvenu à retrouver les premiers monuments qui ont été édifiés ou aménagés dans notre ville.

On sait que ces deux textes ne sont ni du même auteur, ni de la même date, mais ils n'en contiennent pas moins tous les deux des renseignements fort curieux; quelques-uns sont signalés dans Grégoire de Tours, mais d'une façon peu explicite, il fallait les textes plus anciens pour attirer l'attention d'un érudit. M. Darley n'y a pas failli et son travail est très démonstratif.

MM. Bardié et Darley sont remerciés.

Les cimetières juifs de Bordeaux :

M. Bouchon soumet ensuite une nouvelle étude sur les cimetières juifs de Bordeaux. Reprenant la note qu'il avait lue en 1912, et la complétant de la manière la plus heureuse par une rapide revue historique sur l'arrivée et l'installation des colonies juives à Bordeaux, à diverses époques, l'auteur en a tiré un travail d'un intérêt puissant traduit dans une forme charmante.

La note de M. Bouchon a été saluée d'applaudissements unanimes; elle prendra son tour à sa date primitive.

Propositions :

M. le Président fait connaître qu'il a reçu du Comité de la rive gauche du Rhin une demande d'appui pour le vœu que ce dernier a adressé à M. le Ministre en ces termes :

« 1° Que tout le pays cis-rhénan jusqu'à la frontière hollandaise soit enlevé, au triple point de vue politique, militaire et économique, à la redoutable puissance qui a son siège à Berlin.

» 2° Que l'hégémonie militaire de la France, s'exerce, soit par nos garnisons, soit par des garnisons belges sur les principales forteresses qui sont en bordure du Rhin jusqu'à son entrée en Hollande.

» 3° Que la zone économique de la France et de la Belgique s'étende à tout le pays cis-rhénan où elle se substituera au Zollverein allemand.

» 4° Que la navigation du Rhin, canalisé jusqu'en Suisse,

soit libre, internationalisée, et placée sous le contrôle d'une commission nommée par la France, ses alliés et les pays neutres intéressés.

» 5° Que la ville alsacienne de Landau soit restituée purement et simplement au département du Bas-Rhin.

» 6° Que le pays lorrain de la Sarre, comprenant Sarrebruck, Sarrelouis, Vaudrevange, Tholey, Neunkirch, Merzig, Mettlach, et les cantons voisins, soit réuni aussi au territoire français comme il l'était autrefois ».

Au point de vue général, ce vœu ne rentre pas dans un de nos buts fondamentaux, mais tenant à s'associer, en tant que groupement, à toute manifestation sérieuse ayant pour but de répondre à l'ignoble agression de l'Allemagne et de la science allemande, approuvant absolument les deux derniers paragraphes qui corrigeront ce que les traités de 1814 et 1815 ont si imprudemment et injustement consacré : l'accession de la Prusse au Rhin; la Société Archéologique de Bordeaux approuve le but et les efforts du Comité de la rive gauche du Rhin et adopte les vœux de ce comité.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Charbonneau présente un autre vœu relatif au remplacement des chefs-d'œuvre mobiliers ou immobiliers détruits par les Allemands au cours de la guerre actuelle.

Il estime que même si ces barbares avaient assez de numéraire pour payer leurs destructions, nous serions encore lésés, une somme d'argent ne remplaçant pas un chef-d'œuvre. Après un échange de vues entre divers assistants, le texte du vœu est adopté :

« La Société Archéologique de Bordeaux,

» Considérant qu'il sera très difficile, sinon impossible, de se faire payer intégralement par l'ennemi, la destruction de nos monuments et objets d'art des provinces envahies, et qu'une somme d'argent ne peut pas d'ailleurs compenser la perte d'un chef-d'œuvre,

» Émet le vœu :

» Que dans le prochain traité de paix, l'Allemagne et ses alliés soient mis dans l'obligation non seulement de nous res-

tituer tous les objets volés, mais encore de nous livrer les chefs-d'œuvre qui se trouvent dans ses collections publiques et privées, palais nationaux, etc., en compensation de la perte de nos monuments détruits. »

Le secrétariat transmettra aux pouvoirs publics le texte de ces vœux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune communication n'étant faite, la séance est levée à 10 h. 45.

Séance du 14 février 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Présents : M. Bardié, Mme Vogée-Davasse, MM. Bontemps, Bastide, Dr Boudreau, Dubreuilh, Duclaux de Senescau, Fermaud, Brouillaud, Fargeaudoux, Trial, Nicolaï.

Excusés : MM. Fourché, de Mensignac et Thomas.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Duclaux de Senescau, nouveau membre, et à M. Bastide qui rentre de la guerre après une campagne fort dure.

Correspondance :

Le secrétaire général communique la correspondance qui contient une demande du cercle anglo-français de Londres, relative à l'envoi de nos publications pour faire connaître et apprécier nos travaux. Adopté. Une lettre de M. Duval annonçant son retour de l'armée et s'excusant de son absence à la séance de ce soir.

Dons au Musée :

M. Bardié fait connaître les dons divers offerts au Musée du Cailhau, par M. le baron Ch. de Pelleport-Burète. Une pièce relative à la mitoyenneté du fort Louis en 1771. Un passeport 1790. Un laisser-passer 1792. Deux patentes de marchands de farines aux VIIIe et IXe siècles, une convocation de la « Légion

du Nord 1792 ». Un certificat de la Garde nationale bordelaise, une carte du Comité des prisonniers français en Allemagne 1870-1871.

M. le Dr Boudreau offre trois clefs du XVIIIe siècle et une paire de lunettes ancienne.

M. Bastide offre, pour le Musée, une sommation par autorité de justice de 1767, et un souvenir du tombeau de Napoléon Ier à Sainte-Hélène avec attestation d'origine.

Ces messieurs sont remerciés.

Compte financier et budget :

M. Bontemps présente un exposé de la situation financière comprenant l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1918.

L'assemblée prend acte des comptes présentés, vote le budget de l'année courante et, conformément aux statuts, désigne MM. Bastide et Trial dans la commission de vérification des comptes; ces messieurs reçoivent mandat pour les exercices précédents non contrôlés.

Communications.

Les vieilles maisons des Fossés :

M. Bardié fait une description détaillée des vieilles maisons des anciens Fossés des Tanneurs, démolies récemment pour faire place à un édifice d'un style tout moderne.

L'une de ces maisons était ornée d'une décoration renaissance et présentait des motifs rarement reproduits dans notre ville, avec grande baie centrale encadrée de deux fenêtres plus étroites, et son couronnement en forme de fronton interrompu.

Le rez-de-chaussée comprenait une porte latérale et un large arceau constitué par des claveaux ornés de chanfreins.

L'intérieur n'était pas très remarquable et renfermait quelques motifs de boiseries, sculptées avec goût; M. Bardié soumet en même temps des photographies diverses de ces maisons dont deux lui ont été offertes par le propriétaire, M. Sazias, qui est remercié.

Un plat à quêtes de Beliet :

M. l'abbé Royer, qui a eu l'occasion de séjourner à Beliet, en a rapporté quelques notes sur plusieurs des antiquités de la paroisse.

Il signale aujourd'hui un plat à quêtes avec légende frappée qui offre un certain intérêt.

L'inscription gravée sur sa bordure rappelle quelques-unes des anciennes confréries séantes en l'église, notamment : Les Amis de Saint-Antoine, Notre-Dame des Captifs, Saint-Roch, Saint-Michel, Saint-Eutrope, Saint-Vital, et l'Association pour la lampe du sanctuaire. L'auteur fait la description de ces groupements, leurs but et moyens d'action. Ces renseignements fort curieux sont écoutés avec faveur.

Un ethnographe bordelais du XVIIIe siècle :

M. Charrol présente une étude récemment faite sur un savant bordelais, Jean-François Lafitau, à l'égard duquel la science a été d'une indifférence notoire. Et pourtant, ainsi que le montre son biographe actuel, il a été un véritable précurseur de la méthode ethnographique et des procédés d'investigation et de contrôle les plus précis.

En présentant l'œuvre de l'auteur, M. Charrol en fait ressortir les qualités maîtresses qui constituent la valeur scientifique du travail.

Il se réjouit de voir enfin la justice rendue à notre savant compatriote, et associe la Société Archéologique à cet acte de réparation, qui aura d'autant plus d'éclat que c'est un savant parisien qui l'a provoqué.

En terminant, M. Charrol offre à notre bibliothèques les volumes de Lafitau qui s'appellent : *Les mœurs des sauvages américains*, deux volumes illustrés, et sont d'une grande rareté. M. Charrol est remercié.

Les notes présentées sont envoyées à la Commission des publications.

Aucune autre communication n'étant marquée, la séance est levée à 10 h. 30.

Séance du 14 mars 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : Mlle de Pierredon, MM. Bardié, Ricaud, Ferbos, Fontan, Bastide, Duclaux de Senescau, Flos, Fargeaudoux, Trial, Malvesin, Léon, Dr Boudreau et Charrol.

Excusés : MM. Fourché, Fermaud.

M. le Président annonce le décès de Mme de Mensignac qui vient de mourir après une courte maladie. La société exprime ses sentiments de condoléances à notre ancien président si cruellement frappé.

M. Bardié adresse des souhaits de bienvenue à M. Malvesin, nouveau membre, et à MM. Ricaud et Ferbos qui reviennent parmi nous, après avoir fait vaillamment leur devoir pendant la durée de la guerre.

Il annonce l'acceptation par le bureau de la candidature de M. P. Clermont, présentée par MM. de Mensignac et Charrol.

La correspondance ne comprend que deux prospectus sans intérêt.

Dons au Musée :

M. Bardié présente les dons faits au Musée :

De Mlle Lartigue, deux portraits de famille peints par Gibert vers le milieu du XIXe siècle.

De M. Méricam, un écu d'argent de 6 livres à l'effigie de Louis XV.

De M. Cornié, une belle lithographie de Dauzats : le château d'Assier, et l'ancien pont suspendu de Cubzac, lithographie.

Commission des comptes :

M. Bastide lit le rapport de la Commission de vérification des finances.

La délégation a examiné soigneusement les mouvements de fonds et les comptes pour l'exercice en cours et les années précédentes. Elle a reconnu l'exactitude des bilans et la par-

faite correction des écritures. Aussi avec son approbation, elle a tenu à joindre ses félicitations au trésorier, M. Bontemps.

Communications.

Mosaïques bordelaises :

M. Bardié communique une étude sur une série de fragments de mosaïques qui ont été découverts à diverses époques à Bordeaux.

Sur la demande de M. Garros, architecte, quatre fragments de mosaïques, trouvés rue Métivier, ont été donnés au Musée.

Ce pavement était intéressant, et les fragments présentés en donnent une idée complétée par les renseignements de l'auteur.

M. Bardié présente ensuite plusieurs dessins de la mosaïque de la rue Gouvion, de celles de la rue Bergère et de la rue du Serpolet.

Ces dessins ont été exécutés par M. Girault, avec la conscience et le savoir qui caractérisaient cet artiste.

Le dessin original de la première est une véritable œuvre d'art et à ce titre va être exposé au Musée à la place d'une des copies qui y figurent.

D'autres dessins représentent les plans et détails qui se rapportent à ce pavement et constituent un ensemble des plus curieux.

C'est là une excellente acquisition qu'a fait le Musée.

Comme comparaison, M. Bardié soumet quelques planches de l'ouvrage d'Artaud, paru en 1806, à Lyon, sur les mosaïques de l'ancienne Gaule, et notamment celle découverte à Lyon, en 1806, représentant les jeux du cirque.

Toutes ces planches sont examinées avec un grand intérêt par l'assistance qui félicite l'auteur de la communication.

Souvenirs du 12 mars :

M. Charrol soumet un manuscrit qui lui a été récemment confié : c'est une relation des événements du 12 mars 1814 qui a le mérite de la simplicité.

Nombre de versions ont été déjà publiées sur ce fait histo-

rique, Rollac, Marchandon, Bernadau, Brochon sont les plus répandues.

Bien d'autres nous ont conservé des relations détaillées de ces journées mémorables, mais elles sont toutes plus ou moins faussées par l'esprit d'exaltation ou de dénigrement des auteurs.

Cette dernière, écrite par un homme modeste, est très sincère et présente sur certains faits des précisions inconnues et des détails amusants. C'est le charme de ce qu'un auteur bordelais appelait « les miettes de l'histoire ».

M. Charrol est chargé de remercier le propriétaire et sur son acceptation, la note sera insérée au Bulletin.

Aucune autre communication n'étant présentée, la séance est levée à 10 h. 45.

Séance du 11 avril 1919.

Présidence de M. A. BARDIÉ, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : MM. Bardié, Fourché, Bouchon, Bontemps, Daleau, Dubreuilh, Duclaux de Senescau, Fargeaudoux, Ferbos, Fermaud, Flos, Malvesin, Trial, Videau, Dr Boudreau et Charrol.

Excusés : MM. de Mensignac, Coudol, Thomas.

Le procès-verbal précédent est lu et adopté.

M. le Président annonce avec regret le décès de M. Descamps, un de nos membres très anciens et très dévoués. Il exprime à sa famille les condoléances de la société qui seront transmises par le secrétariat.

Dons au Musée : M. Duhau, notaire, une carte d'entrée au Muséum de Goethals et Rodrigues, avec les signatures (XVIIIe siècle).

M. Ferbos, un portrait de Dupaty et de Mgr d'Aviau de Sanzay.

Mlle Walker, un piquet de mariée en filigrane et un chapelet avec croix en perles de verroterie.

Tous ces donateurs sont remerciés.

Communications.

M. Bouchon lit une charmante fantaisie dont il est l'auteur : *Un carnaval à Bordeaux au temps d'Ausone*. Dans ce récit, traité avec une allure remarquable, l'auteur s'est surtout proposé d'instruire en amusant ; si le fond du récit est une aimable fiction, les détails et les scènes sont d'une exactitude parfaite et font revivre le mieux du monde ce qu'a dû être le Burdigala romain.

L'assistance est unanime à féliciter M. Bouchon de son travail, et le président traduit la pensée de tous en adressant la note à la Commission des publications.

M. Fourché communique une correspondance curieuse au sujet d'un projet de complément de décoration qui devait accompagner la statue de Louis XV sur la place Royale.

Il s'agit de deux groupes de bronze qui devaient être faits par Lemoyne et auxquels Tourny tenait beaucoup. Devant les renvois successifs du sculpteur, l'idée ne fut pas mise à exécution.

Cette correspondance, entièrement inédite, sera insérée au Bulletin.

Socle en émail, XVIIIe siècle :

M. E. Fermaud présente un petit socle en cuivre émaillé à six faces, avec six figurines en peinture translucide polychrome représentant les vertus.

Le fond est un émail bleu très foncé sur lequel s'enlèvent les figures dont les vêtements sont en couleurs claires. Chaque figure est accompagnée de son nom latin et de divers ornements tracés en or.

Le dessus se creuse en fond de coupe et porte un buste de femme. Le tout est traité suivant le goût du XVIe siècle.

La pièce est fort belle, mais malheureusement un peu fatiguée.

La description de cette rare pièce est renvoyée à la Commission des publications.

Colletin, fer forgé :

M. Daleau soumet un colletin en fer forgé d'un beau travail de ferronnerie; cette plaque est décorée au centre d'un motif repoussé en forme d'éventail et sur la bordure, de plusieurs groupes de boutons en relief rivés en triangle. Les boutons ont été jadis dorés.

La technique de cette partie d'armure est très soignée et indique un ouvrier habile.

Cette présentation sera également insérée au Bulletin et les auteurs précédents remerciés.

Anciennes mosaïques :

M. Bardié communique la suite des mosaïques découvertes du début du siècle dernier, dans la région lyonnaise et du Rhône inférieur, comme suite au volume d'Artaud. En 1816, c'est à Ainay et à Lyon même que les découvertes ont été faites.

Neuf ans plus tard, on en signalait à Vienne, à Valence, à Die, à Saulce, Apt, Orange, Nîmes, Saint-Remy et Aix.

L'ensemble de ces pavements est extrêmement intéressant, quelques-uns sont d'une grande richesse de décoration. Sur d'autres, on remarque un motif qui se retrouve sur ceux de nos régions, c'est la tresse à trois teintes que l'on rencontre à Hure, Agen, Aiguillon, Nérac, etc.

L'assemblée applaudit vivement la communication de M. Bardié, qui en fera une note pour le Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 35.

Séance du 9 mai 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Sont présents : MM. Bardié, Bontemps, Béraud, Charrol, Daleau, Duclaux de Senescau, Dubreuilh, Fourché, Fargeaudoux, Conil, Brouillaud, Trial, Videau et Ricaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

M. le Président salue la mémoire du regretté Émile Guimet, le fondateur des œuvres de recherches d'ethnographie et d'archéologie orientale ; donne lecture d'une lettre de Mme veuve Descamps, remerciant la société des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été adressées à l'occasion du décès de son mari ; souhaite ensuite la bienvenue à MM. Béraud et Conil récemment démobilisés.

Correspondance :

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. J. Bouffard signalant l'état d'abandon complet dans lequel se trouvent les restes du château de Blanquefort. Les toitures des deux tourelles sont en fort mauvais état ; les eaux pluviales s'écoulent de tous côtés ; la porte d'entrée, presque constamment ouverte, permet au premier venu de s'introduire dans le château dont plusieurs salles servent à parquer les moutons. M. Fourché demande si cette œuvre est classée. La réponse étant affirmative, la société émet un vœu et tentera une démarche auprès du propriétaire, afin de limiter au strict minimum les dépréciations qui sont la conséquence forcée de l'état de chose actuel. D'une discussion, à laquelle prennent part MM. Charrol, Dubreuilh et Bardié, il résulte qu'il y aurait une nécessité absolue à ce que l'Administration des Monuments historiques s'occupât d'exécuter au plus tôt divers travaux absolument urgents.

M. Bontemps donne un aperçu des diverses causes qui ont jusqu'ici retardé les réparations des toitures. Ce travail, prévu depuis longtemps, sera, dit-il, entrepris au premier jour.

Dons divers au Musée :

Un moulage de mortier, sans aucune inscription, travail exécuté jadis par feu M. Girault, est présenté par M. Bardié.

Le dessin d'une taque, don de M. Delage, retient fortement l'attention de l'assemblée. M. Charrol est chargé de présenter une description de cette œuvre du XVIe siècle et d'origine flamande.

M. Fourché offre un dessin de la Croix de Saint-Projet dû à Rosa Bonheur et portant la date de 1844.

Plusieurs lithographies représentant : la Tour Saint-Michel et ses abords vers 1830, d'après un dessin de Chapuy, lithographié par Menut (Adolphe); les allées de Tourny vers 1850; un beau portrait du peintre orientaliste Dauzats et un du peintre d'histoire Bergeret sont également offerts par M. Fourché. M. Charrol donne pour la bibliothèque le beau volume de Louis Gonse : *La Sculpture française.*

Communications.

Les confréries et les corporations bordelaises sous l'ancien régime par M. Ricaud :

L'auteur présente d'abord les nombreux groupements se réunissant dans l'église Saint-Michel et analyse leurs règlements : *coffriers, charpentiers de haute futaie, empaqueurs de poisson salé, charpentiers de navires, couvreurs, plombiers, quincailliers, marchands colporteurs, nautoniers, mesureurs de sel, paveurs, sacquiers, charretiers, matelots gabarriers, cardeurs de laine, pasquiers, pèlerins, jaugeurs, faiseurs de couvertures, des déchargeurs de blé, du Saint-Sacrement, des âmes du purgatoire des Clérican de la Trinitat, de Saint-Vincent, Saint-Luc et Saint-Sébastien, des Dames de la Charité et de Saint-Nicolas.*

C'est ensuite le tour de l'*Association de Saint-Mommolin, de la Confrérie de Sainte-Madeleine*, de la *Confrérie de Saint-Paul* dont le siège est à Sainte-Croix; de celle des *vignerons,* à Saint-Vincent-de-Ladors.

M. Ricaud décrit ensuite les groupements mutualistes ayant leur siège au couvent des Cordeliers : *sergents de bande, maistres pintiers étainiers, tapissiers, contrepointiers et rentrayeurs, épingliers, serruriers, maistres écrivains et arithméticiens, tourneurs en bois, yvoire et corne, facteurs et garsons négociants, chirurgiens, traiteurs, hôteliers, cuisiniers et cabaretiers, vanniers, chaudronniers, notaires et tabellions royaux, Confréries de Saint-Bernard, de Notre-Dame ou Sapula et de Nostra Dona de Pieta's.*

La suite du travail de M. Ricaud est renvoyée à la prochaine séance.

Ancienne estampe satirique :

M. Fourché présente une rare et curieuse estampe satirique bordelaise, parue vers 1810. Le sujet représenté est un nain enfermé dans une cage. Il est vu de dos et accompagné d'un dindon et d'un cochon. Pas de titre, anonymat complet. M. Fourché analyse d'une façon détaillée cette œuvre satirique dont l'auteur est, dit-il, sans nul doute le dessinateur G. de Galard.

Royaliste convaincu, cet artiste ne pouvait qu'avoir une haine profonde pour celui qui, revêtu du costume papal, joua un rôle plus que burlesque lors des fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Raison. Le captif représenté est donc sans erreur possible le nain Richefort.

Dans la tournure des vers qui accompagnent l'ensemble, l'on devine aisément que l'auteur n'est autre qu'Edmond Géraud.

Lithographiée par Gaulon, cette estampe est d'une fort belle venue. M. Fourché est vivement remercié.

M. Ferbos lit une étude intitulée : *A propos de la galerie couverte des allées de Tourny. Opinion d'un contemporain.*

On sait qu'à la suite des vicissitudes subies par les arbres des allées de Tourny la municipalité bordelaise fut, en 1825, saisie d'un projet de promenade couverte ou galerie bazar.

Rejeté par l'édilité, ce projet fut, l'année suivante, l'objet de deux brochures dues à la plume de Gaullieur l'Hardy et intitulées, l'une : *Quelques considérations générales sur la convenance qu'il y aurait d'établir, à Bordeaux, une promenade couverte et réfutation des objections publiées contre ce projet;* l'autre : *Un dernier mot à propos d'une promenade couverte à édifier sur l'emplacement des allées d'ormes de Tourny à Bordeaux.*

M. Ferbos ayant eu la bonne fortune de rencontrer un exemplaire de cette deuxième brochure contenant de nombreuses annotations dues à M. Jacques Lucadou, adjoint sous la Restauration, passe en revue les diverses réflexions qui s'y trouvent consignées.

M. Lucadou, en complète opposition aux idées émises par Gaullieur, réfute en douze points toute l'argumentation de son partenaire. Avec juste raison, cet édile jugeait que le projet de construction d'une galerie bazar choquait à la fois le bon goût et le droit des propriétaires riverains et que l'aspect du Grand Théâtre y perdrait beaucoup.

Le travail de M. Ferbos est renvoyé à la Commission de publications.

M. Charrol donne le compte rendu bibliographique du mois et attire l'attention de l'assemblée sur les travaux suivants :

Les factions et les troubles à Bordeaux, de 1300 à 1330 environ, par M. Bémont, critique des documents et relation des faits se rapportant aux Monadey, de Soley et à la dictature des Colomb et des Cailhau;

La sculpture antique au Musée de Constantinople par M. V. Chapot;

Quelques voies romaines sur la rive gauche de la Garonne, en Agenais, Bazadais et Bordelais, par M. L. Duclos;

Études historiques sur l'art local. Les cornières et les vieilles maisons d'Agen, par M. Jean Torthe;

Fusaïoles en plomb trouvées près de Sainte-Foy ;

L'imprimerie Gaulon et les origines de la lithographie à Bordeaux, par M. Bouvy.

La question de la réouverture du Musée étant soulevée, M. le Président déclare que la difficulté de trouver un gardien met la société dans l'obligation de maintenir encore quelque temps la clôture du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

Le Président,	*Le Secrétaire.*
A. Bardié.	Th. Ricaud

Séance du 13 juin 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Sont présents : MM. Bardié, Amtmann, Bontemps, Charrol, Ferbos, Bastide, Coudol, Daleau, Dubreuilh, Fargeaudoux, Flos, Ricaud et Thomas.

Excusés : Mlle de Pierredon, MM. Boubée et Fourché.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux tendant à la création d'un comité régional destiné à travailler à la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Louvain.

Dans ce comité figurerait, entre autres personnes, un délégué de chacune des Sociétés savantes de la région.

Avis favorable est donné à cette proposition.

Nouveaux membres : Sont admis : M. le comte Jacques de la Myre-Mory, présenté par MM. de Mensignac et Duclaux de Senescau ;

M. Roger de Lapasse, conservateur des eaux et forêts à Bordeaux, présenté par MM. Charrol et Duclaux de Senescau ;

M. Amédée Grenier, présenté par MM. Conil et Daleau ;

M. Roger Broussard de Lagarlière, présenté par MM. Dubreuilh et Charrol.

Musée. Dons divers : De M. Charrol : une intéressante photographie représentant l'église de Cornemps ; de M. de Pelleport-Burète : une petite carte de marchand parisien ; d'un anonyme : plusieurs lithographies où figurent, notamment, le comte Romain de Sèze, Gaston de Foix, Mme Roland, Guillaume Brochon, le peintre Monvoisin, Clément Thomas, etc., etc.

Communications.

M. Ricaud continue la lecture de son étude sur les *confréries et corporations bordelaises.*

La visite au monastère des Carmes décèle la présence des groupements suivants : *docteurs médecins ; cuisiniers ; pâtis-*

siers, rôtisseurs; menuisiers; chaussetiers; tessiers; boutonniers, bonnetiers et garnisseurs de chapeaux; bourgeois et marchands de Bordeaux et maçons.

Aux Augustins se rencontrent : *les taverniers;* un groupe de *menuisiers* dissidents; *les couturiers; les sacquiers jurez de la Ville; les clouetiers; les tailleurs d'habits; les fabricants de bas; les clercs et patriciens suivant le Palais; les cribleurs de bled; les Confréries de l'Assomption de la Sainte Vierge, de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Roch, et des Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Dans l'église Sainte-Eulalie s'assemblent : *les parcheminiers; les gantiers, bourciers, aiguilletiers et baguetiers; les parfumeurs, les jardiniers et les confrères du Saint-Sacrement et de Saint-Jean-Baptiste.*

La visite à l'église Saint-Éloi permet d'étudier les us et coutumes des *maréchaux-ferrants, des maistres faures, des forgerons en taillanderie et gresserie, des pourpointiers, des selliers, des ouvriers en fer-blanc, des pépiniéristes,* d'un groupe de *charretiers,* dissident de celui déjà rencontré à Saint-Michel et des membres de la *Confrérie de Notre-Dame des Agonisants.*

La suite du travail de M. Ricaud est renvoyée à la prochaine séance.

Boiseries du XVIIIe siècle :

M. Bardié donne la description de diverses et jolies boiseries du XVIIIe siècle ayant existé dans l'immeuble portant le n° 40 de la rue Dauphine, à Bordeaux.

M. Bardié rappelle les conditions dans lesquelles furent bâtis sans art, sauf la maison formant l'angle de la place Dauphine, les divers immeubles avoisinant l'ancien pont de Lamothe.

L'immeuble, étudié ce jour, est d'apparence plutôt modeste. Sa façade ne porte aucune empreinte du Bordeaux d'autrefois; cependant, l'intérieur de cette maison fut, de longues années, digne de retenir l'attention de l'artiste, de l'archéologue, et... des trafiquants.

Dans l'une des pièces du premier étage se remarquait une

élégante boiserie d'où se détachait une fort jolie cheminée de style Louis XV en marbre de Campan.

Au-dessus d'elle s'apercevait un trumeau Louis XVI à cinq compartiments complété par une glace et un tympan à plein cintre.

Deux écoinçons en rosaces remplissaient le vide laissé par le fronton, lequel était orné d'un charmant motif : une femme représentant la *Sculpture*.

Le panneau qui lui faisait face était identique, sauf le sujet figuré : la *Peinture*.

Au-dessus s'apercevait un motif fort gracieux, mais en plâtre : une femme debout, très élégamment drapée, entourée d'amours.

M. Bardié montre plusieurs photographies de tout cet ensemble dont la dispersion est quasi complète. Seul le motif de plâtre subsiste.

Ainsi, peu à peu, le Bordeaux de Louis XV et de Louis XVI s'en va, disparaissant non sous l'inéluctable loi du temps, mais sous la pression de plus en plus forte des vampires de la spéculation, lesquels sont, hélas ! secondés en bien des cas dans leur œuvre néfaste par l'ignorance ou l'insouciance des possesseurs de tant de charmants joyaux d'art local.

M. Bardié dit également un mot de la belle demeure que fut l'hôtel Jarvin et montre plusieurs lithographies du grand salon, relevé jadis par l'architecte César Daly et qui présentait de si gracieux sujets d'étude.

Pierre Empereur, volontaire de la République :

M. Ferbos lit une curieuse étude dont le sujet lui est fourni par une petite miniature se trouvant déposée au Musée de la Porte Cailhau. Le soldat anonyme n'est autre que Pierre Empereur, né place Sainte-Colombe, en 1780, et engagé volontaire en 1793.

M. Ferbos décrit les nombreuses péripéties par lesquelles passa ce Bordelais de race. Condamné, comme tant d'autres, puis gracié par un chef vendéen, Empereur est nommé lieutenant le 8 brumaire de l'an III. Plus tard, il s'embarque. On

le trouve figurant sur les listes de conscription de l'an X. Pris par les Anglais, il est, en 1810, dans les prisons de la Grande-Bretagne. Revenu à Bordeaux, en 1811, il se marie, puis se dirige vers le commerce et finit tranquillement son existence dans sa bonne ville natale en 1864.

M. Charrol, au nom de M. Daleau, lit un appel de l'École d'anthropologie de Paris, tendant à organiser un centre commun d'action, destiné à préparer et assurer un nouvel élan aux sciences anthropologiques, en développant en elle le goût des recherches méthodiques, l'indépendance de la pensée, la valeur intellectuelle et morale qu'elles auraient perdues sous l'influence néfaste de l'Allemagne.

L'idée de fonder un Institut international d'anthropologie permanent entre tous les anthropologistes des nations alliées est accueillie favorablement par l'assemblée.

Conformément au désir exprimé, un délégué sera envoyé au congrès préparatoire qui doit se tenir dans quelques jours.

M. le Secrétaire général, au nom de M. Charbonneau, lit un article du *Temps* du 11 juin 1919, intitulé : *Art et curiosité*.

Les Van Eyck et les Dirck Bouts, de Berlin, quitteront-ils l'Allemagne, et ce à titre de réparation pour la malheureuse Belgique gravement lésée dans son patrimoine artistique ? se demande l'auteur. M. Charbonneau pense avec juste raison que la même question doit se poser pour la France.

M. Charrol présente l'important lot de brochures offertes par M. de Lapasse dans lesquelles sont notamment traitées des questions de métrologie. Elles sont dues à M. A Aurès, ingénieur.

Les *Rapports des ouvrages* entre eux, celui sur les *Monuments de Tebessa* ou relatif au *Tracé de la voie domitienne entre Nîmes et le Rhône*; l'*Étude traitant des poids assyriens; la détermination du pied gaulois* attirent particulièrement l'attention des auditeurs. Le lot offert ne comprend pas moins de 43 brochures qui enrichiront notre bibliothèque. M. de Lapasse est vivement remercié.

M. Bontemps fournit de judicieuses explications sur la chute de la *tourelle* attenante à la *Porte de la Cadène* à Saint-Émilion, accident occasionné par le roulage intense qui s'effectue quotidiennement dans son voisinage immédiat.

M. Bontemps termine en annonçant que le Service des Monuments historiques va s'occuper de la reconstitution de cet édicule ainsi que du classement de l'*église Saint-Georges de Montagne*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

Le Président, A. Bardié. — *Le Secrétaire,* Th. Ricaud.

Séance du 11 juillet 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Présents : MM. Bardié, Dubreuilh, de Lapasse, Daleau, Fourché, Grenier, Flos, Coudol, Bontemps, Broussard de Largarlière, Bastide, Dr Boudreau, Malvesin, Fargeaudoux, Charrol, Ferbos.

Excusés : MM. Ricaud, abbé Royer.

Lecture faite, le procès-verbal de la précédente séance est mis aux voix et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. Héron de Villefosse, membre honoraire de notre société, et communique un article de M. André Michel, paru dans le *Journal des Débats*, article où la carrière de M. de Villefosse est rappelée et notamment le rôle bienfaisant et courageux qu'il joua durant la commune comme sauveteur de nos Musées nationaux. Il est décidé que le secrétaire général écrira à Mme et Mlle de Villefosse pour les assurer de la part prise par notre société au deuil qui les a frappées.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à MM. Grenier, Broussard de Lagarlière et de Lapasse et il remercie M. de Lapasse de la très intéressante série de brochures dont il a fait don à la société.

Correspondance :

M. le Secrétaire général donne connaissance d'une lettre reçue de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest et relative à la contribution que peuvent prendre au relèvement de l'Université de Louvain les Universités françaises et les corps savants. La question est renvoyée au bureau.

Il a été reçu pour notre Musée du Vieux Bordeaux :

De M. Duprat, un fragment de sculpture provenant de Notre-Dame-de-la-Place (Chapelle des Irlandais);

De M. Daleau, deux jetons en argent de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Blaye;

De la part de M. l'abbé Royer, cinq volumes de l'œuvre de feu M. l'abbé Gaillard, savoir : *La baronnie de Saint-Magne, Deux paroisses de l'ancien temps, Gens et choses d'autrefois, Recherches historiques concernant quelques paroisses du Médoc, A travers le schisme constitutionnel en Gironde.* Ces études si consciencieuses prendront une bonne place dans notre bibliothèque. Tous ces donateurs sont chaleureusement remerciés.

Communications.

Documents sur l'Hôtel de la Marine :

M. Bardié a la parole pour la communication de divers documents relatifs à l'Hôtel de la Marine, à Bordeaux. Il rappelle comment le magasin aux vivres de la marine, construit sous Louis XVI par Teulère, ayant été la proie d'un incendie au mois de mars 1919, les archives qui y avaient été déposées ont été détruites. Les travaux qu'il a entrepris sur les boiseries et objets d'art mobilier du XVIII[e] siècle l'avaient amené, il y a quelques années, à faire copier des documents qui se trouvent ainsi conservés et qui relatent l'installation des services de la marine dans l'ancien hôtel des Dames de la Foi, 16, place de Tourny.

On sait comment la ville de Bordeaux, ayant offert au Roi la somme de 52.000 livres pour la construction d'un navire qui devait être nommé *Le Bordelais,* se trouva empêchée de la verser et donna en échange l'hôtel qui avait été destiné aux

Dames de la Foi. L'acte de cession est du 25 mai 1763. Il fut décidé que des travaux d'agrandissement et d'aménagement seraient exécutés pour adapter l'immeuble à sa nouvelle destination. Par sa lettre du 9 avril 1764, le duc de Choiseul écrivait dans ce sens à l'intendant Boutin et affectait aux travaux des fonds provenant de la Tour de Cordouan. Un arrêt du Conseil, en date du 31 mai 1764, intervint à ce sujet. Les archives détruites contenaient les devis et mémoires relatifs aux travaux exécutés; ce sont les copies de ces pièces que communique M. Bardié. On y peut voir que les travaux entrepris par Marchand et dont le coût fut de 54.074 livres, 18 sols, 6 deniers, furent contrôlés par Bonfin, dont les honoraires s'élevèrent à 4.915 livres, 18 sols; il visa les comptes à la date du 25 décembre 1768. Francin travailla aux attributs et emblèmes surmontant la porte principale et reçut pour son travail 350 livres; les emblèmes royaux ont disparu à la Révolution et l'on ne peut juger aujourd'hui de ce que fut l'ornementation.

Dans l'hôtel avaient été logés, outre les services, le commissaire, l'ordonnateur des classes et le garde-magasin. Pour agrandir l'immeuble, on construisit sur la petite rue dénommée Dubourdieu, du nom d'un propriétaire, et communiquant avec la rue de la Faïencerie, ces locaux où sont aujourd'hui installés les bureaux de l'Inspection de la navigation.

M. Bardié termine en rappelant le rapport que fit M. Souriaux, en 1858, sur la nécessité de travaux importants à effectuer à l'hôtel de la marine, en disant quelques mots des travaux de consolidation qui eurent lieu en 1850.

L'assemblée témoigne du plaisir qu'elle a goûté à la lecture des diverses pièces heureusement conservées grâce à l'auteur et qui sont d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire monumentale de Bordeaux à sa plus brillante période.

La Pieta de Beliet :

Au nom de M. l'abbé Royer, M. Charrol lit ensuite une notice concernant une *pieta*, aujourd'hui conservée dans l'église Saint-Maurice-de-Beliet. Cette *pieta*, en deux fragments, est déposée depuis 1918 derrière la grille des fonts baptismaux.

Trouvée, en 1898, chez M. Boyrie, propriétaire au carrefour de Saint-Vital, elle provient vraisemblablement de l'ancienne chapelle qui fut détruite sous la Révolution. Elle est en pierre blanche tendre, mesure 0m80 de hauteur sans la tête et paraît dater du commencement du xvie siècle. La Vierge est décapitée, la face du Christ a été martelée, les mains sont mutilées. Sans doute, est-on en présence d'un acte de vandalisme remontant aux guerres de religion, car rien ne signale l'existence du monument dans la chapelle de Saint-Vital à la veille de la Révolution. Comme facture, l'œuvre se rapprocherait de la *pieta* de Saint-Magne ou de celle de Soussans. Les soins donnés par M. l'abbé Royer à la conservation de ces précieux vestiges et la notice qu'il a bien voulu leur consacrer lui valent les remerciements de l'assemblée.

Le questionnaire de l'abbé Baurein :

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. Charrol sur le questionnaire de Baurein. M. Charrol relate la carrière de l'abbé Baurein qui fut feudiste de l'ordre de Malte, bénéficier de Sainte-Eulalie, membre de l'Académie de Bordeaux, et mourut presque aveugle le 23 mai 1790. Il a toujours été admis que Bernadau avait largement emprunté à Baurein et que ses *Antiquités bordelaises*, parues en 1797, étaient redevables pour une grosse part aux travaux de l'auteur des *Variétés bordeloises*. De cela on ne saurait douter et une lettre de Baurein à Bernadau — lettre où l'abbé se dit aveugle et manifeste le désir de vendre sa bibliothèque — le prouverait amplement si nous ne savions encore que Bernadau, travaillant à sa *Statistique de la Gironde*, reçut en communication, le 10 prairial an XII, des Archives du département, les manuscrits de Baurein.

Le 25 août 1771, Baurein faisait part à l'Académie de Bordeaux de son projet de questionnaire topographique du diocèse de Bordeaux. Au début de 1778, il adressait aux curés du diocèse ses questionnaires dans le but de recueillir les renseignements nécessaires à l'établissement de son œuvre. Le 25 août 1779, il annonçait à l'Académie que son projet était en

voie de réalisation. En effet, de nombreux mémoires lui étaient parvenus en réponse à ses questionnaires; mais Baurein n'a pas utilisé toutes les réponses qu'il avait reçues et là est l'intérêt de ces réponses. Feu notre collègue, le chanoine Callen, avait signalé l'existence des questionnaires de Baurein à la Bibliothèque de la Ville. C'est là que M. Charrol en a pris connaissance et les a copiés. L'importance de son travail est considérable à tous égards, car il ne semble pas que l'on se soit préoccupé jusqu'à ce jour de dépouiller ce dossier précieux et, d'autre part, en cas d'accident toujours à redouter, nous sommes assurés maintenant que les résultats non connus de l'enquête de Baurein demeureront.

Baurein avait reçu 234 réponses; 137 de ses questionnaires restèrent sans résultats. Sur 234 cahiers qui existent aujourd'hui, 60 ont servi à la rédaction des Variétés et 173 sont inédits. Il y a donc un grand intérêt à les consulter et à publier ce qu'elles peuvent donner d'inconnu ou de susceptible d'éclairer des questions controversées. Nous attendons des communications de M. Charrol à ce sujet et leur publication ne manquera pas certainement d'apporter une contribution importante à l'histoire de notre région. Il est à remarquer que le Bazadais formant avant la Révolution un diocèse particulier, les dossiers de Baurein ne contiennent rien à son sujet. Beaucoup des réponses reçues laissent percer une certaine crainte, celle que Baurein, feudiste de l'ordre de Malte, ne se serve des renseignements qui lui sont adressés pour faire augmenter certaines redevances. A cela doivent être également dues les abstentions qui nous privent de renseignements sur un assez grand nombre de paroisses.

De l'étude des feuilles existantes, on recueille une impression très nette du mauvais état des routes à la veille de la Révolution; c'est la confirmation d'un fait signalé par ailleurs d'une façon générale. En somme, le travail de M. Charrol est d'un très réel intérêt et notre société doit en attendre le développement avec confiance.

M. le Dr Boudreau présente un fer de hallebarde qu'il offre au Musée de la Porte Cailhau. L'arme, de petit modèle, et un

peu détériorée, serait, de l'avis de notre collègue M. Coudol, de la fin du XVIIe siècle et rappelerait l'*esponton*. M. le Dr Boudreau est vivement remercié de son don.

M. le Président fait part à la société d'un projet, non officiel jusqu'à ce jour, de débaptisation de la rue du Temple. Ce serait un changement que rien n'excuserait et qui ferait disparaître, avec le nom de cette rue, le seul souvenir des Templiers à Bordeaux. Il est décidé à l'unanimité que le bureau de la société aura pleins pouvoirs pour agir comme il l'entendra et adresser à la municipalité, si besoin était, une protestation.

La question soulevée au sujet de la rue du Temple amène M. Bardié à rappeler que l'abbé Baurein et, après lui, Bernadau ont laissé des notes fort intéressantes sur les noms des rues de Bordeaux. Ce dernier auteur passe toutefois pour n'avoir pas toujours dit la vérité. Notre collègue s'étonne de ce que certains écrivains locaux actuels s'appuient sur Bernadau, lorsque leurs idées personnelles sont d'accord avec ses dires : pour les arbres des allées de Tourny, par exemple, M. Bardié note qu'il a toujours soutenu, au nom de l'esthétique, une thèse contraire à celle de Bernadau, et que M. Paul Fourché a mené, il y a quelques années, une vigoureuse campagne contre le projet de rétablir des plantations d'arbres sur cette promenade. Tant que nous en sommes avec Bernadau et son viographe, M. Bardié donne lecture d'un article (p. 370 de cet ouvrage) où Bernadau demande la démolition de la « Porte du Caillou » qui, de l'avis du chroniqueur, gène la circulation.

M. Broussard de Lagarlière présente un dessin qu'il offre à la société, représentant une charmante fontaine existant dans un terrain vague, chemin de la Jalle, à Caudéran, au lieu dit « Clairefontaine »; cet édicule semble dater du commencement du XVIIe siècle. M. de Lagarlière est remercié de son don qui figurera au Musée de la société.

M. Fourché émet le vœu que la société recueille les souscriptions de ceux de ses membres qui seraient disposés à par-

ticiper à la construction d'un Musée d'art ancien à Bordeaux. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 22 h. 40.

Le Président,
A. Bardié.

Le Secrétaire de séance,
René Ferbos.

Séance du 10 octobre 1919.

Présidence de M. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Présents : M. Bardié, Mme Vogée-Davasse, MM. Rambié, Fourché, Coudol, Charrol, Fermaud, Dubreuilh, Duclaux de Senescau, Conil, Bastide, Trial, Grenier, Flos, Boubée, Fargeaudoux, Ferbos.

Excusés : MM. Bontemps, Ricaud, Malvesin.

M. le Président annonce le décès de M. François Dussaut. La société partage le deuil qui frappe la famille du défunt. Une lettre sera adressée par M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général fait part de l'admission, par le Conseil d'administration, de trois nouveaux membres :

MM. le Dr Roger Mougneau, présenté par MM. Ferbos et Bardié.

Henri Bertrand, professeur au Collège Saint-Genès, présenté par MM. Malvesin et Bardié.

Léon Ducos, présenté par MM. Bardié et Nicolaï.

Dons au Musée :

Il a été reçu pour le Musée du Vieux Bordeaux :

De M. Forel, un lot de monnaies et médailles, dont quatre monnaies de bronze romaines provenant du Palais-Gallien.

De M. Fourché, un coffre du XVIIe siècle, fer forgé, ornements de tôle repoussée au marteau, d'un fort beau travail.

De M. Gustave Chariol, à la demande de M. Monnier, un lot très intéressant de ferronnerie d'art, clefs, entrées de serrures, bouillons, etc., formant un tableau très décoratif.

M. Charrol présente enfin une série de gravures et lithographies, entre autres un portrait de Jean-Paul Alaux, dit le Romain, qui enrichiront notre collection iconographique.

Tous les donateurs sont remerciés.

M. le Président fait part de la visite qu'il a reçue de M. Courteault, envoyé par M. le Recteur, pour entretenir la société du Comité régional de réorganisation de l'Université de Louvain. Il est décidé, pour donner suite à cette démarche, que M. Ferbos représentera la société audit comité.

Communications.

Les Musées d'Alsace :

M. Bardié parle des Musées d'Alsace qu'il a eu l'occasion de visiter dernièrement au cours du Congrès du Club Alpin, ouvert à Belfort et clôturé à Metz et Nancy. Ce lui est une occasion de dépeindre à l'assistance des régions que nos soldats ont parcourues depuis près d'un an avec des préoccupations moins artistiques. Les congressistes ont vu successivement : Mulhouse, Colmar, Riquewihr, Strasbourg (où le Musée alsacien rappelle fort notre Musée de la Porte du Cailhau), Metz et Nancy — cette merveille de l'art français du XVIIIe siècle. — En résumé, les Musées alsaciens — d'un très grand intérêt au point de vue de l'histoire locale, des mœurs, de l'ameublement, du costume — visent peut-être trop la reconstitution au détriment de la réelle ancienneté des pièces. Il faut voir en cela l'influence germanique et la persistance de méthodes abolies chez nous.

L'habillement aux XVIIIe et XXe siècles :

M. Fourché présente fort agréablement à la société un rapprochement des prix de l'habillement à Bordeaux, au commencement du XVIIIe siècle et aujourd'hui. A l'appui, deux factures s'appliquant à un ménage de la bourgeoisie bordelaise, celui du négociant Clark de Faugère (17 mars 1723) pour la parure masculine; de Dufauré et Acoqué (17 septembre 1725) pour les raffinements de la toilette féminine. Il ne s'agit que de

bourgeois de la Régence, mais les chiffres sont instructifs et l'assistance prend un vif plaisir à cette comparaison. La note de M. Fourché est renvoyée à la Commission des publications.

M. Coudol fait circuler un curieux plat à barbe en cuivre argenté qui semble être d'origine espagnole. Il est armorié « d'azur à deux étoiles en chef, un croissant en pointe surmonté d'une fleur de lys (métaux non indiqués pour les pièces), casque de chevalier taré de face avec ses lambrequins ». Il serait intéressant d'identifier ce blason.

M. Ferbos montre une estampe allemande (Nuremberg) représentant l'héroïque défense de la duchesse d'Angoulême et des fidèles Bordelais contre les partisans de Bonaparte, le 1er avril 1815. C'est une pièce de propagande — non seulement royaliste, mais étrangère — et, malgré que Napoléon ait été le premier à reconnaitre le courage de la fille de Louis XVI, la lecture de Bernadau — qui n'est nullement infirmée par les écrits royalistes de l'époque — montre ce que fut cette défense. On sait que les troupes de ligne firent complètement défection et que tout se borna à des coups de feu tirés sur la Garde nationale défaillante. Le comte Maxime de Puységur y échappa, le capitaine Troplong fut mortellement atteint.

M. Flos offre à la société, pour son Musée, une belle serrure à secret faite par son père en 1837. Puis il présente un très joli dessin à la plume exécuté par lui-même de ce qu'il reste de la chapelle des Pères de la Merci. Cette chapelle, où s'élevait le mausolée du maréchal d'Ornano, subsiste en partie dans l'immeuble faisant l'angle des rues de la Merci et Arnaud-Miqueu. La publication de ce dessin serait fort intéressante et il serait à souhaiter qu'on pût l'accompagner d'une étude sur le couvent auquel appartenait la chapelle. C'est un but qui devrait tenter quelqu'un de nos travailleurs.

M. Fermaud présente ensuite des reliques émouvantes. Ce sont des fragments de vitraux, ferronneries, etc., qu'il a recueillis dans les décombres que les bombardements ont

accumulés dans la cathédrale de Saint-Quentin. Il convient que le souvenir des dévastations de la guerre soit maintenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 35.

Le Président, A. Bardié. — *Le Secrétaire de séance,* René Ferbos.

Séance du 14 novembre 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

Présents : MM. Bardié, Fourché, Amtmann, Charrol, Ferbos, Béraud, Conil, Dubreuilh, Trial, Malvesin, Fargeaudoux, Dr Boudreau, Barrière et Ricaud.

Excusés : MM. Thomas, Bertrand, de Lapasse, Coudol.

Nouveau membre : M. Gabriel Holagray, présenté par MM. les abbés Darley et Royer, est admis comme membre actif de la société.

Dons au Musée : De M. Fermaud, un volume intitulé : *Édits du Roi* (XVIIIe siècle).

De Mme Dezeimeris, une boîte à tabac hollandaise cuivre gravé (XVIIIe s.). Cet objet provient, paraît-il, du lit de la Garonne et aurait été dragué entre Loupiac et Cadillac.

Communications.

Un portrait de Tourny :

M. Fourché donne lecture d'une étude, relative à un portrait de l'intendant Louis-Aubert de Tourny, tendant à résoudre un petit problème d'iconographie locale.

Notre collègue souligne que si, de par la tradition, les différents portraits de Louis-Aubert de Tourny — dont celui de Lacour est le prototype — reproduisent les traits du célèbre intendant, la critique fait plus d'une réserve à ce sujet.

L'œuvre d'art étudiée par M. Fourché, mise en vente récemment et acquise par M. le comte de Grancey, provient du château de La Falaise (Eure) dont de Tourny était seigneur.

Elle porte la signature du peintre Louis Tocqué, gendre de Nattier, et le millésime de l'année 1738 (hauteur : $0^{m}80$, largeur : $0^{m}63$).

A ce moment-là, de Tourny était intendant à Limoges qu'il avait sauvé de la famine et doté d'industries nouvelles (fabriques de bougies et de céramique).

De Tourny, n'avait-il point répondu au vœu formulé officiellement par ses administrés, si désireux de posséder son portrait?

Tout permet de le supposer.

Quoi qu'il en soit, ajoute M. Fourché, le personnage représenté dans l'œuvre de Tocqué est incontestablement Louis-Aubert de Tourny.

Le front haut et dégagé, la physionomie, tout en étant franchement bienveillante, laisse toutefois deviner par la puissance des muscles faciaux et la proéminence du menton une mâle et indiscutable énergie.

C'est bien l'image que l'on se fait du grand administrateur, du novateur qui eut tant à lutter contre la routine, l'égoïsme ou l'intérêt particulier.

Le pastel auquel Bernadau s'attribue la découverte, en 1807, chez le notaire Dufau père, présente avec l'œuvre de Tocqué des dissemblances complètes.

Les yeux doux, les traits peu accentués donnent à l'ensemble l'idée d'un personnage à la fois maladif et peu combattif.

Ne serions-nous pas ici, déclare M. Fourché, en présence du portrait de Claude-Louis de Tourny, qui fut aussi lui, comme l'on sait, intendant à Bordeaux.

Si le notaire Jarro a été le confident du père, il a parfaitement pu continuer à être l'ami du fils qui, en témoignage de sympathie, lui aurait fait don de son portrait au moment où, presque mourant, il allait (1749) se diriger sur Cauterets pour essayer de remettre sa santé fortement ébranlée.

Notre collègue termine son intéressante étude en exprimant le regret que la ville n'ait point cru devoir se mettre sur les rangs pour tenter d'acquérir l'œuvre de Tocqué, si précieuse tant par sa valeur artistique que comme document d'iconographie locale.

M. le Président signale que M. Lhéritier va faire paraître un important travail (2 volumes), enrichi d'illustrations, sur le transformateur du Bordeaux médiéval

Haches préhistoriques de Vérac :

M. Trial présente une série de haches préhistoriques trouvées, en 1836, au château de Pomiers, commune de Vérac.

Notre collègue débute en donnant un aperçu généalogique sur divers possesseurs de la terre de Pomiers, dont le dernier rejeton, le vicomte de Brons, mourut en 1893, laissant ses meubles à ses parents.

Parmi ceux-ci se trouvait le lot de haches présentées ce jour.

Celles en silex appartiennent à la classe dénommée vulgairement : livres de beurre. Ce sont des ébauches.

Les haches en bronze, au nombre de trois, sont particulièrement intéressantes.

Deux appartiennent au type dit à coulisse. Elles ont été décapées après la fonte. La troisième, du type à talon, est un peu moins grande que les précédentes. Elle a été affûtée par frottement.

M. Trial remémore que les fouilles opérées, à diverses époques, dans la terre de Pomiers, ont permis de mettre à jour maintes richesses archéologiques, notamment des tombeaux creusés dans le rocher. Accouplés deux par deux, ces sépulcres s'étendent sur une assez grande longueur.

A noter que dans la réponse manuscrite du curé de Vérac au questionnaire de l'abbé Baurein, l'on trouve mention du château de Pomiers.

Les fouilles de 1776 mirent à jour une partie de murailles en briques, d'une épaisseur extraordinaire, ainsi que diverses monnaies romaines dont une médaille d'argent représentant un Antonin, laquelle fut offerte à la maréchale de Mouchy:

Guinodie, à la page 210 du tome III de son *Histoire de Libourne,* consacre quelques lignes à Pomiers. De même, nos collègues, MM. Piganeau, Daleau et Dr Berchon, ont signalé diverses trouvailles provenant du même lieu. M. Daleau a

notamment présenté, dans la séance du 14 juin 1878, une hache, un percuteur en silex et une clef en bronze mis à jour à Pomiers.

M. Conil croit que les haches en silex présentées par M. Trial proviennent du gisement situé aux environs de Bergerac et ajoute que des haches en bronze, semblables à celles présentées ce jour, ont été trouvées à Sainte-Foy. Notre collègue fait également remarquer que ce genre d'armes diminue de dimensions à mesure que l'on s'éloigne du Médoc.

Lampe céramique à lunule :

M. Conil montre et décrit une lampe gallo-romaine curieuse en plus d'un point. Cet ustensile présente une lunule d'un gracieux effet. A ce propos, M. Conil donne un aperçu sur les origines du croissant dans l'histoire, lequel, sans nul doute, a pris sa source dans l'Orient. Les anciens adoraient la lune et avaient une dévotion particulière pour le croissant. Un croissant d'or ornait les souliers des sénateurs romains. Les druides avaient un croissant sur leur sceptre. M. Conil souligne qu'aucun indice ne permet de découvrir l'origine de la lampe qu'il présente. Seuls les deux petits trous qui sont à l'arrière permettent de supposer que l'on est en présence d'une lampe votive; mais comme ils sont postérieurs à l'ustensile lui-même, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

M. le Président remercie les auteurs des différentes communications présentées ce jour et l'assemblée, conformément à l'article 5 des Statuts, procède à l'élection pour le renouvellement des membres du tiers sortant du Conseil d'administration.

Sont élus ou réélus : MM. Dubreuilh, Fermaud, Ricaud, Thomas et Conil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

Le Président, A. Bardié. | *Le Secrétaire,* Th. Ricaud.

Séance du 12 décembre 1919.

Présidence de M. A. Bardié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Présents : MM. A. Bardié, Charrol, Fourché, Ferbos, Bontemps, Daleau, Coudol, Flos, Thomas, Dubreuilh, Trial, Conil, Fargeaudoux, Fermaud, Bertrand, Malvesin, Grenier, Duclaux de Senescau, de Lapasse, Bouchon et Ricaud.

Excusé : M. Amtmann.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Une demande de l'administration du *Guide bleu*, tendant à l'échange de ses publications avec celles de la société, est écartée. Toutefois M. le Secrétaire général est chargé de faire savoir à son directeur que la Société Archéologique se tient à son entière disposition pour la correction ou mise au point des passages relatifs à la région girondine.

Musée. Dons divers : De M. Viguié, un pistolet (du XVIIIe siècle) transformé.

De M. Bacque, un opuscule sur les seigneurs, le château et l'église de Budos.

De M. l'abbé Darley, un exemplaire de son travail sur : *Les actes du Sauveur, La lettre de Pilate, Les missions de Volusien de Nathan, La Vindicte, origines et transformations.*

Communications diverses : M. Coudol présente une dague et un poignard de miséricorde. Ces armes, qui sont de la fin du XVe siècle, attirent particulièrement l'attention tant par le fini de leur exécution que par leur parfait état de conservation. La dague, qui possède encore sa fusée, a été draguée dans la Dordogne en face de Bourg-sur-Gironde.

Le poignard de miséricorde a été retiré de la Garonne en face du lieu dit : les Douze-Portes, commune de Bègles.

M. Coudol accompagne sa présentation d'un historique sur la dague et le poignard de miséricorde en général, indiquant la destination spéciale assignée jadis à chacune de ces armes

et donnant les raisons pour lesquelles elles présentent des différences si nettes et si caractéristiques.

Les sites de l'Alsace :

M. A. Bardié rend compte d'une visite qu'il a faite, au mois de septembre dernier, comme membre du Club Alpin, aux sites si pittoresques de l'Alsace, à ses villages rustiques, à ses vieux monuments.

Après l'évocation d'un admirable concert d'orgue entendu à Massevaux, notre collègue entre dans le vif de son sujet, s'attachant surtout à dépeindre la partie archéologique de cette randonnée et accompagne son récit de nombreuses cartes postales illustrées.

C'est tout d'abord la visite à la petite et vieille église de Thann bien meurtrie. Toutefois, son église, dédiée à saint Thiébault, que domine une tour de 81 mètres de hauteur, d'une grande légèreté et toute percée à jour avec escalier extérieur, est heureusement encore debout.

La vue de ce que fut Cernay commence à montrer l'œuvre allemande dans toute son horreur. C'est le cœur étreint de douleur que chacun jette son regard sur les ruines de toutes sortes s'étalant à perte de vue.

Voici l'Hartmannsweilerkopf, le Vieil Armand des poilus. L'aspect de sa cime entièrement dénudée, exception faite de quelques troncs de sapins affreusement déchiquetés, de sa végétation totalement disparue, de ses flancs encore rouges du sang des milliers de braves qui tombèrent ou luttèrent là pour la défense du Droit et de la Liberté, de son sol défoncé de toutes parts où chaque pouce de terrain porte le stigmate de la lutte titanique qui s'est poursuivie en ce lieu près de quarante-huit mois, produisent sur les congressistes la plus profonde impression.

La vallée de Saint-Amarin franchie, les coteaux qui dominent la Thur, où avant 1914 se détachaient les jolis villages d'Aspach, de Soppe, de Burnhaut, convertis en un amas informe de décombres, se trouvant dépassés, le tableau devient heureusement d'un aspect moins sombre. Les réseaux de fils de

fer barbelés, les tranchées ou abris cimentés deviennent moins denses; les amas de munitions ou de débris de toutes sortes laissés par les hordes germaniques, forcées de céder la place au Gaulois vainqueur, sont plus espacés; la végétation réapparaît enfin peu à peu.

Lutterbach franchi, s'aperçoivent dans le lointain les hautes cheminées de Mulhouse ayant comme arrière-plan la ligne noire formée par les montagnes au pied desquelles coule le Rhin.

Mulhouse avec ses énormes usines et son Hôtel de Ville, joli édifice de la seconde moitié du XVIe siècle; Guebwiller, si fière de sa belle église Saint-Léger, avec ses cinq nefs, ses trois tours d'inégale hauteur, son beau porche roman, et dont les vignobles sont si réputés, retiennent l'attention de tous. Puis, c'est Isenheim, célèbre par son ancien couvent d'Antonites d'où proviennent la plupart des œuvres d'art qui ornent le Musée de Colmar. Le chef-lieu du Haut-Rhin où s'élèvent les statues de l'amiral Bruat, du maréchal Rapp, du sculpteur Bartholdi, la belle église Saint-Martin, l'ancien couvent d'Unterlinden converti en musée et qui renferme de si curieuses maisons, est ensuite visité.

Puis, c'est Ribeauvillé, patrie de l'abbé Wetterlé, qui a conservé une partie de ses anciens murs élevés du XIVe et du XVIe siècles, et dont la Tour de la Boucherie forme un si joli ensemble avec les vieilles maisons aux toitures à quatre pentes qui l'avoisinent. Schlestadt, à part les églises Sainte-Foi et Saint-Georges, cette dernière l'un des principaux monuments du style ogival en Alsace, n'offre à l'archéologue qu'un intérêt restreint.

Le fameux château de Kœnisburg, restauré il y a une vingtaine d'années aux frais de la ville de Schlestadt qui l'offrit ensuite à Guillaume II, laisse des impressions diverses à tout homme de goût, de même que le couvent de Sainte-Odile complètement transformé.

La cathédrale de Strasbourg, ses richesses multiples, ses portails remarquables, sa belle façade qui, hélas! a oscillé, sa haute et curieuse tour sont l'objet d'une intéressante descrip-

tion de M. Bardié qui transporte ensuite son auditoire à Saint-Thomas où se trouve, comme l'on sait, le chef-d'œuvre de Pigalle : le monument du maréchal de Saxe.

Metz et sa cathérale, Nancy avec la visite obligée à la place Stanislas, terminent la communication de M. A. Bardié.

Ancienne vierge en pierre :

M. Bertrand présente un dessin et une étude très fouillée sur une Vierge ancienne provenant, paraît-il, d'un vieux château de la Dordogne aujourd'hui démoli et actuellement à Mérignac (1). Cette statue, haute de 0m 65 sur 0m 35 de largeur, est en pierre de teinte légèrement grisâtre.

Le sujet représenté est une Vierge noblement assise sur un fauteuil dont le siège est soutenu par des colonnettes.

La Vierge, dont la tête est disproportionnée et possédant des traits rappelant ceux de la race noire, est recouverte d'une robe très décolletée surmontée de l'antique *planeta* (chasuble).

Un long voile lui couvre le dos, tout en laissant apparaître les bandeaux plats des cheveux. La position de l'Enfant Jésus assis sur le giron de sa Mère — mais dans l'axe même de la statue — permet, ajoute notre collègue, si l'on s'en rapporte à la description donnée par Viollet le Duc (2), de classer cette statue dans la catégorie des Vierges appartenant au XIIe siècle.

Par des comparaisons avec l'ivoire byzantin reproduit dans les *Annales archéologiques de Didron* et le personnage qui se trouve à la gauche de l'empereur Justinien sur la fameuse mosaïque de Saint-Vital de Ravenne ou encore avec le vitrail nord de Chartres (Vierge noire), M. Bertrand pense que la Vierge de Mérignac appartient à l'art roman encore hésitant qui s'inspira des statues byzantines et trouve dans ce fait une preuve nouvelle que le Périgord forme vraiment en France une sorte d'îlot byzantin où les pèlerinages antérieurs aux croisades

(1) M. Marty, charcutier à Mérignac.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du IXe au XVIe siècles*, p. 364-365, édit. 1858.

ont eu plus d'action au point de vue artistique que les croisades elles-mêmes.

M. le Président remercie M. Bertrand de sa communication et le félicite, ainsi que l'assemblée, de combler les regrettables lacunes de notre iconographie girondine.

Paléolithique girondin :

M. Conil montre diverses pièces du paléolithique régional. Le premier silex présenté — remarquable par ses dimensions : 25 centimètres de longueur — appartient à l'Acheuléen et provient des environs de Mouleydier (Dordogne).

La présence d'un talon sert de base à une remarque de M. Daleau qui se demande si l'on ne serait pas en présence d'un spécimen de néolithique.

M. Conil émet un avis différent du fait qu'il a trouvé lui-même cette pièce en place, et ce à 2 mètres de profondeur. Différentes autres, représentant le même caractère, y ont été également découvertes.

La deuxième pièce mise à jour, à la Roquille, près de Sainte-Foy-la-Grande, est un silex d'eau douce particulièrement intéressant par l'extrême petitesse de ses dimensions.

M. Conil présente ensuite deux spécimens de l'époque chelléenne dont l'un est pour ainsi dire l'antithèse de l'autre, tant les dimensions sont différentes.

M. Daleau présente une monnaie ancienne provenant de Savin-Lescure (Lot-et-Garonne). Son mauvais état ne permettant pas de l'identifier d'une façon certaine, M. le Secrétaire général est chargé de la soumettre à l'étude de notre collègue M. Miller.

Questions diverses : Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote le relèvement du taux de la cotisation qui sera désormais de 15 francs par an au lieu de 12 francs.

Après un échange de vues, entre M. le Président et M. Fermaud, il est décidé de charger le bureau de faire, auprès du Conseil d'État, les démarches nécessaires pour rendre légale cette modification aux statuts de la société.

M. Malvesin est élu membre du bureau, en remplacement de M. Etchart, démissionnaire.

Élections : Le bureau pour l'année 1920 est ainsi constitué :

Président : M. Th. Amtmann, en remplacement de M. A. Bardié, non rééligible.

Vice-Présidents : MM. Rambié et Dubreuilh.

Secrétaire général : M. Charrol.

Secrétaires : MM. Ricaud et Conil.

Trésorier : M. Bontemps.

Archiviste : M. Ferbos.

Conseillers : MM. Bardié, Coudol, Bouchon, Nicolaï, Thomas, Malvesin.

MM. C. de Mensignac et Fourché sont, en raison des nombreux services rendus à la société, nommés présidents honoraires.

M. Fourché remercie vivement l'assemblée de cette nouvelle marque de sympathie qui le touche profondément.

Sur la proposition de M. Bouchon, un vote de félicitations est adressé à M. Bardié qui, durant une période particulièrement difficile, a si bien rempli les devoirs de sa charge.

L'assemblée décide que le bureau, ainsi qu'une délégation de la Commission du Musée, iront rendre visite à M. le Maire et solliciteront sa présence pour la réouverture du Musée du Vieux Bordeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

Le Président,
A. Bardié.

Le Secrétaire,
Th. Ricaud.

RÈGLEMENT

POUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

ARTICLE PREMIER. — La Société publie à dates fixes les fascicules d'un *Bulletin* où sont insérés : 1° Les procès-verbaux des séances; 2° les communications faites aux séances.

ART. 2. — La Société peut publier en fascicules, volumes ou albums séparés, des travaux d'archéologie de plus longue haleine.

ART. 3. — Les publications prévues par l'article 2 ne paraissent pas à dates fixes, ni en nombre déterminé. Le nombre et l'importance en est variable selon les ressources de la Société, qui doit d'abord assurer le service régulier du *Bulletin*.

ART. 4. — Ne peuvent être publiés par la Société que les travaux ayant pour auteur un des membres de la Société.

ART. 5. — Dans le cas énoncé à l'article 2, l'auteur aura déposé le manuscrit de son travail sur le bureau de la Société, ou se sera engagé par lettre à le déposer à une date fixée d'un commun accord entre la Société et lui.

ART. 6. — La Société sera toujours en droit de revenir sur son engagement, si, après lecture et examen, la Commission des publications estime que le travail ne peut être imprimé par elle.

De même, si, à la date fixée, l'auteur n'a pas tenu sa promesse, la Société pourra se considérer comme absolument dégagée. Mais elle pourra aussi accorder un sursis à l'auteur.

ART. 7. — Les auteurs s'engagent, dans le cas où leur travail obtiendrait un prix en argent, à rembourser à la Société tout ou partie de ses frais d'édition jusqu'à concurrence de leur prix.

ART. 8. — La Société pourra autoriser les auteurs à faire exécuter, dans les conditions fixées par elle, des tirages à part

des articles parus dans le *Bulletin*. Ces tirages à part devront porter la marque de leur origine et pourront seuls être vendus par les auteurs.

ART. 9. — Dans le cas énoncé à l'article 8, un exemplaire au moins de ce tirage à part sera déposé à la bibliothèque de la Société.

ART. 10. — Le Bureau pourra s'entendre avec un éditeur, dans le cas où des offres avantageuses pour la caisse de la Société lui seraient faites.

Lu et adopté dans la séance du 12 juillet 1918.

Le Secretaire général,
M. CHARROL.

Le Président,
A. BARDIÉ.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 1918

RECETTES

En caisse .... F.	218 85
Intérêt du compte en banque	385 07
Subvention de la Ville (Société)	250 »
Subvention de la Ville (Musée)	500 »
Ventes publications	45 »
Cotisations	1.592 »
TOTAL .... F.	2.990 92

DÉPENSES

Etrennes et divers frais .... F.	122 95
Fonds de réserve	159 20
Cotisation Union historique	20 »
Achats Bons du Trésor	300 »
Versé intérêts	235 07
Compte Secrétariat	175 10
Musée	500 »
TOTAL .... F.	1.512 32

BALANCE

Montant des recettes .... F.	2.990 92
Montant des dépenses	1.512 32
EXCÉDENT .... F.	1.478 60

EXERCICE 1919

RECETTES

En caisse	F.	1.473 60
Intérêts du compte		676 52
Subvention de la Ville (Société)		500 »
Subvention de la Ville (Musée)		500 »
Cotisations		1.802 »
Ventes publications		52 »
TOTAL	F.	4.959 12

DÉPENSES

Fonds de réserve	F.	180 20
Etrennes, timbres et divers		140 20
Cotisation Union historique		20 »
Achats Bons du Trésor		2.400 »
Versé intérêts		286 52
Musée		500 »
TOTAL	F.	3.526 72

BALANCE

Montant des recettes	F.	4.959 12
Montant des dépenses		3.526 72
EXCÉDENT	F.	1.432 40

Le Trésorier,

A. BONTEMPS.

NÉCROLOGIE

FRANCISQUE HABASQUE

1842-1917.

Le 26 octobre 1917, M. Francisque Habasque s'est éteint doucement à Bordeaux; il avait 75 ans. Sa mort a mis en deuil les sociétés savantes bordelaises — Société Archéologique, Société des Archives historiques, Société des Bibliophiles de Guienne, Commission des Archives municipales — auxquelles il appartenait, la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, dont il fut membre très actif pendant quinze ans, enfin les dix-neuf sociétés savantes de la région qu'il avait groupées, en 1908, sous le nom d'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. A cette simple énumération, on peut mesurer déjà la perte qu'a faite en sa personne la science locale et régionale. Comme son activité, son œuvre fut très variée. Il convient de n'en retenir ici que la part qui intéresse les études archéologiques. Elle est assez belle pour nous permettre de rendre à sa mémoire l'hommage suprême et d'exprimer, avec leurs affectueux regrets, l'estime et la reconnaissance de ceux qui furent ses collègues et ses amis.

*
* *

Le goût de l'archéologie s'est d'abord manifesté chez M. Habasque, comme chez notre grand Leo Drouyn, par l'aptitude artistique. Il témoigna son premier amour aux vieilles pierres en les dessinant. Ce lettré très fin était aussi un artiste : il maniait avec une égale habileté le crayon et la plume, le pinceau et la pointe. Il se plaisait à fixer le souvenir des sites qui l'avaient séduit, en particulier ceux de sa chère Bretagne et ceux du pays basque où il passa longtemps ses vacances. Ses dessins à la mine de plomb, ses croquis à la plume rehaussés d'encre de Chine, ses aquarelles, ses eaux-fortes attestent à la fois un très vif sentiment de la nature, une aptitude remarquable à saisir la réalité, un faire très habile et très sûr.

Son goût très vif pour les recherches historiques le tourna plus particulièrement vers les travaux d'archives. Mais ce goût, né pendant son séjour de sept ans à Agen, s'était développé au contact d'un maître et d'un ami, M. Georges Tholin, qui était à la fois un érudit passionné et un archéologue éminent. Il apprit avec lui à connaître et à apprécier les richesses monumentales de l'Agenais, à interroger les pierres au même titre que les documents. Il ne sépara jamais l'histoire de son cadre. Lorsqu'il écrivit ses études sur *La cour de France à Agen (1564-1565)*, sur *La domination de la reine de Navarre à Agen en 1585*, il ne manqua pas d'évoquer les vieilles rues et les vieilles maisons, témoins des événements qu'il racontait, et l'un des chapitres les plus attachants de son piquant travail *Comment Agen mangeait au temps des Valois* est, sans contredit, la reconstitution si vivante du marché au XVIe siècle.

En 1882, M. Habasque quittait Agen et venait occuper à la Cour d'appel de Bordeaux le siège de conseiller qu'il garda jusqu'à sa retraite, en 1902. Sa réputation de travailleur et de chercheur heureux le fit accueillir avec empressement dans nos sociétés locales. En 1889, il devint membre de la Société Archéologique ; dès 1891, il en fut nommé vice-président. A trois reprises, en 1893, en 1897, en 1902, il occupa le fauteuil

de la présidence ; de 1891 à 1904, il ne cessa pas de faire partie du bureau. Il s'imposa de suite à l'estime et au respect de ses collègues. Sa distinction naturelle, l'autorité de sa parole, son art de diriger une discussion sans jamais la passionner, son impartialité parfaite, toutes ces qualités acquises et affinées par l'expérience du Palais, s'appliquaient à merveille aux séances de la Société. Il y joignait une courtoisie, un tact, une bienveillance à la fois grave et souriante qui ne contribuaient pas peu à conserver leur sérénité à ces controverses archéologiques, où il peut arriver que les théories et les hypothèses se heurtent parfois avec éclat.

Il avait, dès 1890, manifesté l'intérêt très vif qu'il portait à nos monuments bordelais en contant par le menu, à l'aide de nos archives, l'histoire de la porte d'Aquitaine. Il communiqua à ses collègues des documents sur le théâtre en Agenais, une description de la maison navale qui amena Louis XIV à Bordeaux en 1660 et un curieux bail à fief de 1685. Comme président, il saisit toutes les occasions d'exprimer le sentiment de la Société en face d'actes de vandalisme, tels que le saccagement sauvage du tombeau de l'amiral Jaubert de Barrault à Cabara, ou de ces changements qui, disait-il, « sous prétexte d'embellissements, dénaturent complètement le passé » : déplacement de la croix du carrefour de Saint-Genès, mutilation de la porte d'Aquitaine, « restauration » de la façade de Sainte-Eulalie. Sur son initiative, la Société émit le vœu, adopté par la municipalité, que le nom de Leo Drouyn fût donné à une rue de Bordeaux. Il lui fit adopter une proposition, faite en 1897 par M. Camille Jullian, de dresser un inventaire complet des monuments sculptés de l'époque gallo-romaine en Gironde et aussi celle qu'il fit lui-même, en 1902, de publier un album des vieilles maisons et des monuments anciens les moins connus du département. Idées excellentes qui méritent d'être réalisées un jour.

***

Bordelais et Gascon d'adoption et de cœur — sa vie et son œuvre en sont la preuve éloquente — M. Habasque étiat pour-

tant resté fidèle passionnément à ses origines bretonnes. Les plantureux vergers d'Agen, les monumentales façades de Bordeaux, les aimables campagnes de l'Entre-deux-Mers n'avaient pu lui faire oublier les beautés sauvages et les monuments abrupts de la terre armoricaine. Nos landes le faisaient songer à d'autres landes, couvertes de bruyères et d'ajoncs. A notre Côte d'Argent, il préférait franchement la « Ceinture dorée ». Tous les ans, à l'automne, il allait revoir le coin où les siens, pendant des siècles, avaient vécu et il se laissait reprendre au charme du sol natal retrouvé. Il aimait son vieux manoir de Latouche-Sauvaget, drapé dans son manteau de vigne vierge, les belles allées de son parc, et le mail aux sapins et aux hètres séculaires, et cette « maison des enfants » que son père avait jadis construite pour son frère et pour lui et qui maintenant servait aux jeux de ses petits-fils. Il savait par cœur sa Bretagne ; il en connaissait à fond les légendes et l'histoire : celle de la chapelle de Saint-Event, qui, perdue au fond des bois, abrite une source miraculeuse, souveraine pour guérir les croûtes laiteuses de l'enfance ; et celle du chêne de la Fontenelle qui servit de retraite aux Chouans. Il aimait les vieilles églises et les vieilles maisons de Plénée et de Jugon, les deux villages les plus voisins.

Mais son plus grand bonheur était de faire à quelques amis les honneurs de sa province, à la façon d'un propriétaire qui fait faire à ses visiteurs le tour de son domaine. Le programme de ces excursions en automobile, qu'il dressait lui-même avec amour, n'omettait aucun site, aucun monument dignes d'être vus. La visite commençait par les Côtes-du-Nord : on allait voir les Sept-Croix de Plélan, Dinan et ses vieilles portes à peu près intactes ; le château de Combourg, évocation émouvante du grand Chateaubriand ; La Hunaudaye et son formidable donjon ; Saint-Malo, la ville des corsaires, étroitement serrée entre ses remparts de granit. Puis on suivait les ciselures et les festons du littoral jusqu'aux rochers farouches du cap Fréhel. Par Lamballe, on gagnait le Penthièvre et l'on allait admirer la vaste échancrure de la baie de Saint-Brieuc, les vieux logis de Guingamp, la maison de la duchesse Anne à

Morlaix, le clocher et le cloître de Tréguier, le Kreisker de Saint-Pol-de-Léon, et Carhaix, la patrie du premier grenadier de France, et les admirables sites des montagnes d'Arrée, Huelgoat avec son chaos et sa pierre branlante, la gorge de Poulancre et des merveilles archéologiques ignorées, comme cette église de Saint-Herbot, édifice du xv° siècle avec des réminiscences byzantines, et son ossuaire, près de Ploulech. Puis c'était l'inoubliable vision des calvaires bretons du Trégorrois, du Léon et du Finistère, Saint-Thégonnec, Guimiliau, Lampaul, Plougastel et les rochers de Ploumanach, près de Lannion. On longeait ensuite la côte méridionale pour se rendre au sanctuaire d'Auray, admirer l'église Sainte-Anne et sa *Scala sancta* et « le champ des martyrs », Carnac et ses alignements, Locmariaquer avec sa « table des marchands » et son menhir brisé. On remontait à l'intérieur pour voir les vieux châteaux forts, Josselin, Trécesson, dont les tours se reflètent si poétiquement dans l'eau verdâtre d'un étang romantique. Et la randonnée s'achevait par Vitré, son châtelet et l'ambon de sa cathédrale, et par l'enceinte et le château de Fougères.

Ces excursions étaient pour M. Habasque une source de pures joies. Il goûtait en poète les incomparables beautés naturelles de son pays et ce que le génie de l'homme y avait ajouté depuis les âges mystérieux de la préhistoire. Il appréciait en artiste l'originale saveur de ces farouches paysages et de ces monuments de granit et l'harmonie secrète qui les unissait. Il évoquait avec amour, en érudit et en archéologue très informé, le souvenir d'un riche passé. Il protestait avec indignation toutes les fois qu'il constatait qu'un stupide vandalisme avait défiguré les traits vénérables de sa province. Les hasards du voyage aiguisaient son esprit, stimulaient sa verve. Il s'accommodait avec bonne humeur des plus inconfortables auberges et riait de bon cœur lorsque en guise d'épinards on lui servait un plat de feuilles de fraisier. En 1910, il fit faire au public bordelais ce tour de Bretagne dans une belle conférence qu'il donna sous les auspices de l'Ar-Mor, association amicale des Bretons de Bordeaux, dont il avait été l'un des fondateurs et dont il resta le vice-président jusqu'à sa mort.

L'archéologie, on le voit, a tenu une belle place dans l'existence si remplie de M. Habasque. Il aima surtout les vieilles pierres en poète et en artiste. Il les aima aussi en patriote. Son amour des monuments et du passé artistique de Bordeaux, de nos anciennes provinces du Sud-Ouest, de sa chère Bretagne fut une des formes les plus nobles de cet amour de la petite et de la grande patrie qui a été le plus puissant ressort de son activité, l'inspirateur de sa belle intelligence, l'objet suprême de ce cœur d'excellent Français.

Paul Courteault.

COMMUNICATIONS DIVERSES

UN ENTREPOT DES COTONS A BORDEAUX EN 1818

LES BESOINS AUXQUELS SA CONSTRUCTION RÉPONDAIT CE QU'IL FUT ET SURTOUT CE QU'IL NE FUT PAS

Par Pierre RAMBIÉ.

Une note sommaire, publiée dans la *Revue historique de Bordeaux* (numéro de novembre-décembre 1913, p. 449) sous le titre de « Un projet de halle aux cotons en 1818 », m'a donné la curiosité de rechercher s'il était possible de compléter, sur quelques points, les indications que nous donne son auteur, notre obligeant et très érudit archiviste municipal.

Celui-ci ne m'en voudra certainement pas si, reprenant un sujet qu'il a dédaigné d'épuiser, j'essaie de préciser ici ce que fut le marché des cotons à Bordeaux et la halle dont la première pierre fut commémorée dans les conditions qu'il indique.

*
* *

Sans vouloir faire ici l'histoire du commerce — du « marché » — des cotons à Bordeaux, il est bon cepen-

dant, pour pouvoir juger de son importance et de l'intérêt qu'attachaient nos négociants à faciliter son extension, de rappeler que, dès le début du XVIII[e] siècle, le coton « en layne » qui existait, à l'état indigène, dans les îles et sur le continent américain, commença de devenir un article d'importation pour Bordeaux.

Cette importation fournissait un fret de retour aux navires et, comme le dit Malvezin dans son *Histoire du commerce de Bordeaux,* « si elle ne servait pas à l'industrie de la province, elle donnait au commerce un article de transit pour l'étranger et de consommation pour les fabriques du royaume ».

Bordeaux, de par l'importance et la fréquence de ses relations avec le vaste domaine colonial qu'avait alors la France en Amérique, était le principal port d'entrée et de transit des cotons. Pendant tout le cours du XVIII[e] siècle, le commerce bordelais s'efforça d'obtenir, sinon des avantages susceptibles de développer ce transit, du moins lutta avec énergie contre les efforts des filateurs normands et des fermiers généraux qui s'accordaient entre eux en vue de restreindre au contraire, à leur profit, le marché de cette matière première.

Le commerce bordelais ne fut pas toujours le plus fort dans cette lutte d'intérêts. Les droits de sortie sur les cotons — il s'agissait alors de cotons étrangers — d'abord fixés à 4 p. 100 par un édit de mars 1669 furent portés, en 1749, au taux prohibitif de tout transit de 24 livres par quintal. La conséquence fut que les acheteurs étrangers s'adressèrent ailleurs; aussi, dès l'année suivante, fallut-il modérer cette taxation excessive. Un nouvel arrêt de 1751 fixa à 8 p. 100 le droit sur les sorties, droit encore trop élevé qui entrava le transit, l'importation des cotons en layne demeurant

limitée à peu près aux besoins de la consommation nationale.

Les guerres et la perte successive de nos colonies vinrent porter un coup désastreux à ce commerce que l'instabilité du régime fiscal avait déjà fortement éprouvé. Aussi l'importation des cotons à Bordeaux, qui au moment de la crise de 1749 avait atteint près de 4.000 livres, tombait, en 1760, à 45 livres seulement.

De 1761 à 1768, nos commerçants se relevèrent lentement de ces ruines ; l'importation des cotons oscille en progressant lentement entre 10.000 et 64.000 livres pour atteindre son point culminant au moment de la poussée industrielle qui se produisit, en 1770, avec 1.536.325 livres. C'était l'époque où Cugnot proposait au gouvernement de Louis XV un automobile pour le transport de l'artillerie et où le marquis de Jouffroy lançait, sur la Saône, la première embarcation à vapeur.

Le tarif douanier de 1791, établi par la Constituante dans un large esprit de libéralisme, favorisait l'importation des matières premières et si la période révolutionnaire qui suivit de trop près ne fût venue interrompre trop longtemps la vie économique du pays, le marché bordelais des cotons eût probablement pris un essor plus considérable encore.

Les flottes françaises tombèrent successivement au pouvoir des Anglais (1792-1795) ; nos colonies furent perdues les unes après les autres ; le commerce extérieur de la France fut anéanti.

Il y avait trop de plaies à cicatriser, trop de guerres à soutenir sur terre et sur mer pour qu'aux temps encore troublés du Directoire, du Consulat et même de l'Empire, le commerce français ait pu reprendre la

sécurité nécessaire à un nouvel essor. La perte de nos plus riches colonies avait d'ailleurs été pour Bordeaux la cause de ruines nombreuses. Tout était à reprendre sur de nouveaux efforts.

Je m'excuse d'avoir rappelé ces faits, mais ils me paraissaient indispensables pour éclairer la situation dans laquelle se trouvaient nos importateurs bordelais au début de la Restauration. Tout était alors à la paix ; le souvenir de l'épopée impériale demeurait, pour beaucoup, une sorte de cauchemar.

Une loi du 28 avril 1816 venait de fixer à 0,50 p. 100 seulement le droit de sortie sur les cotons. Le commerce pouvait tenter de nouvelles affaires à la condition toutefois d'éviter le paiement des droits d'entrée sur les cotons en transit.

Or, un seul moyen légal s'offrait alors aux intéressés d'éviter le paiement de ces droits : c'était la mise en entrepôt réel. Ce moyen était onéreux ; il avait, d'autre part, d'autres inconvénients qui sont exposés dans la lettre suivante, du 25 mai 1816, que la Chambre de commerce de Bordeaux adressait à M. le Directeur général des Douanes pour appuyer une pétition de négociants qu'elle avait examinée dans sa séance du 22 mai 1816.

Bordeaux, le 25 mai 1816.

Nous avons l'honneur de vous adresser la réclamation des principales maisons de commerce de notre place ayant pour but de conserver la faculté de mettre dans leurs magasins, soit dans des magasins particuliers, le coton qu'elles sont dans le cas de recevoir de l'étranger.....

..... Le coton, par sa nature et par son encombrement, exige des magasins vastes et à l'abri de l'humidité. Ceux de l'entre-

pôt réel (1) ne réunissent aucune de ces qualités. Leur primitive destination était de recevoir des liquides. L'on sait combien le coton aspire l'humidité ; il suffit que cette matière première séjourne quelque temps dans un magasin frais pour que sa qualité se détériore.....

Les magasins les plus convenables à Bordeaux pour recevoir du coton peuvent en contenir 2, 3 ou 400 balles au plus.

Bordeaux possède ordinairement 10 à 12.000 balles de cotons; dans les six derniers mois de 1815, l'on en comptait à la fois 16 à 18.000.

Depuis le 7 mai courant (1816), jour de la mise en activité du droit, jusqu'au 18, il en est arrivé 2.700 balles.....

..... Il importe essentiellement que nous ayons du coton dans l'entrepôt pour en fournir à l'étranger.....

..... Pendant les six derniers mois de 1815, la Suisse a tiré de France 10 à 12.000 balles de coton d'Amérique.

..... Si nous ne pouvons le (le commerce) faire jouir de cette faculté, il ira s'approvisionner à Liverpool.

On le voit, dès cette époque, la Chambre de commerce, fidèle à ses traditions, plaçait au premier rang la défense des intérêts du public et de la liberté commerciale.

De son côté, l'Administration des douanes, conformément à ses habitudes, soulevait des objections. Une correspondance s'engagea alors pour obtenir en faveur du commerce la faveur de l'entrepôt fictif.

Bordeaux, le 11 septembre 1816.

Monsieur le Directeur général des Douanes, à Paris.

Monsieur le Directeur général, le directeur des Douanes nous a transmis copie de la lettre que vous lui avez adressée, le 6 du mois dernier, relative à la faculté que nous avions sollicitée

(1) C'étaient des magasins provisoires loués à des particuliers.

d'entreposer les cotons étrangers dans les magasins particuliers des consignataires ; vous jugez ne pouvoir adhérer à la demande du commerce et votre principal motif est la crainte de substitution d'un lainage venant de dehors ou passible d'un fort droit à un autre tarifé au-dessous ; mais nous aurons l'honneur de vous observer que les cotons, comme les autres articles, sont reconnus à l'arrivée ; que des montres (1) en sont réservées ; qu'en supposant que les visiteurs et employés ne puissent reconnaître l'identité à l'exportation ou à la mise en consommation, une estampille sur chaque balle, à l'entrée, pourrait indiquer la qualité ; que les commerçants n'ont point dans chaque magasin des presses pour refaire les balles ; qu'il n'en existe même pas en ville ; que d'ailleurs les cotons demeureraient toujours dans les magasins de commerce sous la surveillance de la douane comme les articles venant des colonies françaises.

S'il pouvait rester quelque léger inconvénient du dépôt des cotons dans les magasins particuliers, il ne serait jamais aussi grand que de les loger et entasser, souvent humides, dans un entrepôt général où ils s'échauffent, peuvent occasionner un incendie qui consumerait cotons et autres marchandises réunis dans le même lieu et entraînerait la ruine du commerce. Nous sollicitons donc de nouveau, Monsieur le Directeur général, la permission d'entreposer les cotons dans les magasins particuliers. Si notre demande était encore rejetée et que le feu vînt à détruire l'entrepôt ou une des annexes, nous aurions fait, par nos réclamations, tout ce que nous aurions pu pour le prévenir et aucune négligence ne pourrait nous être imputée.

La Douane finissait par se montrer moins intransigeante et par accepter de substituer à l'obligation de placer en entrepôt réel les cotons d'origine étrangère, la faculté de les entreposer chez chaque consignataire.

Mais une telle facilité était subordonnée à l'accomplis-

(1) Échantillons.

sement de certaines conditions, et c'est maintenant que l'on va retrouver l'origine de cette halle aux cotons dont l'existence *effective* paraissait à M. Ducaunnès-Duval quelque peu problématique.

Bordeaux, le 4 novembre 1816.

Monsieur le Directeur des Douanes,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 9 de ce mois nous accompagne copie d'une du 26 septembre de M. le Directeur général qui consent à substituer à l'obligation de loger dans des magasins procurés par l'entrepreneur de l'entrepôt réel les cotons d'origine étrangère, la faculté de les entreposer chez chaque consignataire. M. le Directeur général vous invite à vous concerter avec nous sur les moyens de prévenir les fraudes et les substitutions auxquelles ces entrepôts partiels pourraient donner lieu et vous avez la bonté de nous communiquer un projet de règlement à ce sujet sur lequel vous nous demandez nos réflexions que nous avons l'honneur de vous transmettre sur chaque article (1).

Article premier. — Comme l'origine des cotons sera constatée par la déclaration d'entrée du navire et qu'il ne faudra que reconnaître s'ils sont courte ou longue soie, le passage en douane semble suffire pour la vérification et le pesage, si un poids particulier était jugé nécessaire, la chambre solliciterait de l'administration municipale la désignation d'un terrain sur le quai pour y établir un hangar et un bureau pour le poids et la reconnaissance des cotons qui ne seraient embarqués qu'à mesure qu'ils pourraient y passer, ainsi que cela se pratique aujourd'hui pour les annexes de l'entrepôt réel.

---

(1) Le texte de ce projet de règlement n'a pu être retrouvé, mais les observations qu'il motive de la part de la Chambre de commerce permettent de se rendre assez complètement compte des dispositions qu'il renfermait.

N. de l'A.

Art. 2. — Les cotons ne faisant que passer à la vérification et au poids étant enlevés de suite et portés dans les magasins des particuliers indiqués par la déclaration, cela n'exige pas plus un préposé du commerce pour la surveillance que des denrées venant des colonies françaises qui, une fois reconnues pesées, etc., sont remises aux propriétaires sous leur soumission de les présenter. Il ne semble y avoir aucune nécessité non plus qu'un sous-contrôleur de la Douane ait un logement dans le lieu affecté au poids et vérification ; si le local de la Douane n'était pas jugé suffisant pour y faire ces deux opérations, l'officier qui y sera préposé ne sera tenu de s'en occuper qu'aux heures que les règlements indiquent et comme il le fait déjà dans les diverses annexes de l'entrepôt réel.

Art. 3. — L'administration pourra créer autant d'estampilles qu'elle jugera nécessaire pour désigner l'origine, la qualité et le droit dont chaque partie sera passible, exiger encore que le poids soit porté sur chaque balle ; le propriétaire sera tenu de faire une couverture volante à cette marque pour la conserver.

Art. 4. — La toile qui a servi à une balle de coton ne pourrait être employée à en fermer une autre ; elle est trop étirée et usée pour pouvoir y presser d'autre lainage ; les cordes seules contiennent le ressort du premier, le plombage est absolument inutile pour prévenir les substitutions ; elles ne peuvent avoir lieu au moyen des vieux emballages sur lesquels d'ailleurs on pourrait bâtonner l'estampille à la vérification pour la mise en consommation la laissant subsister pour les envois en transit à l'étranger et être annulée au bureau de sortie ; pour plus grande précaution, l'estampille pourrait être posée sur la couture de la balle.

Art. 5. — L'estampille et la marque du poids doivent être à la charge des propriétaires des cotons et payés à raison de 0 fr. 10 par balle.

Art. 6. — Cet article semblerait priver de la faculté de mettre dans des entrepôts particuliers les cotons en balles rondes qui cependant n'offrent pas plus de facilités pour la fraude que ceux passés à la presse ; nous observerons qu'en général les

craintes de substitution sont chimériques, le commerçant n'y trouverait aucun avantage. Il est notoire qu'une balle de coton refaite en Europe, lorsqu'elle a perdu le massé qu'on lui donne dans les lieux d'embarquement et qu'elle acquiert par la pression dans un bâtiment, perd de 15 à 20 p. 100 de sa valeur; cette dépréciation sera reconnue par tous les acheteurs de coton et nous invoquons, à cet égard, le témoignage des courtiers et connaisseurs de cette matière.

Comme la vérification des cotons avariés et susceptibles de réduction de droit ne pourrait se faire à la Douane ou sous un hangar destiné au poids et estampillage, le propriétaire, en pareil cas, sera tenu de les déposer dans un magasin à deux clefs dont l'une demeurera entre les mains du sous-contrôleur jusqu'à ce que l'expertise ait été faite et quotité des droits déterminée.

Les articles 7, 8, 9 et 10 ne nous offrent aucune matière à observations; le commerçant loyal verra toujours avec satisfaction des mesures rigoureuses adoptées contre la fraude.

Nous souhaitons beaucoup, Monsieur le Directeur, que vous jugiez comme nous que les formes simples que nous indiquons soient suffisantes pour assurer les droits dus à l'État et prévenir toute fraude; nous le désirons d'autant plus qu'elles n'augmenteront ni les dépenses de l'administration ni celles du Commerce; qu'il est aussi important pour le gouvernement que pour le négociant que les frais des matières alimentant nos manufactures et de celles en transit soient modérés. Dans le premier cas, nous pourrons soutenir la concurrence avec l'étranger; dans l'autre, nous recevrons plus et aurons une plus grande masse d'articles de notre sol et industrie à fournir pour les retours, si les cotons qui viennent en France pour être réexportés sont chargés de frais plus forts que ceux abordant à Anvers, Amsterdam, Embden, Hambourg, Trieste, etc., il est constant qu'ils seront expédiés pour ces divers ports et que la France ne fournira plus les retours de la valeur.

Veuillez, etc...

Comme suite à cette lettre et par sa délibération du 18 décembre 1816, la Chambre de commerce chargeait l'un de ses membres d'écrire à M. le Maire de Bordeaux pour lui demander un local sur le port propre à y établir un hangar pour la reconnaissance, le pesage et l'estampillage des balles de coton.

24 décembre 1816.

Monsieur le Maire,

..... Nous nous sommes occupés d'utiliser les magasins de la ville non loués et de procurer de l'ouvrage à la classe ouvrière et M. le Directeur général des Douanes a bien voulu accorder à nos sollicitations l'entrepôt chez les consignataires des cotons étrangers qui jusqu'à ce moment avaient dû être logés à l'entrepôt réel et dont tous les mouvements étaient faits par des hommes privilégiés; cette faveur a été accordée pour certaines formalités. Pour assurer les droits dus à l'État et qui nécessitent l'établissement d'un hangar de pieds de long, de large, sur la rivière et à proximité de la douane, nous venons vous solliciter, Monsieur le Maire, de nous accorder un terrain pour le placer en prenant les arrangements qui conviendront à l'administration; nous ne voyons point de position plus convenable que celle de l'ancien marché au vin, en suivant l'alignement des maisons bâties sur le terrain du château; ce hangar aura très peu d'élévation et ne masquera pas aux maisons la vue de la rivière; nous espérons d'ailleurs qu'il ne sera que temporaire et que des concessions nouvelles sollicitées pour faciliter le commerce le rendront inutile dans quelques mois, mais nous devons nous empresser de faire jouir nos concitoyens d'une faveur qui procurera à la classe ouvrière environ 120.000 francs par an.

Cette lettre est intéressante; elle montre que si la Chambre a songé à utiliser la place du Chapeau-Rouge — place de l'ancien marché au vin — actuellement

place Richelieu, cela n'a jamais été pour y rétablir un entrepôt réel comme semble le croire M. Ducaunnès-Duval, mais seulement un hangar provisoire pour le pesage des cotons et leur estampillage.

Le 7 janvier 1818, le maire de Bordeaux répondait de façon dilatoire à cette demande de la Chambre, ainsi qu'en témoigne le résumé qui en fut fait à la séance du 8 janvier.

La Chambre décide alors de rechercher un autre local.

Le 22 du même mois, sur la proposition du préfet, elle adopte l'offre faite en séance d'un local pris sur les emplacements du Château Trompette et elle nomme une commission de trois de ses membres chargés de la formation de cet établissement et d'en diriger et surveiller l'exécution.

Cette commission remplit son mandat avec exactitude et nous voyons au registre de la Commission administrative des revenus de la Bourse, le 21 mai 1817, M. Pelletreau remettre trois expéditions d'une police passée avec le maire de Bordeaux le 16 mai 1817 pour la location d'un emplacement sur le terrain du Château Trompette « où doit être établi un hangar propre à servir au poids des cotons venus de l'étranger ».

..... Les semaines se passent; l'emplacement loué à la Commission administrative est vendu le 11 décembre à une compagnie de négociants chargés de la construction et de la gestion dudit entrepôt dans des conditions que relate très clairement la lettre suivante :

Bordeaux, le 21 février 1818.

Monsieur le Directeur des Douanes, à Bordeaux.

Le commerce de Bordeaux avait demandé la faculté de placer les cotons étrangers en entrepôt fictif. Cette permission

lui fut accordée à la charge de fournir un local propre à la vérification et au pesage de ces cotons, et susceptible en outre d'abriter momentanément les parties de ce lainage sur la classification desquelles pourraient survenir des difficultés.

La chambre de commérce, reconnaissant que cette entreprise était hors de ses attributions, crut devoir faire un appel au commerce. Vingt négociants se réunirent pour aviser au moyen de répondre à ce vœu.

La tâche était embarrassante, l'autorité municipale ne voulait pas permettre l'érection d'aucun bâtiment temporaire sur les quais. Il fallut se pourvoir d'un local, les terrains du Château Trompette n'étaient pas encore mis en vente, et l'on fut obligé d'affermer à la ville un terrain sur les glacis de ce château en se soumettant à l'évacuer sans indemnité lorsqu'on en serait requis.

Mais à peine eut-on commencé à élever la bâtisse destinée à ce bureau que l'administration municipale ayant accéléré la confection du plan de distribution des terrains du Château Trompette, les souscripteurs furent prévenus que le lot qui leur avait été provisoirement affecté ne pouvait plus recevoir cette destination.

On fut, en conséquence, contraint d'abandonner les travaux commencés et les souscripteurs devinrent adjudicataires d'un nouveau terrain sur lequel ils commencèrent l'érection d'un bâtiment régulier pour la vérification et le pesage des cotons.

Ce changement de localité en nécessita un dans le plan de distribution et ce nouveau plan qui vous fut communiqué par MM. les Actionnaires reçut votre assentiment.

Les travaux se poursuivaient avec activité lorsque parut l'ordonnance de Sa Majesté du 9 janvier qui accorde l'entrepôt fictif des cotons à tous les ports du royaume.

Les cotons ne seront plus vérifiés qu'à la Douane puisqu'ils ne pourraient subir ailleurs cette formalité qu'à la charge d'une rétribution dont ils seraient exempts dans tout autre port et quoique la position des actionnaires se trouve par là changée, ils ne se félicitent pas moins, ainsi que nous, Monsieur le Directeur, qu'une mesure aussi salutaire ait été rendue générale.

Dans la conférence que nous avons eue à ce sujet avec vous, Monsieur le Directeur, vous aviez fait ressortir l'inconvénient qui vous avait frappé lors de la demande faite par nous pour l'entrepôt spécial; nous voulons parler de l'encombrement qui aurait lieu dans les bureaux de visite à la Douane.

Cet inconvénient se présentera sans doute, de temps à autre, et le commerce en souffrira.

Mais de même que la sollicitude de l'administration pour les avantages du commerce lui a fait adopter, à ses propres frais, l'établissement sur la rivière de plusieurs bureaux pour la vérification de certaines marchandises telles que fer, bois de teinture, etc..., ne pourrait-elle pas, comme elle le fit à la paix d'Amiens, plus antérieurement encore, former une espèce de succursale pour la Douane principale, succursale où seraient vérifiés et pesés soit les cotons étrangers, soit même des cargaisons de denrées des colonies françaises, lorsque le nombre des navires en déchargement serait considérable. Le bâtiment commencé par les négociants actionnaires pourrait alors être utilisé pour cette destination au moyen d'un traité pour la location ou la cession du bâtiment en faveur de la Douane, traité dans lequel MM. les Actionnaires apporteraient, nous le garantissons, le même désintéressement qui les a animés depuis l'origine de l'entreprise.

Les facilités que recevrait le commerce de Bordeaux par l'établissement de cette succursale nous font vivement désirer, Monsieur le Directeur, que vous puissiez accueillir le vœu que nous vous soumettons.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Ainsi, et très habilement, le Commerce, pour lequel le bâtiment dont l'édification était en cours ne présentait plus d'utilité pratique, proposait à la Douane de le lui donner en location (1).

---

(1) A titre de curiosité, il y a lieu de signaler que malgré la vente faite par la ville, le 11 décembre 1817, à la Société des vingt négociants,

Cette proposition fut acceptée, ce qui montre bien que la halle destinée au pesage du coton fut achevée au moins pour partie.

Dans un rapport du 27 juin 1821, adopté par la Chambre le 1er août suivant, on voit, en effet, que la Douane avait affermé, pour la somme de 4.000 francs par an, la fameuse halle dont la première pierre avait été posée le 31 janvier 1818 et qui paraît avoir tiré toute son importance du fait que c'était le premier bâtiment en construction sur les terrains du Château Trompette.

actionnaires du hangar aux cotons, le bail du 16 mai 1817 consenti à la chambre de commerce avait été prorogé par erreur jusqu'au 31 décembre 1818 et que la chambre de commerce avait dû signaler au maire que la location en question avait nécessairement pris fin le 31 décembre 1817.

L'ÉGLISE DE FRANCS.

RÉPONSE A M. BONTEMPS

Par M. J.-A. BRUTAILS,
Membre de l'Institut
et de la Commission des Monuments historiques.

Le cas de l'église de Francs est des plus curieux. Il est aussi très connu : Francs est aujourd'hui un exemple classique de ces églises qui furent construites aux XVIIe-XVIIIe siècles dans le style du Moyen Age. Aussi ai-je étudié de près l'article (1) consacré par M. Bontemps à soutenir que l'édifice est, en réalité, du XIIe siècle.

Après avoir lu attentivement cet article, après l'avoir relu sur place, en face du monument, je n'ai rien à changer dans mes précédentes conclusions.

Et d'abord, posons la question. Des archéologues, parmi lesquels Leo Drouyn, ont soutenu que l'église de Francs avait été commencée en 1605. M. Bontemps proteste.

> Cette opinion est insoutenable... Je m'élèverai avec d'autant plus de véhémence sur cette façon d'interpréter les dates de nos monuments anciens, que sa plus immédiate conséquence est de jeter le trouble et le désarroi dans une science qui ne se défend, en général, que par son aspect et ne se situe dans le temps que par son style et non par ses dates et inscriptions.

---

(1) *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. XXXVII, pp. 90-99.

Qu'on veuille bien le remarquer, M. Bontemps ne s'appuie pas sur des observations techniques, mais sur des théories générales. Nous assistons à ce spectacle inattendu : M. Bontemps, qui en est, si je ne me trompe, à ses tout premiers essais archéologiques, allant à la bataille pour défendre — contre Leo Drouyn ! — les principes de l'archéologie.

Ses raisons ne sont pas très clairement énoncées : cette science « qui ne se défend.. que par son (?) aspect », l'archéologie qui « ne se (?) situe dans le temps que par son (?) style » ... Cela veut dire apparemment que l'on doit dater les œuvres d'architecture d'après leur style et non pas à l'aide des textes. Cependant, comment pourrons-nous dire que tel édifice appartient à tel siècle, si nous n'utilisons pas les textes pour déterminer l'âge de monuments types et pour dresser un tableau chronologique des formes ? L'emploi des textes est à la base de l'archéologie.

Rendons, d'ailleurs, à M. Bontemps cette justice que sa haine des documents n'est pas tenace : p. 90, il proclame « avec véhémence » qu'il n'en faut plus ; p. 91, sans même avoir à tourner la page, nous le voyons se fier à deux inscriptions pour attribuer partie de l'église en question au xvii[e] siècle et à 1605.

De notre église, il dit :

Elle date de la première moitié du xii[e] siècle... Elle fut consolidée et en partie remaniée à la fin du xiv[e] siècle par l'adjonction de contreforts d'angles sur la façade Ouest, l'agrandissement de ceux des façades latérales, l'ouverture d'une porte d'entrée sur la façade Nord et la modification de la mouluration de la porte principale (façade Ouest)... Cet édifice n'occupait point au xii[e] siècle l'emplacement sur lequel nous le voyons aujourd'hui... Cette église fut démolie pierre par pierre après la mise à sac du château en 1578 et recons-

truite où nous la voyons aujourd'hui... et cela, précisément, en 1605.

Je ne songe pas à dissimuler l'agacement que me cause la précision avec laquelle certains archéologues datent nos vieux édifices, sans donner d'ailleurs aucune raison : ceci a été fait au début du XIIe siècle et cela au déclin du XIVe siècle. Eh ! qu'en savons-nous ? Quand on a longuement retourné ces questions, on s'aperçoit qu'un certain vague s'impose, notamment au sujet des édifices ruraux.

Voilà pour le principe. En fait, M. Bontemps fait honneur au XIVe siècle d'une porte qui n'est pas gothique et au XIIe siècle d'ornements que l'on a pu reproduire à toutes les époques ; les pointes de diamant sont un de ces motifs géométriques dont l'imitation est aisée à un tailleur de pierre sachant son métier.

De plus, quand autrefois on reprenait une construction, pour ajouter des contreforts, par exemple, ou pour allonger ceux qui existaient déjà, la suture est visible : elle apparaît dans la teinte différente des pierres, dans les décrochements des joints de lit ; les assises ne se suivent pas. Nous en avons un exemple dans les contreforts du côté Sud, à Sainte-Eulalie de Bordeaux (1). Or, à Francs, où la construction aurait été non seulement reprise au XIVe siècle, mais encore déposée et reconstituée au XVIIe siècle, on ne perçoit aucun indice de ces travaux.

Je vais plus loin : à regarder attentivement les contreforts de Francs et les murs auxquels ils adhèrent, on se rend compte que le tout est du même temps et,

(1) Je parle des contreforts les plus saillants, à l'exclusion du premier contrefort à l'Ouest, qui a moins de relief.

en outre, que ces maçonneries ne peuvent pas avoir été amenées là d'un emplacement précédent. Sur le flanc Sud, toutes les assises ne sont pas de même hauteur : elles sont franchement inégales; assises minces et assises épaisses sont, au surplus, soigneusement réglées, de ce côté, sur tout le développement des murs et des contreforts. Parmi les assises larges, deux correspondent aux larmiers qui sont profilés sur la face antérieure des divers contreforts; elles sont appelées par ces larmiers, qui seraient du XIVe siècle; elles ne remontent donc pas au XIIe siècle.

D'autre part, ces variétés dans les dimensions auraient compliqué à un degré inouï la reconstruction. Il est pratiquement impossible de démonter, de transporter et de remonter avec les mêmes matériaux une église ainsi appareillée.

Sans compter, je le répète, que de ces additions, de ce déplacement, de cette réédification il resterait quelque chose : des indécisions, des épaufrures, des raccords.

M. Bontemps n'avait pas le droit de négliger cet aspect du problème et de fermer les yeux aux enseignements de l'appareil, comme aux leçons des documents.

Cela dit, suivons M. Bontemps dans la revue qu'il passe des parties de l'édifice :

L'abside... est consolidée par six contreforts plats en face des colonnes intérieures; trois fenêtres en plein cintre, avec archivoltes sculptées en pointe de diamant, éclairent cette partie de l'église, toutes dispositions et moulurations indiquant bien la construction du XIIe siècle.

M. Bontemps précise que le haut de l'abside aurait été ajouté : la séparation entre les deux parties serait marquée par un retrait de 0^{m}05.

En réalité, l'abside présente des pieds-droits portant les retombées d'arcs aveugles dont trois encadrent autant de fenêtres. L'ordonnance des fenêtres, unies, sans archivolte, sans colonnettes, n'est pas romane : le XIIe siècle ne faisait pas dans nos pays de fenêtres d'églises de ce type-là. Le même XIIe siècle aurait placé en avant de chaque pied-droit d'arcades une colonne engagée montant jusqu'à la corniche; je ne connais pas en Gironde un seul exemple d'abside romane ayant le dispositif de celle de Francs. Le XIIe siècle aurait profilé une base sous les pieds-droits. Enfin, dans la partie supérieure des murs, la dépression — laquelle mesure plus de 0^{m}05 — n'est pas due le moins du monde à ce que cette partie est plus récente : le mur est plus épais là où il est tapissé d'arcades ; il l'est moins, non pas seulement au-dessus, mais aussi à droite et à gauche, car le retrait horizontal est accompagné d'un retrait vertical sur chaque flanc du chevet. Enfin, la mouluration des impostes est moderne par deux caractères : en premier lieu, le profil de certaines impostes (1); en second lieu, le fait que les impostes ne sont pas prises dans une hauteur d'assise. Le Moyen Age taillait ses moulures dans une assise mince qui gardait habituellement la même dimension dans les murs voisins ; ici, l'assise est de forte épaisseur sur tout le pourtour de l'abside, pieds-droits compris.

Les assertions de M. Bontemps sont donc erronées sur tous les points : parti architectural, exécution, mouluration, tout atteste que l'abside de Francs n'est pas de l'époque romane.

---

(1) Il y a notamment un profil en talon qui est bien classique et qui se retrouve un peu partout à Francs, même dans des parties que M. Bontemps juge romanes.

M. Bontemps pense que les contreforts latéraux sont romans et qu'ils ont été renforcés, au XIVe siècle, par un relief supplémentaire. Je réponds que ces contreforts ont, sur toute la longueur de leurs flancs, un empattement que l'on ne trouve pas dans les contreforts de nos églises romanes; ils ne sont donc pas du XIIe siècle.

Dans la façade Ouest, dit encore M. Bontemps, « la partie basse... est du XIIe siècle rétablie avec les vieux matériaux de l'ancienne église »; toutefois, la porte aurait subi une « légère modification des profils faite au XIVe siècle ». En d'autres termes, elle aurait été retaillée et elle aurait perdu alors les chapiteaux de ses jambages. Des chapiteaux supposent des colonnettes, et les colonnettes des portes du XIIe siècle étaient formées de longs tambours en délit appliqués dans un angle rentrant du pied-droit, au-dessous d'un angle saillant de la voussure. A Francs, voussure et pieds-droits ont même profil, dans lequel il n'y a pas place pour les colonnettes adossées; quant aux colonnettes actuelles, elles font corps avec le jambage et ne peuvent pas résulter d'une simple modification des profils. Il est matériellement impossible que l'on ait taillé dans une porte romane à chapiteaux la porte qui existe présentement.

A l'intérieur, M. Bontemps a vu des chapiteaux doriques, des chapiteaux romans, des bases romanes. Je n'y connais pas une seule base dont on puisse dire avec certitude qu'elle est du XIIe siècle; je n'y connais pas un chapiteau roman, pas plus d'ailleurs qu'un chapiteau dorique.

En terminant, M. Bontemps recherche pourquoi le seigneur de Francs changea l'assiette de l'église :

Ce faisant, il facilitait la défense de son château, il éloignait, en outre, la cupidité des bandes armées parcourant le pays qui trouvaient dans les églises une proie presque toujours facile et souvent lucrative.

Ce sont conjectures sans fondement. Nous ne pouvons pas savoir si l'église gênait, en 1605, les défenseurs du château, parce que nous ne saurions dire de façon certaine où elle était placée et parce que nous ignorons également si le château avait, à cette date, une valeur militaire appréciable. Le secrétaire du cardinal de Sourdis, Bertheau, parle du château « incommodé par l'église et incommodant l'église » (1); mais il ne souffle mot de considérations tactiques. Quant à la cupidité des bandes, un détail marque bien qu'elle n'a guère rien à voir dans l'affaire : Bertheau raconte (2) qu'en 1606, le cardinal de Sourdis dut user d'autorité, dans cette partie du diocèse, pour empêcher l'emploi de calices d'étain.

Je ne refermerai pas le manuscrit de Bertheau sans lui demander une information qui nous intéresse plus directement. Suivant un procès-verbal de visite de 1737 (3), l'ancienne église de Francs était vaste. Si le fait est exact, si l'église précédente était plus grande que la nouvelle, on ne peut plus soutenir que celle-ci est une reconstruction de celle-là avec les mêmes matériaux. Or, nous avons des raisons de croire que l'ancienne avait réellement des dimensions supérieures.

En effet, Bertheau nous apprend que le cardinal de Sourdis autorisa le transfert et qu'en 1606, au cours

(1) *Archives départementales*, G 532, p. 447.

(2) Même volume, p. 448.

(3) *Archives départementales*, G 648.

d'une tournée pastorale, l'église neuve fut « trouvée petite et sans sacristie, avecq autres défaultz marquez au procès-verbal de la visite d'icelle » (1). Si l'église neuve avait été la même que l'ancienne, réédifiée sur un autre terrain, l'autorité diocésaine, qui avait autorisé l'opération, n'aurait guère été fondée à blâmer l'exiguïté de l'édifice.

En somme, de quoi s'agit-il et sur quoi porte le débat? Il s'agit de savoir si les anciens constructeurs n'ont pas quelquefois reproduit les formes architecturales des époques antérieures. Comment faut-il procéder? Il faut étudier certains cas objectivement, en faisant abstraction des règles chronologiques de l'archéologie et en examinant de très près les documents et les édifices. Comment procède M. Bontemps? Il fait exactement le contraire : il écarte systématiquement les textes; il ne dit mot de l'appareil; il pose implicitement en principe que le XVII[e] siècle n'a pas pu faire une archivolte de pointes de diamant, une base à griffes ou un contrefort biais; bref, il commence par admettre ces règles chronologiques qui sont précisément l'objet de la controverse. Ensuite, il se trompe sur les styles du Moyen Age, sur ses formules de construction et de décoration; il déclare romans des impostes et des chapiteaux qui ne le sont sûrement pas (2). Enfin, il émet, au sujet de la porte Ouest, par

(1) *Archives départementales*, G 532, p. 447.

(2) P. 93, M. Bontemps raconte qu'en 1578 « la charpente et la voûte » furent « détruites par le feu ». On ne voit pas trace de cet incendie à l'intérieur; il aurait donc éclaté dans les combles. Mais tout le monde sait qu'en cas d'incendie dans la charpente d'une église voûtée, la voûte forme un écran et la nef n'est pas atteinte. Les cathédrales de Chartres et de Reims en fournissent des preuves fameuses.

exemple, des assertions insoutenables. Contradictions, vices de méthode, erreurs de doctrine, erreurs de fait concourent à ruiner ses conclusions.

J'ajouterai un dernier mot. Le cas de l'église de Francs n'est pas unique. J'ai signalé à l'Académie des Inscriptions (1) tout un ensemble d'anachronismes analogues dont certains sont autrement importants. Que l'on ait, par exemple, vers 1700, jeté sur l'église bénédictine de La Réole une voûte du XIIIe siècle, cela est plus extraordinaire que d'avoir élevé, en 1605, une église rurale d'intention romane.

Il faut prendre les faits tels qu'ils sont et l'archéologie pour ce qu'elle vaut. Que si la rigoureuse exactitude a cette conséquence « de jeter le trouble et le désarroi » dans l'âme d'érudits qui n'ont pas assez réfléchi à la complexité des problèmes archéologiques, nous ne pouvons cependant pas sacrifier à la tranquillité d'esprit de ces débutants les droits souverains de la vérité objective.

P.-S. — P. 97, M. Bontemps m'oppose « l'autorité de M. Léon, chef de division des services d'architecture aux Beaux-Arts, qui, dans son bel ouvrage *Les monuments historiques,* page V et suivantes de l'introduction, s'exprime ainsi : « Les anciens restituaient le monument suivant la mode de leur temps », etc. — La fantaisie passe ici la mesure. Ce n'est pas M. Léon qui s'exprime de la sorte, c'est Viollet-le-Duc ; M. Léon le cite et, après l'avoir cité, il rectifie en disant que ces propositions, vraies comme règle générale, souffrent des exceptions. C'est exactement la théorie que je professe. Bien plus, M. Léon signale parmi les survivances d'anciennes formules l'église de Francs. En un mot, lui et moi sommes

(1) *Académie des Inscriptions, Comptes rendus,* 1914, pp. 466-472.

sur ce point parfaitement d'accord. Ainsi, on attribue à M. Léon les paroles de Viollet-le-Duc ; on omet de dire que M. Léon les a corrigées en un commentaire qui me donne pleinement raison ; après quoi, on se fait contre moi une arme de l'autorité de M. Léon. Cela est une preuve, pour ainsi dire palpable, de l'imprécision avec laquelle toute cette discussion est conduite.

LA FONTAINE D'AUSONE

par Th. RICAUD.

Près de l'espace limité par la vallée du Peugue et la partie du castrum qui l'avoisinait exista, durant plusieurs siècles, la principale et surtout la plus célèbre des sources qui alimentèrent le Bordeaux romain et gaulois.

La Divone, *Divona,* chantée en vers pompeux par le poète Ausone, dans son éloge de Bordeaux... « cette fontaine qui bouillonne comme l'Euripe », celle dont il dit : « Quelle profondeur ! Quelle abondance ! Comme elle enfle ses eaux ! Quels larges et rapides torrents elle roule ! Elle ne s'épuise jamais pour les innombrables besoins du peuple... Salut, donc, fontaine à la source mystérieuse, sainte, bienfaisante, intarissable, cristalline, azurée, profonde, murmurante, limpide, ombragée ! Salut, Génie de la Ville, toi qui nous verses un breuvage salutaire, toi, *Divona,* qui dans la langue des Gaulois signifie : source mise au rang des Dieux.... décorée d'un marbre aussi beau que celui de Paros... » (1), écoulait ses eaux, paraît-il du moins, par une douzaine de canaux.

Cette fontaine quasi sacrée a fait verser pas mal d'encre jusqu'à ce jour. Nombreux sont les auteurs qui se sont occupés d'elle. Vinet, qui mourut en 1587, chercha longtemps l'endroit où pouvait être la fontaine

(1) Cf. Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 8.

chantée par Ausone. Il n'aboutit à rien de précis. La découverte, en 1544 et en 1552, de plusieurs fragments de canaux, venant du côté du Sablonat, lui permit seulement de conjecturer que ces conduits pouvaient avoir servi jadis à mener des eaux à la fameuse fontaine (1).

Jean Gaufreteau, contemporain du docte régent du Collège de Guyenne, s'occupa lui aussi de cette question (2). « En ceste année », écrit-il à la date de 1440, « l'archevesque de Bourdeaux, Pierre Berland, commence de faire bastir le grand clochier de l'église métropolitaine Sainct-André... *et y avoit anciennement une fontaine proche du lieu où ledit clochier est basti... laquelle s'est despuis perdue* et a esté comblée pour des raisons que l'ancienneté ne nous a pas laissé par escrit; mais les vers hexamètres latins qui sont gravés en pierre, du costé du clochier, vers le levant (3), nous ont donné la mémoire dudit archevesque, autheur du bastiment de la susdite fontaine... » De l'analyse que fait Gaufreteau de ces vers, reproduits d'une façon inexacte par plusieurs auteurs (4), nous ne retiendrons que le passage suivant :

« *Ensi* (Ainsi), par ces mots : *fons propre prosiliens quantum tenet* », il faut entendre, affirme le piquant chroniqueur, que « ... *ledict clochier avoit aultant de*

---

(1) Ausone, édit. 1580, S. 210 A, ou *Discours sur les antiquités de Bordeaux*, n° 63; Dom Devienne, *Dissertation préliminaire sur les premiers habitants du Bordelais, etc., Histoire de Bordeaux*, édit. Lacaze, p. XXIV et XXV.

(2) *Chronique bordeloise*, t. I, p. 10-12.

(3) Cette inscription se trouve présentement sur le contrefort ouest de la face septentrionale de la tour.

(4) Voir pour le texte rectifié : Callen, *L'église Saint-André de Bordeaux*, t. I, p. 157, renvoi 1.

profondeur en ses fondemens qu'estoit longue la distance qui estoit entre luy et la fontaine : auquel cas on peut dire... que ladite fontaine estoit bien proche du clochier... » (B. 5).

De quelle fontaine s'agit-il ici ? Nous supposons que c'est de celle « ... *située place Saint-André...* » que le même auteur signale tarie, en 1517, et dont la fosse, dit-il, fut comblée par ordre de messieurs du chapitre (1) et non de la *Divona*.

Le chanoine Bellet (2), s'appuyant incontestablement sur Vinet, écrit à son tour :

« Dans cet ancien Bordeaux, Ausone y a vu *un ruis-*
» *seau d'eau de fontaine qui passoit par le milieu de la*
» *ville... et une belle fontaine;* ce ruisseau est encore la
» *Divice* (*Devèze*), écrit dans les anciennes chartes :
» *Divicia... La fontaine d'Ausone étoit appelée Divona*
» et on a cru mal (3) que c'étoit cette vilaine fontaine,
» située près du palais Galiene... dénommée *font d'Oden*
» (d'Audège). *Divona,* ainsi qu'il est écrit, est une eau
» qui venoit de dehors la ville... formée de plusieurs
» sources et portées par un aqueduc dont on retrouve
» des traces, hors de la porte Saint-Julien, du côté du
» Sablonat, lieu où l'on a pris le sable pour les bâtisses
» de la Ville... Ces eaux venoient par un aqueduc ou

(1) *Chronique bordeloise,* t. I, p. 46. C'est vraisemblablement de la reconstruction de cette fontaine dont il est question dans le traité Cornilhot (1520) (voir un peu plus loin) et dans Baurein, *Variétés bordeloises,* t. I. p. 414 : « ... En 1521, l'on projetait de construire une fontaine dans la place Saint-André, etc., etc. »

(2) Manuscrit n° 5, p. 60.

(3) Avis émis par Darnal : Supplément des *Chroniques,* p. 74 et 75. « Lesdits sieurs Jurats firent faire une muraille ladite année (1579) à la fontaine d'Audège, pour la séparer du grand chemin et empescher que les terres ne tombassent dans la vase de *ladite fontaine belle et abondante et de laquelle parle dans ses œuvres le poète Ausone, citoyen romain.* »

» des arcs et formoient la fontaine bâtie de marbre qui » a esté abattue par les guerres... »

A son tour, Bellet se demande « en quel lieu de la » ville estoit cette fontaine ».

Dans l'impossibilité d'apporter un argument plausible, il se contente d'avancer qu' « il y a apparence » que c'étoit vers Saint-André... le canal parut dans » cette place et vers l'hôpital... Cette fontaine entroit » du côté de Sainte-Eulalie (1), venoit traverser la » place Saint-André (2) et formoit le ruisseau de la » *Divise*... » (3).

Baurein écrit peu sur ce sujet : « La fontaine Divone, si célébrée par le poète Ausone, n'existe plus que dans ses écrits. Les éloges qu'il en a faits ne laissent aux habitants que des regrets... » (4).

A titre purement documentaire, nous signalons les réflexions suivantes consignées dans une feuille locale de l'époque révolutionnaire (5) : « Ce qui a fait conjecturer que la fontaine, tant chantée par Ausone : *Divona*, pouvait être dans la rue Poitevine, c'est qu'il y a quelque temps, en fesant des fouilles dans la cave d'une mai-

(1) Bellet base sans doute son affirmation sur le fait suivant, signalé par Vinet : « En fortifiant la porte de Sainte-Eulalie (année 1544), on trouva un canal de forme carrée — en pierre — qui paraissait servir à la conduite des eaux qui venoient du côté du Sablonat... » Ausone, édit. de 1580, S. 210, C.

(2) L'opinion que la *fons Divona* était située dans le voisinage de la place Pey-Berland actuelle, soutenue par plusieurs auteurs, se trouve également émise dans : *Bordeaux par la Municipalité*, t. II, p. 249.

(3) Bellet se trompe ici. Les eaux de la *fons Divona* pouvaient parfaitement grossir la *Devèze*, mais l'on sait que ce cours d'eau est alimenté par plusieurs sources, notamment par celles de Dublan (Bordeaux-Saint-Augustin), de Fontainieu (Mérignac) et de d'autres, sises plus en amont.

(4) *Variétés bordeloises*, t. I, p. 414, édit. Méran.

(5) *Journal de Bordeaux et du Bec d'Ambez*, n° du 12 brumaire an IV, 2 novembre 1794.

son (1) de cette rue, on découvrit quelques restes de colonnes en marbre et on crut que cela suffisait pour fixer cette question. Il est sans doute étonnant qu'on ne puisse croire à aucune de ces traditions et que ce fait reste enseveli dans la plus profonde obscurité. Nous serions tentés de croire que ce monument n'existe plus depuis longtemps... »

D'autres écrivains crurent également voir dans les vestiges d'aqueducs ou de fontaines antiques découverts à diverses époques, notamment en 1826, au *Sablonat* et près le pont d'Ars, à Talence (2), des « ... accessoires » de la Divona.

La fontaine qui, jusqu'au XVII[e] siècle, servit surtout aux usages des habitants de la paroisse Sainte-Colombe était-elle un dérivé de la *Divona ?* Nous l'ignorons et ne songeons du reste pas plus à résoudre ce problème que celui, quasi insoluble, de l'emplacement de la célèbre fontaine. Notre seul but se borne à essayer d'apporter une nouvelle contribution à l'historique de l'un des quartiers les plus pittoresques et les plus animés du Bordeaux d'antan.

* * *

Six ans à peine après le moment où la Jurade passait avec le sieur Josse Cornilhot, maître fontainier de la

(1) Il est regrettable que l'auteur de l'article précité n'ait point précisé davantage.

(2) *Rapport présenté à l'Académie royale des sciences de Bordeaux*, par MM. Billaudel, Blanc-Dutrouilh, Jouannet, Lartigue et Durand, année 1826. — Voir aussi sur la question de la Divona : Bernadau, *Viographe*, p. 193 et 222, *Bulletin de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, année 1854, p. 52 et suiv.; Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 9, etc., etc.

ville de Rouen, le contrat (1) qui eut pour suite l'établissement de fontaines à la place Saint-André, devant le Palais de l'Ombrière et au Mercat, nous voyons les desiderata se manifester et provenant précisément d'habitants du quartier où venait d'être apportée une si notable amélioration.

En voici un aperçu : Le 29 août de l'année 1526, MM. le Sous-Maire, le Prévôt de la Ville, les Jurats Lestonac et Monier, furent commis pour « voir et visitter la fontaine de l'Estey » sise derrière la rue Poitevine (2).

Qu'était cette fontaine, dont nous entendons de nouveau parler quelques mois plus tard, le 10 novembre de la même année, dans les termes suivants : « ... M. le Prévôt rapporte que ceux de rue Poitevine entendoient que la Ville leur fit nettoyer la Fontaine contre le sentiment de MM. les Jurats .. », lesquels voulaient faire exécuter les travaux aux frais des habitants du quartier (3) ?

Par un document postérieur de plus d'un siècle, nous allons être fixé.

Le 7 avril de l'année 1629, M. le Procureur syndic de la Ville représenta en Jurade que par la lecture d'un procès-verbal, datant du mois de mai 1628, il était constaté que la fontaine « *qui étoit située près le ruisseau du Peugue, au dessous de Me Jean Puect, procureur au Sénéchal étoit la fontaine d'Ausone* » (4).

---

(1) *Archives départementales de la Gironde*, série E, Notaires, Minutes de Mathieu Contat. — Voir aussi Richard, *Étude et histoire des eaux de consommation de Bordeaux*, p. 7.

(2) *Archives municipales, Registre des délibérations de la Jurade*, fo 138.

(3) *Ibid.*, fo 161.

(4) *Ibid.*

Ce rapport, comme tant d'autres pièces inestimables, a malheureusement disparu dans l'incendie de 1862. Nous ne pouvons donc que nous appuyer sur des pièces connexes permettant de faire avancer le plus possible la question de l'emplacement de la fontaine d'Ausone.

A cette date-là la fontaine d'Ausone était, paraît-il, en fort mauvais état.

Le Procureur syndic demanda son rétablissement eu égard aux nombreux services qu'elle rendrait aux habitants des rues et quartiers de Saint-Pierre, de Saint-Siméon, de Sainte-Colombe, de la rue des Épiciers, de la Chapelle-du-Pont-Saint-Jean et autres rues voisines...

Les Jurats décidèrent que, sous le bon plaisir de la Cour et de M. le Gouverneur de la province, ladite fontaine « serait nettoyée, batie, voutée et remise en bon état... suivant le dessein (plan) » qui « en serait fait par experts et gens connoisseurs ... que la maison dudit sieur Puect serait achetée pour être démolie et convertie en une plasse qui serviroit à ladite fontaine ... que si ledit Puet reffusoit de vendre ladite maison il seroit présenté requete au Parlement pour l'y contraindre ... que les deniers nécessaires pour en faire l'achat seroient cotisés sur touts les bourgeois et habitants de la Ville, etc. » (1).

Le 23 mai suivant, M. Vialar, jurat, et le Procureur syndic allèrent prier M. Métivier (l'aîné) de faire rendre un arrêt au sujet de la fontaine, dite d'Ausone (2). En juillet, les réparations étaient en cours d'exécution.

---

(1) *Archives municipales, Reg. des délib. de la Jurade*, f[os] 47 et 49. — Voir aussi Ponthelier, *Continuation de la chronique bordeloise*, p. 30.

(2) *Ibid.*, f° 64.

L'on rapporta, le 11 juillet 1629, en jurade, que six à sept personnes travaillaient, par ordre de M. de Guérin, jurat au recurement de la fontaine d'Ausone, *située à rue Poitevine sous la maison de M. Puect, procureur au Sénéchal* (1).

Voici un nouveau détail qui diminue de beaucoup le champ des suppositions.

Le lendemain, les Jurats, le Procureur syndic, le Clerc de Ville se transportèrent à ladite fontaine d'Ausone. MM. les Jurats « firent porter une fiole d'eau de ladite fontaine d'Ausone et ils la versèrent dans une petite balance, ensuite ils remplirent cette même fiole d'eau de la fontaine de rue Bouquière et ils la versèrent dans l'autre plateau ... ».

Ayant élevé la balance, il se trouva que « l'eau de la fontaine d'Ausone étoit de deux grains plus légère que celle de la fontaine de rue Bouquière » (2).

Ce ne fut que cinq ans plus tard, le 13 mai 1634, que les Jurats s'occupèrent de nouveau d'aliéner l'immeuble du procureur Puect. Ce jour-là, sommé de présenter les titres par lesquels il était propriétaire de l'immeuble de la rue Poitevine, Puect présenta les actes déjà soumis au Parlement (3); sur quoi il fut délibéré que sous trois jours, « il feroit aparoir desdits titres et litispendance ... » (4).

Le 31 mai 1634, nous trouvons M. Constant, jurat, rapportant qu'il a, en compagnie de MM. Briet et Duduc, commissaires du Parlement, été *à la fontaine d'Ausone située dans la rue Poitevine*.

(1) F° 91. La ville s'engagea à payer ces artisans 16 sols par jour.
(2) F° 92.
(3) F° 14.
(4) *Ibid*, f° 14.

De la visite faite il résulte que celle-ci était « bâtie d'une belle cuve, voûtée ... » (1).

Ce magistrat municipal conclut ainsi : « ... comme la maison dans laquelle est la fontaine d'Ausone appartient à Puect, procureur au Sénéchal ... qu'infailliblement l'emplacement sur lequel icelle fontaine est située, étoit une plasse publique ... on devoit » continuer les poursuites faites audit sieur Puect ... « à ce qu'il eût à exiber ses titres de propriété ... sur quoy il est délibéré de » procéder « aux dites poursuites » (2).

Il n'est donc plus douteux que la fontaine d'Ausone (3) se trouvait, soit sous un immeuble de la rue Poitevine, lequel immeuble appartenait, dans la première partie du XVIIe siècle, au procureur Puect, soit dans ses environs immédiats.

Nos recherches ne nous ont malheureusement point permis de déterminer exactement l'emplacement de l'immeuble précité. Cependant la présence, nettement indiquée sur un plan manuscrit (4) antérieur à la Révolution (5) d'une fontaine placée dans l'angle nord-ouest du vieux logis (6) situé au coin sud-ouest des anciennes

---

(1) *Ibid.*, f° 21. — Voir aussi Ponthelier, *loc. déj. cit.*, p. 39.

(2) *Ibid.*

(3) O'Reilly (*Histoire de Bordeaux*, 1re partie, t. III, p. 207) pense que ce nom venait du fait qu'elle avait été construite par les ordres du célèbre poète. Nous n'avons retrouvé aucun texte susceptible de confirmer cette assertion qui, à vrai dire, n'est pas invraisemblable.

(4) *Archives municipales*, n° 3319.

(5) Divers fiefs relevant des paroisses Saint-André et Saint-Projet y sont indiqués.

(6) Cet immeuble, qui figure dans l'une des publications de la Commission des Monuments historiques de la Gironde (année 1849, p. 24, planche 21), a disparu lors du percement du cours d'Alsace-et-Lorraine. Certains fragments de sa curieuse façade sont au Musée de Carreire.

Le cours du Peugue ayant été déplacé et reporté dans l'axe du cours

rues du Mû et des Épiciers (1), point se trouvant précisément *derrière la rue Poitevine* (2) et à moins de 10 mètres de l'extrémité occidentale de celle ci, ouvre le champ tout au moins à une hypothèse.

Celle-ci se trouve du reste renforcée du fait qu'il existait à cet endroit une sorte de carrefour où le bétail destiné à la boucherie était rassemblé avant d'être dirigé vers les anciens abattoirs de la Ville, démolis — comme l'on sait — sous la Restauration et transportés sur l'emplacement actuel, dépendance du fort Louis.

En résumé, la fontaine (3) sise derrière le vieux logis du quincaillier Romain et où, durant une partie du Second Empire, l'on vit l'officine du légendaire pharmacien-droguiste Victor Labadie (4) était-elle celle dite, jadis, d'Ausone?

---

d'Alsace-et-Lorraine, lors de la création de cette large voie, il est presque permis d'affirmer que la fontaine est pour toujours complètement disparue.

Sous le titre d' « *ancienne fontaine* », elle figure également sur un autre plan manuscrit se trouvant aux *Archives municipales*, n° 3321, et établi en 1830 par l'agent voyer Béro.

(1) Actuellement, croisement de la partie sud de la rue du Pas-Saint-Georges et du cours d'Alsace-et-Lorraine.

(2) L'on a vu précédemment — dans le texte de 1526 — qu'il est question de nettoyer la « *fontaine de l'estey, sise derrière la rue Poitevine* ».

(3) Il existait également sur le territoire de la paroisse Sainte-Colombe un puits (place de l'église primitive) dont l'eau avait, paraît-il, le pouvoir de guérir les torticolis, et une fontaine dite du Poisson-Salé. Cette dernière, construite sous l'administration de l'intendant A. de Tourny, sise derrière l'immeuble portant actuellement le n° 100 du cours d'Alsace-et-Lorraine, fut fermée et disparut définitivement lors du percement de cette grande voie (entre 1865 et 1870).

(4) Les générations d'enfants qui se succédèrent, de 1875 à 1910, au Jardin Public avaient un véritable culte pour l'aimable vieillard à l'imposante barbe blanche qui les amusait en parcourant les allées, suivi sans cesse de bandes d'oiseaux de toutes tailles à qui il distribuait sans compter force miettes de pain ou débris de gâteaux secs.

Si, pour l'instant, nous ne pouvons pas répondre d'une façon affirmative, nous ne désespérons point toutefois, grâce aux nombreuses minutes notariales existant aux Archives départementales, d'arriver à résoudre d'une façon complète cette lacune de notre histoire locale.

Addendum. — Au moment d'imprimer notre note, nous retrouvons dans : *Dumège : Statistique générale des départements pyrénéens, Paris, Trenttel,* 1828, un ouvrage, que nous a communiqué notre excellent collègue M. M. Charrol, secrétaire général de la Société, contenant une mention de la *Divone.* Une partie de la traduction de l'éloge de cette fontaine par Jouannet s'y trouve insérée.

NOTE SUR L'ANCIENNE PORTE

DE L'ÉGLISE DE SAINT-MACAIRE

Par A. BONTEMPS.

L'ancienne porte en menuiserie, de l'église de Saint-Macaire date de la construction de la façade principale édifiée au XIIIe siècle.

Vu son âge et ses blessures, la municipalité de cette ville en décida le remplacement en 1867. A la pose de la nouvelle fermeture, la vieille porte fut reléguée dans un bâtiment communal attenant au presbytère.

Elle y était encore en 1913, lorsque la construction de nouvelles écoles votée par le Conseil municipal de Saint-Macaire mit la municipalité dans l'obligation de projeter la démolition de la construction qui lui donnait asile. Le maire me demanda alors de faire enlever les deux vantaux de cette porte, classée comme monument historique, et de leur trouver une autre place. C'est peut-être bien à cette succession de tribulations que nous devons d'avoir sauvé cette pauvre épave d'une destruction complète. En effet, après avoir obtenu du ministre des Beaux-Arts le crédit nécessaire à ce déplacement, je faisais transporter, en juin 1914, lesdites boiseries à l'entrée de l'église, dans la partie formant tambour, où elles ont été fixées sur la paroi de gauche, à côté de leur ancienne place.

Ces boiseries, bien nettoyées, passées à deux couches d'huile, leurs ferrements réchampis au noir, conser-

vent, malgré leurs nombreuses mutilations, une apparence très présentable, et la nouvelle place qu'elles occupent leur permet encore de longs jours d'existence, du moins je le souhaite.

Cette porte, à deux vantaux, de $2^{m}45$ de largeur sur $4^{m}70$ de hauteur, s'ouvrait entièrement, au lieu d'avoir sa partie haute fixe, comme la porte neuve actuelle. Elle est formée de larges planches ou ais, en bois de chêne, de $0^{m}26$ à $0^{m}27$ de largeur sur $0^{m}035$ d'épaisseur. Sa face intérieure est armée de fortes traverses de $0^{m}16$ de largeur sur $0^{m}10$ d'épaisseur avec écharpes de même force, formant le bâtis. Une double plinthe en termine le bas. Le tout donna à cette grande surface la solidité nécessaire pour résister environ sept siècles. Un portillon, autrefois encadré d'une moulure, est percé dans le vantail de droite. La face extérieure de cette porte a été décorée après coup, c'est-à-dire après la pose des ferrements, par des couvre-joints moulurés et multipliés.

Ces tiges montantes, faites en bois de $0^{m}04$ de largeur sur $0^{m}02$ d'épaisseur, fixées par de gros clous à tête légèrement bombée, butent contre deux traverses de $0^{m}10$ de largeur, placées horizontalement et divisant la hauteur des vantaux en trois parties égales.

Des découpures en plein cintre faites sur ces traverses et entre les tiges montantes, espacées de $0^{m}07$ à $0^{m}08$, donnent l'aspect d'une série d'arcatures.

Au milieu de chaque vantail, le couvre-joint est remplacé par un montant plus large de $0^{m}10$ qui est sculpté, mais d'une sculpture bien fruste actuellement. Dans la partie supérieure de cette porte, les couvre-joints s'arrêtent contre une autre partie de bois, semblable aux couvre-joints, de $0^{m}06$ de largeur sur

0m02 d'épaisseur (1) épousant la forme trilobée du linteau en pierre dure (2). Il est évident que le menuisier, en ajoutant cette décoration, avait pour but de dissimuler les joints des ais toujours disposés à s'ouvrir, d'éviter le coffinement et, de plus, de masquer la pauvreté des ferrements, auxquels les artistes de l'époque accordaient une si grande importance habituellement.

La serrurerie est, en effet, d'une facture bien primitive (3) et peu en harmonie avec son époque. Les six pentures, disposées avec gonds, sont composées d'une bande de fer méplat de 0m06 de largeur et terminées, à l'opposé du gond, par une feuille en forme de lance découpée dans la masse et aplatie. La face de ces pentures est décorée de zigzags placés entre deux filets. Six branchettes, rapportées et en demi-cercle, en fer carré de 0m008, aplaties d'un bout et amincies de l'autre, sont rivées sur la bande principale, au lieu d'être soudées. Elles sont retenues aux ais par des brides.

Quatre fausses pentures, placées entre les vraies, ont l'apparence de ces dernières, sauf une modification légère portant sur la branche principale qui porte une feuille découpée et aplatie à ses deux extrémités.

Une rosace en fer mince de 0m16 de diamètre, découpée sur ses bords et au centre, bombée au milieu, est placée sur le vantail de droite, le vantail de gauche

---

(1) Cette moulure, d'après Leo Drouyn (*Guienne militaire*, p. 134), est indiquée comme étant en fer et décorée de dents de loup.

(2) Il en est de même devant les corbeaux supportant le linteau. Une planche découpée arrête les couvre-joints et continue la décoration des traverses.

(3) Leo Drouyn (*op. cit.*) dit que ces ferrements ne sont pas contemporains de la porte. Cette assertion ne me paraît pas vraisemblable, pour la raison que les montants et couvre-joints passent sur ces ferrements.

étant privé de cet ornement (1). La hauteur où se trouve cette rosace (2m 10) laisse l'esprit très perplexe sur sa signification.

Comme plaque décorative, elle serait placée bien bas. Comme plaque de tirage, l'anneau et le bouton ayant disparu, elle serait incontestablement trop haute. J'imagine donc qu'elle a dû abandonner sa place primitive et se trouve, comme le fer à cheval cloué sur le vantail de gauche, sans signification.

Des verrous, haut et bas, en fer méplat et en fer rond à auberonnière complètent les ferrements de cette porte. La serrure et son entrée ont été remplacées depuis longtemps.

Cette porte a été décrite dans l'ouvrage de M. de Caumont, Abécédaire d'archéologie, *Monuments religieux*, p. 562, description faite d'après la publication de Leo Drouyn, dans le tome XXVI, du *Bulletin monumental;* les mêmes erreurs que j'ai signalées sur ce dernier y sont contenues. Je relèverai simplement cette indication : « Ils (les vantaux) sont formés de fortes » planches de chêne, reliées à l'intérieur par de forts » madriers (traverses et montants) et de *puissantes* » *ferrures,* et à l'extérieur par des pentures qui ne » paraissent là que comme ornement ».

C'est une erreur; les puissantes ferrures intérieures n'existent pas, ce sont six pentures de la face extérieure avec nœuds et gonds qui forment ces puissants ferrements; les autres pentures placées comme ornements s'indiquent suffisamment.

---

(1) Leo Drouyn (*op. cit.*) dit que cette rosace serait une représentation du soleil ; celle absente, et dont aucune trace ne demeure, devait représenter la lune.

UN VIEUX PLAT A QUÊTES A BÉLIET

SON INSCRIPTION

Par L. ROYER,
Prêtre missionnaire.

Le vieux plat qui sert tous les dimanches à faire la quête dans l'église de Béliet est en cuivre jaune battu, les rebords sont ondulés. Le diamètre total, suivant les mouvements de l'ondulation, est de 25 et 26 centimètres; le fond du plat mesure 22 centimètres de largeur avec une profondeur de 1 centimètre.

Une inscription circulaire sans cachet artistique est frappée sur les rebords en majuscules irrégulières de 5 à 9 millimètres; elle est composée de 82 lettres avec 16 petites croix pour séparer les mots. Cette inscription, indiquant l'objet des quêtes avant la Révolution, se lit ainsi :

LÉGLIZE ✠ LAIS ✠ AMIS ✠
ST ANTOINE ✠ NOTE ✠ DAME ET ✠
LAIS ✠ CApTIF ✠ ST ROC ✠ LALAMpE ✠
ST MICHEL ✠ ST HVTROpE ✠ ET
ST VITAL ✠.

La lettre p est minuscule. Remarquons aussi les négligences dans l'orthographe, particulièrement pour l'article « les », écrit l-a-i-s.

Voici l'explication que nous pouvons donner de cette inscription, en nous servant des études faites sur Belin et Béliet par M. l'abbé Gaillard, doyen de Belin, et

surtout en tenant compte des dévotions et traditions locales.

1° Léglize ✠. — Cette église, pour laquelle on demandait l'aumône, n'existe plus; elle a été remplacée vers 1850 par le beau et vaste édifice moderne dans lequel on n'a conservé aucun monument de jadis (1). M. l'abbé Gaillard a trouvé une description de la vieille église de Béliet dans le Fonds Leo Drouyn, XLVI, 638.

(Cf. *Deux paroisses de l'ancien temps,* Bordeaux, Michel et Forgeot, 1909, p. 104).

2° Lais ✠ Amis ✠ St Antoine ✠. — La dévotion de saint Antoine, ermite, se rattache à l'Hospitalet, construit au moyen âge, en faveur des pèlerins, sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, actuellement route de Bayonne. La chapelle de ce prieuré est détruite depuis fort longtemps. M. l'abbé Gaillard a publié une étude sur ce prieuré dans la *Revue historique de Bordeaux,* juillet-septembre 1908.

La fontaine de Saint-Antoine, située à peu de distance de l'Hospitalet, est moins visitée qu'autrefois. Les pèlerins se contentent maintenant de venir prier dans l'église de Béliet, près de la statue moderne du patron secondaire de la paroisse; ils demandent des Évangiles pour les enfants le dimanche le plus proche du 17 janvier, qui est également jour de foire.

Les *Amis de saint Antoine* formaient sans doute une sorte de confrérie qui n'était pas indifférente à la santé des « compagnons » de saint Antoine. Aujourd'hui encore, les métayers demandent très souvent à leur

(1) Une inscription placée au-dessus de la porte de l'escalier de la tour indique l'inauguration de l'église moderne en 1858.

curé de bénir le parc destiné aux porcs et de bénir aussi ces animaux quand ils sont malades (1).

3° Nôte ✠ Dame ✠ et ✠ Lais ✠ Captif ✠. — Cette partie de l'inscription montre que le plateau doit être antérieur à l'abolition de l'Ordre de la Merci, qui recueillait des secours pour les captifs tombés entre les mains des pirates sur nos côtes landaises. Les Pères de la Merci de Guyenne furent supprimés peu de temps après l'édit de 1768.

4° St Roc ✠. — Les métayers de Béliet faisaient bénir leurs mules le matin du 16 août, fête de saint Roch. Cet usage existe encore, bien que très délaissé pendant les quatre années de la guerre. Saint Roch ne reçoit pas d'autre honneur et n'a pas de statue dans l'église.

5° Lalampe ✠. — On ne quête plus spécialement pour l'entretien de la lampe du sanctuaire; cette dépense figure dans les budgets ordinaires de l'église depuis le Concordat.

6° St Michel ✠. — L'archange saint Michel est le patron de la vieille église de Lugos, abandonnée dans ses lagunes. Les habitants de Béliet s'y rendaient en foule le 29 septembre et construisaient un pont de bateaux pour traverser la Leyre. Les mères portaient leurs enfants pour les consacrer à saint Michel et les faisaient pénétrer dans l'église par la petite fenêtre qu'on voit encore dans le côté nord, près du sanctuaire (2). Cette dévotion explique comment un grand

(1) Notons que, depuis la guerre, les *Amis de saint Antoine* recherchent plus que jamais les petits compagnons du grand solitaire le jour de la foire.

(2) Cette fenêtre doit être considérée par les habitants comme une veyrine.

nombre de petits garçons reçoivent le nom de Michel. Depuis la guerre, ce pèlerinage se fait dans l'église de Béliet et les mamans font marcher leurs petits enfants sous la statue de l'archange qui fortifie leurs petites jambes.

7° St Hytrope ✠. — Saint Eutrope, évêque de Saintes, a sa statue dans l'église de Béliet, et le pèlerinage a lieu le dimanche le plus proche de sa fête (29 avril). Un dicton en patois indique ce jour pour fin avril ou commencement de mai.

Per saint Estropie, Maïs enteram.
Se n'y em pas anuit y seram douman.

La fontaine Saint-Eutrope est située près du moulin de Jeanmine. L'assonance des mots le fait invoquer pour les *estropiés*. Cette pratique n'a rien contre la foi et les mœurs et j'ai béni de l'eau de la fontaine Saint-Eutrope apportée dans le but de soulager ces infirmes.

8° Et St Vital ✠. — Saint Vital, laboureur, avait une chapelle dans la partie du bourg qui porte son nom, près de la croix du carrefour. M. l'abbé Gaillard l'a signalée dans son étude : *Deux paroisses de l'ancien temps*. Elle fut vendue le 4 juin 1795 (*Archives de la Gironde*, Q 444).

Dans le siècle dernier, la Société de secours mutuels de Béliet a pris le nom de Saint-Vital, dont la fête était célébrée très gaiement le 4 novembre; la guerre a interrompu ces réjouissances, malheureusement remplacées par des services funèbres.

Un groupe mutilé de *N.-D. de Pitié*, du XVIe siècle, a été trouvé dans un jardin proche de l'ancienne chapelle Saint-Vital; je l'ai fait déposer au bas de l'église,

près des fonts baptismaux. Je me propose d'en parler plus tard à notre Société.

En terminant, j'exprime le regret de ne pouvoir rien dire sur les « fabriqueurs » qui se servaient de ce plat avant la Révolution. M. l'abbé Gaillard, qui a étudié cette question, ne nous donne pas de renseignements sur la fabrique. Une autre inscription, celle de la cloche, nous a été livrée par ce prêtre érudit (1); elle nous apprend qu'au moment où cette cloche fut fondue, en 1785, le parrain, Messire Nicolas-Pierre de Pichard, président à mortier au Parlement de Bordeaux, était seigneur haut justicier du district de Béliet.

(1) *Ibid.*, p. 169.

ÉTAT

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A BORDEAUX DE 1440 A 1812

Manuscrit inédit du Baron de CAILA

Le manuscrit du baron Pierre-Martin de Caila que nous publions appartient aux archives du château de Caila, à Rions (Gironde). Il n'est pas inconnu : il a été signalé par notre regretté collègue, le Dr Berchon, dans son étude sur *Le baron de Caila, archéologue girondin* (*1741-1831*), imprimée en 1892 dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (1). L'auteur de ce très intéressant travail en eut communication. Après sa mort, survenue en 1894, le portefeuille qui contenait ce manuscrit fut, par erreur, remis à la Bibliothèque de la Ville. Il y resta ignoré jusqu'au jour où la lecture du travail du Dr Berchon m'apprit sa véritable origine. J'en informai Mme la comtesse Hector de Galard, propriétaire actuelle du château de Caila, qui, avec la plus parfaite bonne grâce, a bien voulu m'autoriser à le publier. « Ce sera, m'écrivait Mme de Galard, un nouvel hommage rendu au baron de Caila et la mise en valeur de cet érudit, dont une foule de travaux dorment encore dans les archives de Caila. Bibliophile moi-même et passionnée d'histoire locale, j'avais songé un moment à publier quelques-uns de ses manuscrits ; le temps m'a manqué et la guerre, en me donnant la direction d'hôpitaux et de la Croix-Rouge ensuite, ne me permettra

(1) Tirage à part, Bordeaux, Gounouilhou, 1892, in-8°, p. 95-96.

pas, je le crains, de réaliser ce projet. » J'exprime à Mme la comtesse de Galard ma respectueuse reconnaissance et celle de la Société Archéologique ; sa libéralité sera hautement appréciée de tous ceux qui s'intéressent à notre passé bordelais (1).

L'*État par ordre chronologique des découvertes des pierres sépulcrales, inscriptions, autels, statues, cippes et autres monuments, pour servir à l'histoire de la ville de Bordeaux* mérite d'être imprimé. Le Dr Berchon le jugeait en ces termes : « Je ne crains pas d'avancer qu'il y a dans ces feuillets, que le temps a jaunis, une collection immense de faits très intéressants pour l'histoire archéologique bordelaise, et qui aurait été certainement appréciée par M. Jullian, forcé de s'en tenir aux données, souvent contradictoires, des auteurs contemporains de M. de Caila, et même de Jouannet, qui a repris les recherches de son collègue quand celui-ci les quittait, vu son âge avancé et l'état de sa santé, qui ne lui permettaient que de rares déplacements. Il y aurait à revoir ces documents et à en contrôler l'exactitude pour en tirer une histoire complète du Musée des Antiques de Bordeaux, déjà si magistralement abordée par M. Jullian. »

En effet, M. Jullian ne connut pas l'*État* lorsqu'il prépara ses deux volumes des *Inscriptions romaines de Bordeaux*. Il lui fut communiqué en 1893 par le Dr Berchon ; il ne le garda que quelques heures et se borna à copier, en marge de son exemplaire, les passages qui lui parurent les plus intéressants. Ces notes furent utilisées par M. Émile Espérandieu pour le tome II de son *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*. M. Espérandieu constata que l'ouvrage était égaré ; il fit erreur, d'ailleurs, en affirmant qu'il était « autrefois à la Bibliothèque de l'Académie de Bordeaux » (2). Le manuscrit est, on le voit, resté inédit. C'est pour répondre au vœu du Dr Berchon et sur le conseil de M. Jullian que j'ai cru devoir le publier.

(1) Le portefeuille qui contient l'*État* et d'autres papiers, entre autres une chronique bordelaise inédite, a été restitué aux archives du château de Caila par les soins de M. J. de Maupassant, conservateur de la Bibliothèque de la Ville. Mme de Galard a bien voulu autoriser aussi la publication de la chronique. Elle a été transcrite par notre regretté collègue M. Fernand Thomas et prendra place dans le prochain volume des *Archives historiques de la Gironde*.

(2) *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* (Paris, Imprimerie Nationale, 7 vol. in-4°, 1907-1918), t. II, p. 123.

Ce manuscrit est un in-folio non paginé de 41 feuillets, à deux colonnes, formant au total 88 pages, plus 1 feuillet blanc et 12 feuillets plus petits collés ou épinglés en divers endroits. Il a l'aspect d'un brouillon. Caila y a dressé le catalogue des découvertes faites à Bordeaux de 1440 à 1812. A l'historique des découvertes, à la description des monuments, au texte des inscriptions, il a joint parfois des notes personnelles, références, éclaircissements tirés d'ouvrages généraux, commentaires plus ou moins amples. Ces notes paraissent avoir été des matériaux réunis en vue d'un travail ultérieur.

L'*État* est, en fait, une bibliographie dés découvertes faites à Bordeaux pour la période antérieure à 1770 (1). Caila a utilisé, pour son catalogue, le recueil d'Apianus, Vinet, de Lurbe et ses continuateurs, le recueil de Gruter, Jodocus Sincerus, Perrault, Venuti, Baurein, Devienne. Mais il nous a, de plus, conservé le texte d'un mémoire imprimé, rédigé en février 1677 par les officiers qui dirigeaient les travaux de reconstruction du Château-Trompette et contenant une description de 13 monnaies trouvées dans les terres de la plate-forme des Piliers-de-Tutelle et commentées pour la majeure partie par Jérôme Lopès, l'historien de Saint-André. Caila avait eu communication de ce mémoire par Lamontaigne. Le diligent secrétaire perpétuel de l'Académie lui fit part, en outre, de ses notes manuscrites sur les fouilles faites à Bordeaux de 1765 à 1790. Caila y puisa largement. Duchesne de Beaumanoir lui donna aussi quelques renseignements, qu'il n'accepta pas toujours sans examen. Les archives de l'Académie lui fournirent un mémoire du P. Lambert, cordelier, sur un squelette trouvé en 1741 dans les fondations du couvent de l'Observance et le texte du remerciement des académiciens aux jurats pour le don de la statue et de l'autel découverts en 1782, rue des Glacières, par Lamontaigne.

A partir de 1770, Caila commence à apporter son témoignage personnel. Après 1790, il ne doit plus rien à Lamontaigne. Son témoignage, pour cette période et jusqu'en 1803, date où commence l'activité de Jouannet, est d'une importance capitale si l'on songe que nous n'avons, pour nous

(1) Caila avait alors 26 ans. Il apparait que dès cet âge il s'est intéressé à l'archéologie bordelaise.

documenter, que Bernadau. L'*État* est, pour la Révolution, le Consulat et le Premier Empire, un véritable « journal » des découvertes faites à Bordeaux; c'est ainsi, du reste, que le désigne son auteur. Il donne, pour cette période, des renseignements et des précisions d'un grand intérêt. C'est par Caila que nous apprenons que les pierres trouvées dans les fouilles de l'Intendance en 1756 et les antiques de l'Hôtel de ville, donnés par les jurats à l'Académie en 1781, ne furent pas tout d'abord, comme on l'a cru jusqu'ici, placés à l'hôtel Jean-Jacques-Bel, mais furent installés dans des échoppes dépendant du jardin botanique créé par Dupré de Saint-Maur « hors la porte Sainte-Eulalie »; que, pendant la Terreur, Lamontaigne les fit transférer dans une maison du voisinage, rue Cornu, et qu'ils ne furent transportés qu'en 1798 dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'hôtel de l'ancienne Académie. Caila nous renseigne aussi sur les fouilles faites lors du percement de la rue du Temple jusqu'aux fossés de l'Intendance, lors de la construction du Théâtre Français, lors de la démolition du Palais de l'Ombrière et de la Porte Basse, sur le transfert dans le jardin de la Préfecture de la statue de la *Renommée,* de Pierre Biard, qui ornait à Cadillac le mausolée des ducs d'Épernon, sur la démolition du jubé de Saint-André. Enfin, il nous a conservé deux inscriptions perdues et restées jusqu'ici inédites.

J'ai reproduit textuellement le manuscrit de Caila. Je me suis borné à supprimer quelques commentaires qui n'offrent aujourd'hui aucun intérêt. J'ai mis entre crochets les passages ajoutés après coup à la première rédaction. J'ai respecté les lectures d'inscriptions, souvent très contestables, et les traductions. Je me suis borné à renvoyer aux lectures de M. Jullian. Je me suis efforcé, dans les notes, de vérifier, suivant le vœu du docteur Berchon, l'exactitude des renseignements donnés par Caila. Le classement des papiers de Lamontaigne, dû à M. F. Gebelin, m'a permis de retrouver facilement les notes qu'il a utilisées. J'ai cru devoir profiter de l'occasion pour publier celles de ces notes qui sont restées inédites; elles précisent et complètent les mentions de l'*État* pour les années 1777-1790.

Paul Courteault.

ÉTAT PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES DÉCOUVERTES

DES PIERRES SEPULCRALES, INSCRIPTIONS, AUTELS, STATUES, CIPPES ET AUTRES MONUMENS

pour servir à l'histoire de la Ville de Bordeaux

1440

Lorsque Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, fit jetter les fondemens du clocher qui porte son nom, on découvrit une fontaine qui peut bien avoir été celle d'Ausone. Dom Devienne, *Dissertation sur l'antiquité de la ville de Bordeaux*, p. XVI (1).

1509

Un titre de cette année fait mention d'un vieux mur sarrasin situé hors la porte Dijaux vers l'entrée de ruë du Pont-Long, du coté du ruisseau de la Deveze, autrement appelé au Pont-de-la-Motte.

1530

Un titre du 11 novembre fait mention d'une pièce de vigne située dans les graves de Bordeaux, au lieu appelé au mur sarrazin ou aux Eygats, plantier de vigne situé en dehors et aux environs de la porte Sainte-Eulalie.

Voy. pour ces deux citations les *Affiches* de 1778, p. 253. Art. de Baurein (2).

---

(1) Le titre exact est : *Dissertation préliminaire sur les premiers habitans du Bordelois, la fondation de Bordeaux et le local de cette ville*, en tête de l'*Histoire de la ville de Bordeaux* (p. XXV de la 2e éd.).

(2) L'article de Baurein dans le *Recueil des annonces, affiches et avis divers pour la ville de Bordeaux*, année 1778, a pour titre : *Suite des recherches et*

1534 (1).

Burdugalæ in superiori januæ limine privatæ cujusdam domus in monte Paulini sitæ.

D. M.
ET. M. IVL PAVLINE
DEVTA A XXXXV *defunctæ* sans doute.
M. POSVI Ex Apiano (2).

Burdigalæ in atrio supra scriptæ domus.

D. M.
SEDATVS.

Hic desideratur imago viri cujusdam barbati habentis librum in manu. Ex Apiano.

[Vid. Vinet in *Ausonii professores*, nº 163 (3).

J'ai vu cette statue ou buste qui était placé au dessus de la porte de la maison occupée par le curé de Puypaulin, petite ruë de l'Intendance (4). C'est la même dont parle Vinet. Elle a été demolie et on a bati sur l'emplacement la maison nº ...]

Burdugalæ hoc marmor videtur in arce que a tuba denominationem habet, FUIT QUONDAM TRANSLATUM E PORTICU TUTELENSI.

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT. VIV.

Ex Apiano (5).

[Cet autel est vis à vis de la porte d'entrée de la Bibliothèque publique (6).]

---

mémoires concernant la ville de Bordeaux et le pays Bordelois. — Les deux passages de cet article utilisés par Caila se retrouvent dans les *Variétés bordeloises,* livre IV, article XIV (éd. Méran, t. II, p. 360).

(1) Date de l'impression du célèbre recueil publié à Ingolstadt par Apianus et d'où sont tirées les huit inscriptions suivantes, recueillies à Bordeaux en 1526 par Hubert-Thomas de Liège, secrétaire de l'électeur palatin Frédéric II (C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux,* t. II, p. 358-360).

(2) C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux,* nº 122.

(3) Vinet, *Ausone* de 1580, s. 163 c. — C. Jullian, *op. cit.*, nº 296.

(4) Rue Saige.

(5) C. Jullian, *op. cit.*, nº 1.

(6) Ancien hôtel de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel.

Burdugalæ in publica æde lapis sequentem in modum effigiatus visitur.

D. M.
TARQVINIAE FAVSTI
NAE. M. CALVENT.
SABINIANVS VIV.
SIBI ET CONIVGI

Desunt duæ imagunculæ, una viri, altera feminæ, habentis una manu tragemata, altera melitum. Præterea decutata erat more veterum... Ex Apiano.

Vid. Venuti (1).

[Je l'ai vuë. Égarée (2).]

Burdegalæ in basilica Beati Andreæ, le distique grec rapporté par Vinet, n° 210 :

Ossa gemelliparæ Lucillæ hic sunt sita, cujus
Secta fuit proles, vivens patri, et altera matri.

Apian le rapporte ainsi, d'après Petrus Amicus :

Quæ geminos peperit Luscyllæ hic ossa quiescunt :
Vir vivum, extinctum hæc retinet, sic pignora secta.

Ex Apiano (3).

Pictura marmoris, quod ex antiquissima illa Tutelensi porticu quæ ETIAM NUNC *Burdegalæ visitur quondam translatum, Tonexiis in templo divæ Virginis secus altare majus (inaurate piramidi qua Christi corpus includitur pro base subditum) extat :*

TVTELAE
AVG.
LASCIVOS CANIL
EX. VOTO
L. D. EX. D. D. Ex Apiano.

[Il est dans la cour du château de Lausun (4).]

---

(1) Venuti, *Dissertation sur les anciens monumens de la Ville de Bordeaux...*, 1754, in-4°, p. 30 et planche I.

(2) C. Jullian, *op. cit.*, n° 185. — En 1744, Venuti signale cette pierre comme étant « à l'entrée de l'hôtel de ville ». Il est fâcheux que Caila n'ait pas précisé où il l'a vue.

(3) C. Jullian, n° 270.

(4) « Au haut d'un tertre, à gauche de la grande entrée », précise M. Jullian,

Vetustissimæ cujusdam columnæ CAPITORIUM [chapiteau sans doute] *in Burdegalensis decani ædibus :*

MAGNAE MATRJ.
C. JVLIVS. Ex Apiano.

[Caius Julius à la grande déesse (Cybèle). — Égarée (1).]

Sic in Apiano : *Quæ legi in rejectitio quodam lapide in ædibus ar. Burd. videtur elementis sequentem in modum figuratis scriptus :*

SVM VAGVS ASSIDVE TOTO CIRCV
NVMINIS ONVAVAE
NEC ME DIVERSI COGIT DISTANCIA
MVNDI ALTERIVS TITVLO SUBDERE
VOTA RFVM.
VERI CETA FIDES TIBVRNI VEXIT IN
ARCE ETIAM ONVAVAE NVMEN
OE RIT QVARE O DIVA PARENS
AVSONIA IN TERRA (2).

[Égarée. — V. le commentaire de Scaliger sur Ausone, *in fine*, lib. I, chap. IX. — Abellio, Onvava et Belsenus, 3 divinités gauloises. Sauvigni, tom. 4, p. 1. — Voy. la figure d'Onvava dans mon portefeuille.

M. de Lamontaigne donne à cette inscription un nouvel arrangement de mots. Il en fait des vers hexamètres et pentamètres; il est certain qu'on retrouve plus facilement le sens de l'inscription. Ce sera alors une elegie d'un amant à sa maitresse.

Sum vagus assidue toto circu... uu — —
Numinis Onvavæ — uu — uu —
Nec me diversi cogit distantia mundi
Alterius titulo subdere vota reum.
Veri certa fides Tiburni vexit in arce
Etiam Onvavæ — uu *numen erit.*
Quare, o diva parens Ausonia in terra... (3).

---

qui a copié l'inscription le 15 février 1885. Caila a cru, sur la foi d'Apianus, que l'autel de la Tutelle de Lauzun faisait partie du patrimoine épigraphique de Bordeaux. Il n'a pas connu la lettre où Lamontaigne avait ruiné la légende (C. Jullian, n° 20 *bis*, t. I, p. 71-73). Le 26 février 1807, il lut à l'Académie une dissertation sur l'autel de Lauzun (Bibl. de la Ville, liasse des mémoires du baron de Caila, n° 16).

(1) C. Jullian, n° 9.

(2) C. Jullian, n° 18.

(3) D'après Lamontaigne (Bibl. de la Ville, papiers Lamontaigne, XV, 12) :

Ce dernier vers ne présente pas une construction facile (1).

Dans les epitaphes des chretiens, composées en vers aux v[e] et vi[e] siècles, l'epoque de la mort se marquait toujours en prose. Dans les siècles plus rapprochés et vers le neuvième, cette epoque était marquée en vers (Observations de Lebeuf, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. XVIII, p. 249, éd. in-4°).]

Burdegalæ apud S. Eulaliam.

D. M.
SOLINI NEPTACI
FIL· ET SEXTINO
AVLICI FIL· NEPT
ACVS. FILIO ET
NEPOTI.
P[*oni*] C[*uravit.*]

Ex Apiano (2).

[Neptacus a fait eriger ce monument aux manes de Solinus, fils de Neptacus, et à Sextinus, fils d'Aulicus, ses fils et neveu — ou : Neptacus a fait eriger ce monument aux manes de Solinus, son fils, et de Sextinus, fils d'Aulicus, son neveu.

Égarée.]

1544

En fortifiant la porte de Sainte-Eulalie, on trouva un canal de forme carrée, en pierre, qui paraissait servir à la conduite des eaux qui venaient du coté du Sablonat. V. Vinet in *Ausonii urbes*, n° 210 (3).

---

l'indication des syllabes qui manquent est de Caila. — La restitution métrique de Lamontaigne a été publiée par C. Jullian, *Notes concernant les inscriptions de Bordeaux, extraites des papiers de M. de Lamontaigne* (*Soc. Archéol. de Bordeaux*, t. VIII, 1881, p. 198).

(1) En réalité, Lamontaigne a supposé deux débuts de vers. Il avait écrit :

Quare o diva parens...
Ausonia in terra...

Voir dans C. Jullian (*Inscr. rom.*, t. I, p. 55) la restitution « ingénieuse » due à M. Éd. Bourciez.

(2) C. Jullian, n° 301.

(3) Vinet, *Ausone* de 1580, s. 210 c.

1552

Vinet trouva plusieurs fragmens de canaux du coté du Sablonat, ce qui lui fit conjecturer qu'ils pouvaient bien conduire les eaux à la fameuse fontaine d'Ausonne. Vinet in *Ausonii urbes*, n° 210 (1).

1553

Vinet, n° 208, découvrit au Chateau Tro[m]pette (Tropeïte) l'autel *Augusto sacrum* que je viens de rapporter ci-dessus. Cet autel fut porté dans la cour du ci-devant hotel de ville en 1590 (2).

Il rapporte aussi une inscription trouvée sur une pierre tirée des fondemens des anciens murs de ville, ruë du Loup :

IVL · LVPVS · C
BITVRIX · VR
D · F · ANN · XXXV
FIL EIVS · P. C.

[Égarée (3).]

1557

On trouva près le prieuré de Saint-Martin de vie[i]lles mazures que de Lurbe croit être les restes des bains que les Romains avaient batis dans ce lieu-là, à raison du voisinage du ruisseau de la Devese qui coule au pied de ce monticule (4).

M. de Lange trouva la même année, en fesant creuser un puits à 20 pieds de profondeur, un beau canal de plomb, de la grosseur d'un homme, rempli d'eau claire et coulante, en forme d'aqueduc, qui venait du coté de la Petite Observance, ci-devant les Recollets (5). On a formé sur ce terrain la ruë... et les maisons numérotées. Ce canal se dirigeait vers l'hôpital Saint-André, peut-

(1) *Ibid.*, s. 210 a.

(2) C. Jullian, n° 1 (t. I, p. 6-8).

(3) C. Jullian, n° 133. — La date de la découverte, telle qu'elle ressort du texte de la 1re édition de *L'Antiquité de Bourdeaux*, est 1564, et non 1553. Caila ignorait ce texte ; il n'a connu que la mention donnée par Vinet dans son *Ausone* de 1580, s. 208 c., qui dit vaguement : *effossum fuit nuper...*

(4) De Lurbe, *Discours sur les antiquitez trouvees pres le prieuré Sainct Martin les Bourdeaus en juillet 1594*, éd. 1595, p. 65 ; éd. 1619, f° 63 r°.

(5) *Ibid.*, f° 63 r°-v°.

ètre vers la fontaine qui fut detruite en 1440 pour elever sur son emplacement le clocher appellé de Peyberland. Voy. l'inscription latine écrite en lettres gothiques sur un des cotés de ce clocher.

[Voy. cy après, p. 103, an. 1790. Ségalier. — Voy. aussi les p. 105 et 107.]

A peu près vers le même tems, M. du Haillan, dont la maison était située ruë des Trois Canards, n° 18 (1), fesant faire des fouilles dans les murs de la première enceinte, sur lesquels sa maison était appuyée, trouva parmi de grandes pierres dures une inscription gravée sur une pierre tendre, d'environ 3 pieds de hauteur, ayant sur le haut la forme d'une couronne et au-dessous un petit globe avec ces mots :

ÆT. MEMORIÆ

[et plus bas :]

PVBLICIA.

[De Lurbe. — Venuti, p. 42. — Égarée (2).]

En 1564

On trouva plusieurs inscriptions sepulcrales dans les ruines de l'ancien hotel de Duras, près de la Petite Observance. De Lurbe, qui nous apprend ce fait, nous donne un état de ces inscriptions que nous allons rapporter (3). V. 1759.

D. M.
VERVICIA DEFVNCTA AN
NORVM XXX PROCVRAVIT
MATER SVA. DONAVIT. PO
SVIT. Venuti, 40 (4).

D. M.
INTERCILIVS. ANDVS. CE. A.
Q. EREDES. P. C. Venuti, 42 (5).

D. M.
T. C. CINTONIS Venuti, 42 (6).

(1) Détail propre à Caila. M. Jullian a écrit : « Je ne sais où pouvait se trouver cette maison. »
(2) C. Jullian, n° 281.
(3) *Discours*, éd. de 1595, p. 67 ; éd. de 1619, f° 64 r°.
(4) C. Jullian, n° 310.
(5) *Ibid.*, n° 259.
(6) *Ibid.*, n° 107.

D. M.
IVLIA. BELEST. F. CONIVX
RVFINA DF. M. L. V. Venuti, 41 (1).

D. M.
DIVIXTA PATERNINI AN
CILLA. D. DEFVNCTA
ANNO. XXI. Venuti, 40 (2).

D. M.
C. I. HOMVL. SAL. LAC. VX
PIENTISS (3).

1594

Donzeau, lieutenant particulier du senechal de Guienne, découvrit sur la coline du mont Judaique, près Saint-Martin, à 300 pas de la porte Dijaux, 3 statuës mutilées, « des petits lopins de » marbre sur lesquels étaient gravés des lettres romaines, qui ne » pouvaient se joindre en aucune manière, excepté trois petites » pieces qui fesoient *Germanici*, toutefois de plus petites lettres » que les deux inscriptions qui vont être rapportées. On trouva » aussi plusieurs pieces, des bras, jambes, pieds des dites statuës » et d'autres, ensemble grande quantité de petites pieces de terre » cuite de diverses couleurs, qui restaient du pavé fait à la » mosayque, et des lopins de plomb fondu, en outre plusieurs » médailles et monnoies des Empereurs et imperatrices, comme » de Claudius, Domitianus, Antoninus, Commodus, Gordien, Vic» torin, Constantin, Licinius, Messaline, Faustine et autres » (4).

Ces 3 statuës, les inscriptions et medailles furent portées à l'hotel de ville la même année. Les 3 statuës furent placées à l'entrée de la grande salle, vis à vis (5) l'autel *Augusto sacrum*. Je ferai tout à l'heure l'historique des divers déplacemens que ces monumens ont éprouvé avant d'être placés où ils sont aujourd'hui (1801).

---

(1) *Ibid.*, n° 123.

(2) *Ibid.*, n° 325.

(3) *Ibid.*, n° 145.

(4) Analyse et résumé du *Discours* de de Lurbe, éd. de 1595, p. 60; éd. de 1619, f° 60 v°-61 r°.

(5) Plus exactement *à la suite de*... (cf. le plan de l'entrée de l'ancien hôtel de ville, établi, d'après la description de Jodocus Sincerus, par C. Jullian, t. II, p. 339).

Explication de ces trois statues.

N° 1. — Cette statuë est sans tête, d'un beau marbre blanc, de 5 p. 8 p. de hauteur, revêtuë d'un laticlave et d'une toge très ample. Les bras en sont cassés, le droit au-dessus du coude, le gauche, qui soutient les plis nombreux de la toge, au-dessous. Les pieds sont enveloppés d'une draperie fixée par des courroies dont les nœuds sont saillants. On observera, à coté du pied gauche, le *scrinium* ressemblant à un cône dont le bout tronqué sert de baze et sur ce cône une bande en relief ondoyant en diagonale (1). [Elle est dans la salle de l'Académie, n° 1. La tête qui est dans la même salle appartient à cette statuë (2).]

La statuë n° 2, de 5 p. 1/2 de hauteur, d'un beau marbre blanc et revétue d'une toge très ample, est sans tête, sans bras et sans pieds (3). [Elle est aussi dans la salle d'assemblée de l'Académie, n° 2.]

De Lurbe et après lui Perrault (4) ont cru que ces deux statuës représentaient Drusus et l'empereur Claude. Ils étayaient leur opinion des fragmens d'inscription trouvés dans le même lieu et qu'ils ont présentés dans l'ordre suivant :

DRVSO CÆSAR
NISI CÆSARIS
AVG.'N. DIVI AVG
PRÆFECT. VRBIS
GVSTALI

restituées ainsi par de Lurbe : *Druso Cæsari patri Germanici Cæsaris et Claudii Augusti nepoti divi Augusti præfecto urbis augustali.* Cette restitution n'est pas conforme au style lapidaire : on rappelait plutot le nom des ascendans que celui des descendans (5).

---

(1) Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, *Aquitaine*, n° 1084.

(2) Est-ce la tête que Sanloutius vit dans l'hôtel de Florimond de Raymond et dont il dit : *Caput meo judicio Drusi cujus truncus extat in ædibus publicis* (Bibl. nat. f. lat., ms 17575, f° 196 [352] v°. — Cité par C. Jullian, *Inscr. rom.*, t. II, p. 336) ?

(3) Espérandieu, n° 1085.

(4) *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2e éd., 1684, p. 217.

(5) Remarque judicieuse. Cf. Jullian, n° 25 (t. I, p. 95).

Zinzerling, plus connu sous le nom de Jodocus Sincerus, vit ces statuës et ces inscriptions pendant son sejour à Bordeaux en 1612. Voici comment il restitua celle-cy : *Druso Cæsari fratri Germanici Cæsaris filio Tiberii Augusti nepoti divi Augusti præfecto urbis sodali augustali* (1). Jodocus a commis une erreur en faisant ce Drusus frère de Germanicus et fils de Tibère, tandis qu'il était frère du premier et neveu du second.

Gudius, Rehinezius et Venuti ont donné la veritable restitution de cette inscription par l'arrangement qui suit :

Druso. Caesari. Germa
nici. Caesaris. filio. Tiberii Caesaris
Augusti. nepoti. divi. Augusti. pronepoti
præfecto urbi. flamin (vel sodali)
Augustali (2).

Nous ne reconnaissons que trois Drusus : le premier fils de Tiberius Neron et de Livie, le second fils de l'empereur Tibere et de Vipsania et le troisième fils de Germanicus et d'Agripine. Le Drusus en l'honneur de qui la statue a été érigée ne peut être que ce dernier, qui se trouvait reunir lui seul les titres de fils de Germanicus et par adoption ceux de petit-fils et d'arrière-petit-fils d'Auguste, et celui de préfet de Rome pendant les jours des feries latines (Rollin, *Hist. des empereurs*, t. II, p. 444). Il eut encore sans doute, ainsi que son frère aîné Néron, le titre de prêtre d'Auguste. Le mot *augustali* trouvé parmi les débris de ces inscriptions ne peut se rapporter qu'à lui.

On trouva aussi dans le même lieu d'autres fragmens d'inscription que de Lurbe nous a conservés.

RVSI. F
C. AVGVSTO
PONT. MAX.
DS. II. PP.
C. IVLIVS (3).

---

(1) *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ... cum Appendice de Burdigala*, Lyon, 1616, in-32, p. 28 ; Genève, 1627, in-32, p. 381.

(2) Venuti, *op. cit.*, p. 16.

(3) C. Jullian, n° 26.

De Lurbe et Zinzerling ont retabli cette inscription en ces termes :

Tiberio Claudio Drusi filio
Caesari Augusto
Pontifici maximo
Consuli secundum, Patri Patriæ
C. Julius (1).

Venuti lui a donné plus d'extension :

Tiberio Claudio Drusi filio
Caesari Augusto Germanico
Pontifici maximo tribunitia potestate
Consuli designato secundum patri patriæ
Caius Julius
Dedicavit (2).

Delurbe, Zinzerling et Venuti s'accordent tous les trois à dire que cette inscription se rapporte à l'empereur Claude et que la statue au bas de laquelle cette inscription était placée avait été erigée en l'honneur de cet empereur par Caius Julius, que de Lurbe et Zinzerling croyent sans fondement être le fameux Julius Vindex qui souleva les Gaules contre Neron et qui, selon Venuti, ne pouvait être avec raison qu'un Caius Julius, citoyen distingué de cette province toute dévouée aux princes de la famille de Germanicus (3).

La troisième statue représentait une femme. De Lurbe crut sans hesiter que c'était celle de Messaline, femme de Claude. Cette statue, dont il loue le port et la sculpture, fut conservée dans la cour de l'hotel de ville jusques en 1686, que les jurats l'offrirent à Louis XIV comme digne d'orner un de ses palais. Ce prince l'ayant acceptée, les jurats la firent embarquer pour Blaye, mais le bateau qui la transportait perit au port (4).

Les statuës n[os] 1 et 2 représentent, selon toutes les vraysemblances, Drusus, fils de Germanicus, et Claude, son frère. Mais il n'est pas possible de les distinguer, étant toutes les deux privées de leur tête. — [N[a]. Ces deux statues sont absolument semblables à

(1) De Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 60; éd. 1619, f° 61 r°. — Sincerus, *op. cit.*, éd. 1616, p. 29; éd. 1627, p. 382.

(2) Venuti, *op. cit.*, p. 21.

(3) Voir l'hypothèse de C. Jullian (t. I, p. 100).

(4) Espérandieu, n° 1090.

celles que Montfaucon nous donne pour des statues de sénateurs. Ces deux coffrets qui sont aux pieds de ces deux statues sont les *scrinia*. On remarque dans un le signe ⎍ qui est la serrure (*Antiquité expliquée*, par Monfaucon, t. III, p. [art.] 1, p. 28 et suiv.).]

Nous devons encore nous tenir heureux d'avoir sous nos yeux deux monumens, quoique mutilés, qui existent depuis 1.800 ans (1).

Le medaillon en bronze représentant le chatiment de Marsyas, que de Lurbe appele le cachet de Néron, sur lequel était l'inscription suivante :

NERO CLAVDIVS CAESAR
AVGVSTVS. GERMANICVS. P.
MAX. TR. P. IMP. P. P.

Ce medaillon, decrit par de Lurbe (2), du Choul (3) et Venuti (4), n'existe dans aucun cabinet. Il a eu le sort de tant d'autres medailles que l'ignorance a dénaturées ou égarées (5).

Joseph de la Chassaigne et Florimond de Raimond, magistrats recommandables par leur savoir et leurs lumières, vivaient au 16e siècle. Ils rassemblèrent les monumens épars qui pouvaient attester l'antiquité de cette ville. Florimond avait formé un museum dans la maison qu'il occupait rue du Temple. Son fils herita de ses talens et de son gout pour l'etude de l'antiquité. — [La maison de Florimond de Raimond donnait dans les ruës du Temple et des Treilles. Cette maison et les antiques ont passé dans les mains de M. Duperrier de Larsan, grand sénéchal de Guienne, qui a fait démolir cette maison et batir l'hotel que l'on voit aujourd'hui donnant sur les deux ruës sous les nos 3 (6).

(1) A cet article, Caila a ajouté, dans la partie droite, laissée en blanc, de son manuscrit, des notes sur le sénat dans les cités des provinces, sur la toge, la tunique, le laticlave, le *paludamentum*, la *trabea*, la *penula*, le *cucullus*, la *lacerna*, la *caracalla* gauloise, tirées du *De re vestiaria*, de Lazare de Baïf, du commentaire sur Horace, du P. Savaron, du *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum* de Sallengre, de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

(2) *Discours*, éd. 1595, p. 61 ; éd. 1619, f° 61 r°.

(3) Du Choul, *Discours sur la religion des anciens Romains*, Lyon, in-f°, éd. 1556, f° 196.

(4) Venuti, *op. cit.*, p. 24.

(5) Cf. Jullian, t. II, p. 250-251 (Inscriptions fausses, n° v).

(6) D'après Baurein, *Affiches* de 1759, n° 41 (*Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 120-122).

Quant aux antiques, les registres de l'Academie, sous la date , font foi des démarches que l'on fit auprès de lui pour leur conservation; mais elles furent inutiles. Il préféra les livrer aux marbriers pour en faire des manteaux de cheminée, etc.

M. Florimond de Raimond mourut au mois de novembre 1601. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Antoine. Beaurein, *Affiches* de 1759. Bordeaux, f° 60 (1).]

De Lurbe et Zinzerling parlent de ce museum. On y voyait de leur tems deux statues de marbre blanc, dont une représentait un empereur romain, la tête couronnée de laurier, l'autre un sénateur romain. — N^a. Zinzerling dit que cet empereur avait une belle phisionomie, mais austère et inspirant la terreur (2).

Une statue de Jupiter d'environ 4 pieds de hauteur, ayant à côté l'aigle mutilé, dont il ne subsistait que les serres. Jupiter tenait la foudre de la main gauche. On lisait cette inscription : DEO INVICTO. O. M. *Deo invicto optimo maximo*. Cette dernière statue avait été trouvée en 1594 dans une petite maison, appartenant à M. de Nesmont, près de la porte Dijaux, ce qui faisait croire à de Lurbe qu'il y avait dans le voisinage un temple dedié à Jupiter (Voy. plus bas, 1801). [Il le plaçait à 300 pas de la porte Dijaux, au haut du mont Judaic, ce qui doit être à peu près à l'entrée de ruë du Pont-Long. Voy. de Lurbe, *Discours sur les antiquités*, p. 62 v° et suiv. (3).] — N^a. Cette petite maison est aujourd'hui comprise dans l'hotel du gouvernement. Baurein, *Affiches* de 1759, n° 41.

De Lurbe et Zinzerling remarquèrent dans ce museum une statuë d'Adrien sculptée dans une pierre en forme de coquille, trouvée en 16.. (4) dans la ruë du Loup avec cette inscription :

DIVI. ADRI P. P. MEMO
L. SAB. PRO. D. D.

Divi Adriani patris patriæ memorid
Lucius Sabinus procurator dat dedicat (5).

V. Venuti, p. 32.

---

(1) « Il mourut le 17me jour du mois de Novembre 1601. » (Baurein, *op. cit.*, t. IV, p. 122.)

(2) De Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 68; éd. 1619, f° 64 r°-v°. — Sincerus, éd. 1616, p. 39; éd. 1627, p. 390.

(3) C. Jullian, n° 16.

(4) En réalité, avant 1595, car de Lurbe la mentionne (*Discours*, éd. 1595, p. 69). — Sincerus, éd. 1616, p. 38; 1627, p. 390.

(5) Lecture de Caila. Cf. la lecture proposée par C. Jullian (n° 28) qui doute qu'il s'agisse de l'empereur Hadrien.

Zinzerling dit qu'on avait gravé sur la statue d'Adrien ce vers :

Hîc iterum priscâ Cæsar sub imagine vivit.

Deux grandes pierres, sur l'une desquelles étaient gravés ces mots :

ANTINOVS. EX. VOTO. FECIT
AC. IO. OPT. MAX.
D. D.

Antinous ex voto fecit ac Jovi optimo maximo dedicavit (1).

Venuti, p. 3.

Et sur l'autre pierre :

VICTORIÆ AVGVSTORVM
ET CÆSARVM (2).

Venuti, p. 4.

Sur une pierre trouvée dans les fondemens de la maison de M. de Florimond de Raimond :

IVNONIBVS IVLIÆ
ET SEXTILIÆ

Aux Junons de Julie et de Sextilie (3).

Venuti, p. 4.

On sait que chaque personne avait son genie : les hommes invoquaient le dieu Genius, les femmes la déesse Junon.

IVLIO. CAE F
VoIT SEVERO
EX. TESTAMENTO.

Zinzerling rapporte seul cette inscription (4).

[Joseph Scaliger, dans ses notes sur Auzone, a cité de memoire une inscription trouvée de son tems dans la maison de campagne du president Joseph de la Chassaigne, dans laquelle le consulat que ce poëte grammairien avait exercé à Bordeaux est marqué à la 83 ou 84e olympiade, quelques années avant que d'avoir été consul à Rome. V. la citation entière de la note de Jh Scaliger rapportée par M. Bonamy dans ses *Observations* sur les villes

---

(1) C. Jullian, n° 6.
(2) C. Jullian, n° 22.
(3) C. Jullian, n° 3.
(4) Sincerus, éd. 1616, p. 40; éd. 1627, p. 392. — Cf. C. Jullian, n° 72.

municipales et en particulier sur le nom de consul donné à leurs magistrats. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVII, p. 18, éd. in-4°. Joseph Scaliger est le seul qui cite cette inscription (1).]

On remarquait, d'après Jodocus Zinzerling, une pierre ronde placée au milieu du jardin, sur laquelle étaient gravés les dieux du paganisme dansant une ronde, parmi lesquels on distinguait Apollon tenant une lyre (2). On voyait sur le fut d'une colonne l'inscription suivante nouvellement gravée :

Clemente VIII. Reipublicæ christianæ immensam molem sustinente, Errico IV, Galliæ et Navarræ rege, post suum ad avita quasi postlimio redditum, Jacobo Matignono, Franciæ marescallo, in Aquitania provincia locum viceregis obtinente, Florimundus Remondus, senator Burdigalensis, hanc teretem (cylindrique) *porphyritici marmoris columnam basi striatæ ac ritu jocoso tripudiantes veterum deos referente superpositam et adjecto familiæ Remondeæ gentilitio stemmate in acutum acumen fastigiatam, ut sacras venerandæ antiquitatis reliquias, e situ et pulvere in lucem reponi curavit an. 1594* (3).

Deux pièces de marbre en forme de cippe, trouvées au Chateau Trompete (4) :

D. M.
ET MEMOR.
VAL. IVLLINÆ
CONIVGI. VAL.
CHARID. CVR
VIENNENSI
M. VALE. CHARI
DEMVS. VIVS
POSVIT

Venuti, p. 33.

[Marcus Valerius Charidemus a consacré lui-même ce monument

(1) Il s'agit d'une inscription donnée comme antique par Scaliger (*Ausonianarum lectionum lib.* II, XXIII, éd. 1574, p. 151 ; éd. 1588, p. 150) et due à l'érudite imagination de Joseph de La Chassaigne. Caila oublie d'ajouter que Scaliger, ayant reconnu l'inanité du monument, supprima le texte dans son édition de 1590 et que Bonamy ne se dit pas « assuré de la vérité de l'inscription » (C. Jullian, t. II, p. 246, inscriptions fausses, n° III).

(2) Sincerus, éd. 1627, p. 391. — Espérandieu, n° 1076, d'après C. Jullian (*Revue des Études anciennes*, 1905, p. 155).

(3) Sincerus, éd. 1627, p. 391. — Cf. C. Jullian, t. II, p. 336.

(4) D'après de Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 70 ; éd. 1619, p. 65 r°.

aux manes et à l'eternelle memoire de Valeria Julina, epouse de Valerius Charidemus, curateur de la Vienne.]

D. M.
ET MEMOR.
M. VAL. CHA
RIDEMI (1). IP
SE SIBI VIVS
ET SVIS
POSVIT. Venuti, p. 33.

[Marcus Valerius Charidemus a consacré de son vivant ce cippe aux dieux manes et à sa memoire, tant pour lui que pour les siens (2).]

Une pierre trouvée dans la maison de Puypaulin :

D. M.
IVLLE PAVLINÆ.
De Lurbe, p. 65.

Le restant de l'inscription était effacé (3).

Burdigalæ in ædibus Chassaniani, reg. consiliarii, saxo ex vetustiorum mænium fundamento nuper effosso :

D. M. S.	
AEMILIAE	Vinet, dans son commentaire
CORNEO	sur l'épitome de Lucius An-
LAE EROS	næus Florus, lib. IV, p. 74 (4).
CONIVGI	De Lurbe, 65 v°.
PISSIMAE	Venuti, p. 40.

[Diis manibus Sacrum. Eros a Æmilia Corneola, la plus tendre des epouses (5).]

(1) Transcription incomplète, d'après de Lurbe (il manque CRV VIENNENSI). Caila ne s'est pas reporté à la copie exacte de Venuti, à laquelle pourtant il renvoie.

(2) C. Jullian, n° 50-51.

(3) Le texte complet a été donné par Apianus et Sanloutius. En réalité, l'inscription provenait d'une maison de la rue Sainte-... où était l'inscription de Sedatus (C. Jullian, n° 122).

(4) Copie d'une note manuscrite de Lamontaigne, que Caila a épinglée plus haut, en face du passage relatif au cachet de Néron.

(5) D'après de Lurbe (éd. 1595, p. 70; éd. 1619, f° 65 r°-v°), qui donne EMILAE et PIISSIMAE.

En une autre pierre : *Sic* de Lurbe, p. 65 v°. Gruter, p. CCCCXX, n° 1.

D. M.
L. HOSTILIO SATVR
NINO. HISPAN. CVR.
NONIENSI. L. HOSTILIVS
LIBERALIS. LIB. ET HER. EX TES
F. CVR.

Sic Venuti, p. 31 :

D. M.
L. HOSTILIO SA
TVRNINO. HISPAN*iæ*
CVR*atori* NONIENSI.
L. HOSTILIVS. LIBE
RALIS LIB*ertus* ET
HER*es* EX TES*tamento*
F*ieri* CVR*avit* (1).

1604

On trouva en demolissant le chateau du Ha des colonnes rondes qui avaient servi ailleurs et qu'on disait être de l'ancien batiment qui était au mont Judaique. Voy. la *Chronique* (2).

1629

Il fut ordonné par les jurats que la fontaine appellée d'Ausone, sise ruë Poitevine, près la maison de Puhet, non loin du ruisseau du Peugue, serait battie, netoyée et remise en bon etat pour l'usage des habitans et ornement de la ville, et que la maison dudit Puhet serait achetée pour être demolie et convertie en place pour la facilité de l'abord de ladite fontaine (*Chronique,* 3e partie, p. 30) (3). — [Il paraît que la Divona était dans l'interieur de la ville, d'après la description d'Ausone. En termes celtiques. Divona signifie « divine fontâine » *(di-vona).*]

1634

Le 13 mai, il fut enjoint à Puhet, procureur en Guienne, de représenter les titres en vertu desquels il tient la maison de ruë

---

(1) C. Jullian, n° 67.
(2) *Supplément* de Darnal, 1666, p. 120. — Cf. C. Jullian, t. II, p. 312.
(3) *Continuation* de Pontelier, p. 30.

Poitevine dans laquelle est battie la fontaine d'Auzone (*Ibid.*, p. 39) (1). — [Nª. Ce qui a fait conjecturer que la fontaine tant célébrée par Ausonne pouvait être dans la ruë Poitevine, c'est qu'il y a quelque tems qu'en faisant, etc. Voy. la suite de cette note à l'année 1794.]

1673

L'ingenieur Perrault vint cette année à Bordeaux; il leva le plan des Pilliers de Tutelle (2).

Voy. les *Affiches* de 1759, p. 182 et suiv. (3). — Voy. aussi le petit memoire où j'ai rapporté l'extrait de ces *Affiches* (4). On y trouvera la description de cet ancien edifice par Perrault, avec les observations de l'abbé Beaurein (5).

1677

Extrait d'un petit imprimé intitulé : *Description de l'antique plateforme et des Pilliers de Tutelle de la ville de Bordeaux, faite suivant l'ordce de Mgr le comte de Montegut, lieutenant general des armées du Roi de la province de Guienne, gouverneur des citadelles de Bordeaux, et de M. de Seve, etc., intendant en Guienne, par les officiers des fortifications de ladite ville, en fevrier 1677* (Ce petit memoire est dans les mains de M. de Lamontaigne, secretaire perpetuel de l'Academie de cette ville). Après avoir fait une description imparfaite de ce monument, et dont j'ai rapporté les extraits en note à coté de la description de Perrault, ces officiers, qui se connaissaient bien peu en architecture, rapportèrent les medailles qui furent trouvées dans les terres de la plateforme.

« La 1re, de cuivre bronze, a d'un coté la tête de Vespasien avec

(1) *Continuation* de Pontelier, p. 39.

(2) Perrault, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2e éd., 1684, p. 217. — En réalité, c'est en octobre 1669 que Claude Perrault vint à Bordeaux (Voir le récit de son *Voyage à Bordeaux*, à la suite des *Mémoires de ma vie*, de son frère Charles Perrault, éd. Bonnefon, 1909, in-8°, et ce qu'il dit des Piliers de Tutelle, p. 183-185).

(3) *Annonces, affiches et avis divers*, 1759, p. 182-183, 186-187.

(4) Caila fait allusion à sa *Dissertation sur les Piliers du Temple de Tutelle*, qu'il lut à l'Académie le 13 mars et le 12 juin 1806 (Bibl. de la Ville, liasse des mémoires académiques de Caila, nº 13).

(5) Baurein, *Recherches sur les Piliers de Tutelle*, t. IV de l'éd. Méran, p. 266-281.

cette inscription autour : *Imp. Cæs. Vespasi. Aug. Cos. VIII. Pater Patriæ.* Au revers : figura stans, dextra libram, sinistra hastam tenens, avec cette inscription : *Æquitas Augusti. Senatus consulto.*

» Auguste Cæsar a été le premier des Empereurs qui ait fait mettre une Equité sur la monnoie comme elle parait sur la presente medaille, tenant de la main droite une balance. Son intention a été de faire voir que dans un gage public tel qu'est la monnoie, toute l'equité doit y être aportée. Ce même Empereur voulut que sa tête ou son effigie fut mise à l'un des cotés de la monnoie, pour dire que son autorité serait employée contre les faux monnoyeurs. Mais après Vespasien on ne remarque plus de figure d'Equité sur les medailles ou monnoies des autres Empereurs.

» Vespasien mourut en 79 de J.-C.

» La 2e, de cuivre quinaire, est effacée. On y voit d'un coté une tête d'Empereur et quelques lettres qui paroissent autour : VS PIVS. Ce serait : *Antoninus Pius*, mais il y a plus d'apparence qu'il y ait ESPA, c'est-à-dire *Vespasianus*. Au revers, *duo figuræ stantes se mutuo respicientes*. Ces deux figures représentent une Concorde.

» On ne saurait tirer aucun éclaircissement de ces medailles sur l'antiquité des Pilliers de Tutelle, parce qu'elles ne se sont pas trouvées sous *aucune pierre de l'édifice,* mais dans les terres de la plateforme.

» Vespasien étant à Cæsarée, fut salué pour empereur le 3 juillet de l'an 69 de J.-C. par son armée qui était en Syrie, l'an 3 de saint Clement, evêque. Il mourut le 4 de juin an 79 de J.-C., le 69e de sa vie, le 10e de son règne et le 3e du pontificat de Clitus. Il a été consul 9 fois. Lorsqu'il le fut la 8e, ce fut l'an de l'ère chrétienne 77, le 9e de son règne, ayant pour collègue au consulat Tite, son fils. C'est cette année-là que la première medaille a été battue.

» Si Jules ni Auguste n'ont point été les auteurs de cette venerable antiquité, on pourrait bien conjecturer que Vespasien le pourrait être, parce qu'après qu'il eut abattu le temple du vrai Dieu, il s'appliqua à en faire batir plusieurs à ses fausses divinités en divers endroits et païs sujets à l'empire romain. Mais on trouvera sans doute dans la continuation de la demolition de ce superbe batiment des preuves plus certaines de son fondateur.

C'est pourquoi tout ce qu'on en saurait dire presentement n'est que par conjecture.

» La 3e medaille, de cuivre, a d'un coté la tête d'Adrien avec cette inscription autour : *Hadrianus Augus*. La dernière syllabe est effacée; il y avait *Augustus*. Au revers : *figura stans ;* tout le reste est effacé, il parait seulement S. C. Il y a apparence que cette figure tient un rameau dans la main droite, qui doit être un rameau d'olivier, et par conséquent ce sera une esperance, comme il s'en est trouvé d'ainsi adossées de ce même Empereur, avec cette inscription autour : *Spes P. R. Cos. III,* qui se lisait ainsi : *Spes populi Romani, consul tertio* ou *tertium.*

» Adrien commença à regner l'an 117 de N.-S., le second du pontificat de Sixte, et mourut l'an 38 sur la fin de la vie de Telesphore, evêque. Il fut consul pour la 3e fois l'an 118 de N.-S., le 2e de son regne. C'est en cette année que l'on conjecture que cette medaille a été battue.

» La 4e, de cuivre ou *bronse*, a d'un coté la tête d'Antonin, avec cette inscription : *Antoninus Aug. Pius. P. P. tri. P. XVI : Antoninus Augustus Pius, pater patriæ, tribunitia potestate, decimum sextum* ou *decimo sexto*. Au revers : *figura stans, dextra pateram supra sinistra hasta gerens* [en marge : *dextra pateram, sinistra hastam gerens*]. On dirait mieux que c'est la figure de la santé qui presente une couronne de fleurs à Esculape sous la figure d'un serpent qui entoure un *are* ou autel. Mais que ce soit une coupe ou une couronne de fleurs, c'est tout un pour la connaissance de la presente medaille. L'inscription qui est autour est : *Salus. Aug. Cos. IIII. S. C.* (*Salus Augusti consul quartum*).

» Antonin le Debonnaire et son successeur firent mettre la figure de la déesse de la Santé sur le revers de quelques-unes de leur[s] medaille[s], parce qu'ils étaient accoutumé de dire qu'il était impossible qu'un prince put parvenir à l'exécution de ses desseins sans l'aide et le secours de la santé.

» Antonin le Debonnaire, adopté par Adrien, commença à regner l'an de N.-S. 138, la première année du pontificat d'Hyginus, et mourut l'an 161, le 11e du pontificat d'Anicet. Il fut consul pour la 4e fois l'an 145 de N.-S., le 8 de son regne, le siege de Rome etant vacant. Son collegue au consulat cette année-là que cette 4e medaille a été battue (1); mais non plus que les autres, elle ne peut servir d'aucune instruction.

(1) *Sic*. La phrase parait avoir été transcrite incomplètement.

» La 5ᵉ, *de bronze*, a d'un coté la tête de Marc Aurele avec cette inscription : *M. Aurel. Antoninus Aug. tr. P. XXXII* (*Marcus Aurelius Antoninus. Augustus, tribunitia potestate, trigesimum secundum*). Au revers : *figura stans, libram sinistra cornucopiam gerens. S. C.* Il parait seulement : *Cos. III* (*consul tertio*). Il y a des medailles du même Empereur, de la meme année, au revers desquelles on voit la figure de la Libéralité, comme celle ci-dessus, tenant de la main gauche une corne d'abondance, avec cette inscription autour : *Liberalitas Aug. VII Cos. III* (*Liberalitas Augusti consul tertio*). Mais ce que la figure de la presente medaille presente en sa main droite semble bien mieux une balance qu'une tessere.

» Marc Aurele commença à regner l'an 161 de N.-S., le 11 du pontificat d'Anicet et associa à l'empire Lucius Verus. *Cettuy-cy* mourut l'an de N.-S. 170, la premiere année d'Eleuthere, Evèque, et Marc-Aurele mourut l'an 180 de N.-S., le 11 du susdit Eleuthere. Il fut consul pour la 3ᵉ fois la présente année de son regne ; c'est donc cette année 161 que la presente medaille a été battuë.

» La 6ᵉ medaille, de bronze, a d'un coté la tete de Commodus, avec cette inscription : *M. Antoninus Commodus Augustus.* Au revers : *figura stans.* Toute l'ecriture est effacée.

» La 7ᵉ, de bronze, a d'un coté la tete du même empereur, avec cette inscription : *modus Ant. P. P.* Le reste est effacé. *Commodus Antoninus pater patriæ.* Au revers : *figura stans.* Toute l'ecriture est effacée. Il ne parait pas ce que la figure tient dans sa main droite. Il doit y avoir une branche d'olivier et dans la gauche un bouclier. Les lettres qui étaient autour étaient : *Minervæ paciferæ.* On l'a conjecturé ainsi parce qu'il se trouve des medailles du même Empereur, ayant une figure semblable, qui est de Minerve.

» Commodus commença à regner l'an 180 de N.-S., le 11 du pontificat d'Eleuthere, et mourut l'an 192, le 7 de Tector, Evèque. Il fut consul pour la 4ᵉ fois l'an 4 de son regne qui etait 183 ans de N.-S., auquel tems la 7ᵉ medaille a été battue, mais on ne saurait dire le tems de la 8ᵉ.

» La 9ᵉ, *de bronze*, a d'un coté la figure d'Antonin avec cette incription : *Antoninus Aug. P.* Le reste est effacé ; il semble pourtant qu'on y voit, quoiqu'avec assés de peine, *tr p. X.* C'est : *Antoninus Augustus Pius tribunicia potestate decimo.* Au revers, *figura recubans videtur.* Tout le reste est effacé.

» Cette medaille est mise la 9ᵉ, quoiqu'elle dut être la 5ᵉ ; mais

l'incertitude de l'inscription fait douter si elle ne serait point de Commodus, parce qu'il se trouve des medailles du meme Commodus, avec cette inscription : *M. Antoninus Augustus Pius Commodus Britanicus.*

» Au revers desquelles il y a une figure couchée en son séant qui appuye sa main droite sur un globe et le coude gauche sur un vase duquel sort un ruisseau d'eau, et il sort de la main gauche une vigne. Cette figure est la terre stable — *tellus stabilis* — au pied de laquelle il y en a 4 autres qui lui font des présens. Si on regarde avec assés d'attention au revers de cette medaille neuvième, on y remarquera toutes les choses qui viennent d'etre dites; et en ce qui est effacé du coté de la tete, il peut bien y avoir : *Commodus Brit.* Il semble meme que le B et le R y paraissent. *On dit que la dite medaille a été trouvée sous une pierre d'un des pilliers qui furent abattus au mois de fevrier 1677.* Si cela est, il faut qu'Antonin le Débonnaire ait fait batir ces pilliers vers l'an 140 de N.-S., ou bien ce sera Commodus, l'an 186, le 7 de son regne, qu'il fut consul pour la 5e fois. Cependant on ne peut rien assurer quand on ne peut parler que par conjecture.

» La 10e, d'argent, a d'un coté la tete de Geta avec cette inscription autour : *P. Sept. Geta.* Le reste est effacé; il devait y avoir *Cæsar* (*Publius Septimus Geta Cæsar*). Au revers, une figure; le reste fort effacé. Il semble qu'il y ait : *Spes publica.*

» Geta et Caracalla, frères, enfans de Severe, commencerent à regner l'an de N.-S. 211 et le 14 du pontificat de Zephirin, *Zephirin forsan.* Geta fut tué l'année après par son propre frere, entre les bras de Julie, sa mere. On peut bien juger par là que cette medaille est de ladite année 211.

» La 11e, de bronse, a d'un coté une tête d'Empereur, avec une inscription très difficile à lire. Il semble pourtant qu'on y trouve : *M. Aurel. Sever. Al. Cos. III* (*Marcus Severus Alexander consul tertio*). Au revers, *figura stans.* Tout est effacé. — Alexandre commença à regner l'an de N.-S. 222, au commencement du pontificat d'Urbain. Il mourut l'an 235, le 4e de Pontien l'Evêque. Il fut consul pour la 3e fois l'an 229 de N.-S., le 6e de son règne.

» Les 12 et 13 sont deux petites de bronse de Constantin, qui ne sont pas de grande conséquence.

» Il ne faut pas douter que, quand on aura achevé de renverser toutes les colonnes et que les murs de la platte forme seront entierement razés, que l'on n'y trouve dans les fondemens des

angles un plus grand nombre de medailles, par la vuë desquelles on pourra savoir plus au vrai l'origine des Pilliers de Tutelle.

» Outre les explications que M. de Lopez, theologal (1), en a fait de la majeure partie, M. Bord et autres curieux ont fait des epigrammes et vers qui s'ensuivent, que j'ai cru devoir aussi mettre sous la presse par l'approbation de M. de Seve, intendant en Guienne. Aussi le s. de Galatheau, docteur en medecine, a commencé agreablement et le s. Julien, receveur du duché d'Albret, à son imitation, a continué. S'ensuivent 5 sonnets et 5 epigrammes. »

[1710]

En 1710, Tillet rapporte dans sa chronique que les jurats, ayant fait creuser dans la ruë du Chapeau-Rouge, vers l'endroit où est située la fontaine de la maison d'Aurade, les manœuvres trouvèrent plusieurs petites medailles d'Empereurs *quinaires* (2).

Vers l'année 1775, on trouva dans les fondemens de la maison n° , vis-à-vis la fontaine d'Aurade, un medaillon fruste d'Agrippa. Je l'ai possédé pendent quelques années; il doit être dans le cabinet de M. Duchesne de Beaumanoir (1802) (3).

1715

On trouva dans le cimetière de l'Eglise collegiale de Saint-Seurin l'inscription suivante, traduite par M. Baudelot :

PIRGVS. AVCILIA PASCASIA. A. L. V. TIT. S.

Pirgus Aucilæ Pascasiæ Aquitanici juris ou *Aquitanicæ juvenis usæ titulo suo.*

---

(1) Hiérosme Lopès, né à Bordeaux le 9 septembre 1617, mort avant le 28 avril 1694, théologien, sermonnaire, auteur de *L'église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*, qu'il publia en 1668. — Ce travail de Lopès n'a pas été connu de son biographe, M. le chanoine Callen. Il révèle un trait inédit de sa figure, sa compétence numismatique.

(2) La référence donnée par Caila paraît inexacte. Je n'ai, du moins, pas retrouvé le passage, sous la date de 1710, dans l'édition de Tillet qui va jusqu'en mai 1716, la seule qui puisse le contenir.

(3) Subdélégué de l'intendance de Guienne sous Dupré de Saint-Maur, élu membre résidant de l'Académie de Bordeaux le 25 janvier 1784, collectionneur zélé et ami de Caila, qui cite plus loin de lui une description de la statue et de l'autel découverts en 1782 rue des Glacières.

Autre traduction du même academicien. Il explique les lettres initiales de cette manière :

Aquensis Iuvenis Titulum Iussit Testamento Signari.

L'abbé Venuti lit l'inscription toute entière sans aucune abréviation :

AVCILIA. PASCASIA. AIVTIT (pour *adjutet*) SPIRTVS SANCTVS. C. PAVANIA.

On trouvera cette inscription gravée dans l'ouvrage de Venuti (p. 46) intitulé *Inscrip. ant. de la ville de Bordeaux*. — Voy. aussi l'*Hist. de l'Acad. des Inscrip. et Bel.-Let.*, tom. 3, p. 260, édit. in-4° (1).

[Beaurein, *Affiches de Bordeaux* de 1759, p. 138, parle d'un tombeau en marbre très bien travaillé, que l'on voyait dans les cloitres de l'église de Saint-Seurin. On y remarquait le *labarum* (2). Cet ecrivain pretend que ce tombeau était originairement dans le cimetière (3).

J'ai vu un tombeau semblable dans l'apothicairerie des Recolets de cette ville. Il servait d'auge à une fontaine. Cette pierre a resté longtems exposée sur la ruë après la destruction de ce couvent (1795). Ce sarcophage, couvert de sa tombe, est placé au museum de cette ville, n° ... (4).]

1744

M. l'abbé Venuti lut à l'Academie de cette ville une dissertation sur un bas-relief que l'on remarquait sur un puits appelé des 12 apotres, situé ruë des Minimes, vis-à-vis la porte du couvent des Minimetes (5). — Voy. cette dissertation dans mes papiers.

---

(1) C. Jullian, n° 850.

(2) C'est-à-dire le monogramme du Christ.

(3) Beaurein ne le dit pas formellement. — Le mémoire publié dans les *Affiches* de 1759 a été réimprimé dans les *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV (cf. p. 305).

(4) Caila veut parler du sarcophage signalé par Baurein. Dans un travail manuscrit intitulé : *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions rassemblés dans la salle des monuments du Museum de la ville de Bordeaux*, utilisé par M. Jullian, qui l'attribue à la collaboration de Caila et de Pierre Lacour (*Inscr. rom.*, t. II, p. 388-389), on lit que ce sarcophage fut « porté dans cette salle en 1812 ».

(5) Venuti, *Dissertation sur un bas-relief de la ville de Bordeaux* (Bibliothèque municipale, papiers Lamontaigne, XXXII, 22). Cf. Déchelette, *Revue des Études anciennes*, t. IX, 1907, p. 359, et Espérandieu, t. II, n° 1110.

1754

Suite des inscriptions dont M. l'abbé Venuti fit l'explication, p. 37.

Cette inscription existait en 1754 dans la maison de campagne de M. Duduc, à une 1/2 lieuë de la ville de Bordeaux. La hauteur de la pierre est de 3 pieds 4 p., la largeur d'un pied 1/2. L'entrelassement de lettres qu'on y voit était fort à la mode du tems des Gordiens.

C·IVL·SEVERO
SANTVACI·F
D·A·XXXV
ATERTA·MA
TER·P·C.

Caio Julio Severo Santuaci filio defuncto annorum 35. Aterta mater ponendum curavit (1).

D. M.
IVLIA
TITIOLA
ANNORVM
DEFVNCTA p. 37.

Cette inscription est sur un cippe d'une figure ronde qui se termine en forme de cône. Elle représente en creux d'un côté la figure de l'ascia [Dissertation sur l'ascià. Voy. Le Beuf sur cette question] et celle d'une equerre. Elle était sur une pierre enchassée dans le coin du rempart qui fesait face à la porte Dijaux. Le rempart a été demoli depuis (2). La pierre fut portée, selon Venuti, dans la cour de l'Intendance. Je crois l'y avoir vuë.

(1) C. Jullian, n° 139.

(2) C. Jullian, n° 125. — Caila a brouillé les renseignemenls donnés par Venuti. C'est l'inscription de Lucretius que Venuti dit avoir vue « enchassée dans le coin du rempart qui fait face à la rue Porte-Dijeaux ». Elle a dû disparaître probablement en 1746 (C. Jullian, t. 1, p. 267). La pierre qui existait, au temps de Venuti, « dans la cour de l'Intendance » est le cippe de Julia Titiola.

D. M.
ET MEMORI
AE LVCRETI
FIDELIS

[Aux dieux manes et à la mémoire du fidèle Lucretius ou Lucretus (1).]

Epitaphe que l'on lisait sur le tombeau de saint Maumoulin, gravée sur une table de marbre qui était appliquée à un des pilliers de l'Eglise de Sainte-Croix, à gauche touchant le cœur en allant vers la sacristie. Elle est rapportée en entier par Venuti, p. 51. [Elle n'existe plus. Les vandales de 1794 ont detruit le tombeau et l'inscription (2).]

1741

Le 17 mai, on trouva un squelette en creusant les fondemens du grand dortoir du couvent de l'Observance de cette ville. Le père Bonaventure Lambert présenta le 28 du même mois un memoire sur cette découverte. Il a été depuis redigé par M. Latapie. On en trouvera une copie dans mes papiers (3).

1756

[Extrait d'un petit ouvrage intitulé *Eclaircissemens sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondemens de l'Intendance de la ville de Bordeaux en 1756*, chez Labottière, 1757, par les Benedictins de cette ville (dom de Vienne).]

« On trouva dans les fondemens de l'Intendance deux statues mutilées et sans inscriptions, l'une de marbre et l'autre de pierre, plusieurs medailles et une trentaine environ d'inscriptions latines. Plusieurs de ces inscriptions sont tronquées de façon qu'il est impossible d'en découvrir le sens. La plus grande partie des autres sont sépulcrales, accompagnées quelquefois de reliefs qui sont mal exécutés. Il y a deux inscriptions plus remarquables que

---

(1) C. Jullian, nº 147.

(2) C. Jullian, nº 862. — M. Jullian pense que l'inscription existe encore, « aujourd'hui, encastrée dans un des piliers de l'église et dissimulée par la maçonnerie extérieure ». On voit que Caila affirme que le monument fut détruit sous la Terreur.

(3) Le mémoire du P. Lambert se trouve dans les mss. de l'Académie (Bibl. munic., ms. 828, t. XII, nº 8).

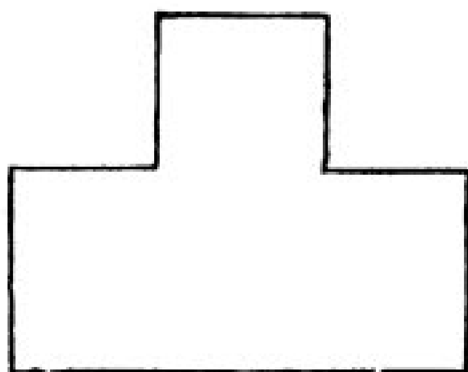
les autres, parce qu'elles sont posées sur deux autels consacrés à deux divinités celtiques, qui y sont appelées *Sirona* et *Divirtos*. Nous avons consulté plusieurs auteurs qui traitent de la religion des Gaulois et qui ne font nulle mention de ces divinités. Les autels ont à peu près la forme de celui qui est dans la cour de l'hotel de ville. L'inscription de l'autel, qui est consacré à la déesse Sirona, est en caractères très bien gravés et par conséquent fort anciens. » (1)

[La déesse Sirona n'est autre que Diane ou la lune, pour laquelle les Gaulois avaient une grande veneration. Voy. Gruter, XXXVII, Smith, XXI.]

« Les statues sont l'une et l'autre sans tête et ont 4 pieds 1/2 de hauteur. Celle de marbre est posée sur un pied d'estal; sa draperie est estimée des connaisseurs. On voit au bas d'une espèce de toge dont elle est couverte, un gland qui représente l'extremité de sa ceinture. » (2)

Na. Cette 1re statue (n° 3) peut, je crois, être mieux decrite, comme l'on peut s'en convaincre.

Elle est de marbre blanc, sans tête, de 5 p. 8 p. de hauteur, revêtuë de la toge romaine. Le bras droit qui parait avoir été formé du même bloc, est cassé au-dessous du coude. Le haut du bras gauche soutient les plis rassemblés de la toge. Les pieds de cette statue sont enveloppés dans une espèce de chaussure très juste, sans sandales ni courroies. On remarquera au derrière du pied gauche un cône tronqué, sur lequel est en relief un caractère dont la forme est cy-après. Ce cône n'est autre que le *scri-*



nium ou *pluteus*, cassete dans laquelle étaient renfermés les papiers. [Elle est dans la salle d'assemblée de l'Academie, n° 3 (3).]

(1) [Devienne], *Eclaircissemens*, p. 52 53.

(2) *Ibid.*, p. 53.

(3) Espérandieu, n° 1095.

[Ne serait-ce pas la statuë d'Agricola, qui gouverna l'Aquitaine pendant près de 3 ans sous l'empereur Vespasien, qui ne lui ota ce gouvernement que pour l'honnorer du consulat? L'eloge que nous a fait Tacite de ce general, qui réunissait les qualités les plus recommandables, nous porterait à penser que la Gaule reconnaissante aurait pu lui eriger une statuë].

« La seconde statue (n° 4) n'a rien de remarquable qu'un *scrimium* (1) ou portefeuille qui est au côté droit et qui fait conjecturer quelque senateur allant au palais » (2).

N°. Cette statue n'est pas mieux décrite que l'autre. Elle est de 4 p. 5 p. de hauteur, revêtue de la toge romaine. Sa tête a du être formée du même bloc. Le bras droit est entier et soutient le scrinium par son anse. Le gauche, en partie mutilé, avait sa direction vers la poitrine. L'on y remarque encore la main qui soutient les plis rassemblés de la toge. Les pieds de cette statue sont entièrement mutilés. — [Cette statue est dans la salle d'assemblée de l'Academie, n° 4 (3).]

[Les statues n°s 1, 2 et 3 ont pu avoir des têtes de rapport. On remarquera un creux dans lequel on plaçait la tête. On sait que Cesar fit ôter celle d'Alexandre pour y substituer la sienne. Nous lisons dans Suétone qu'au lieu de briser les statues des Empereurs dont la memoire était odieuse, on en otait les têtes pour les remplacer par celles des Empereurs dont le souvenir était cher. C'est ainsi que, pour faire promptement une statue, on se contentait d'en ôter la tête. De là vient sans doute en partie qu'on a trouvé dans la suite des tems quantité de têtes antiques sans corps (Sylvain Maréchal, *Descrip. des antiquités d'Herculanum*, tom. 5) (4).

Granius Marcellus s'étant avisé d'enlever la tête d'une statue d'Auguste pour la placer sur celle de Tibère, l'affaire fut portée au senat et il fut condamné à mort comme ayant voulu reprocher à Auguste son gouvernement tyrannique (*Hist. de l'Acad. des inscrip. et bel.-let.*, tom. 14, p. 35).

Le *scrinium* des anciens, espèce de coffret ou laiete, où les ecoliers et ceux qui ecrivaient mettaient leur style ou leur canne à

(1) *Sic*, pour *scrinium*.

(2) Devienne, *op. cit.*, p. 53-54.

(3) Espérandieu, n° 1094.

(4) Sur un feuillet épinglé, Caila a noté un passage des *Antiquités grecques*, du comte de Caylus, qui exprime la même idée.

écrire, leurs tablettes, des feuilles à ecrire et peut-être d'autres choses semblables (*Ant. expliquée,* tome V, part. I, p. 85, plan. LXIV. V. aussi le tom. III, part. I, p. 4, 5, 6, 7, p. 28, 29, 30. Il donne le dessein de 7 statues représentant 7 senateurs revêtus de la toge, ayant à leurs piés le scrinium avec sa serrure).]

« On a encore trouvé dans les fondemens de l'Intendance des débris de statue et des pierres travaillées. Nous avons remarqué, entre autres, une pierre sur laquelle il y a un feuillage très bien sculpté et une oye presque entière, en relief. (1) [Egarés.]

» Nous ne croyons pas devoir faire d'autres observations sur les inscriptions trouvées dans les fondemens de l'Intendance, parce que ces observations sont plus du ressort de l'antiquaire que de l'historien. Nous nous contentons de les mettre en entier sous les yeux des lecteurs. »

[Consultés, pour asseoir son sentiment sur la ressemblance des diverses statues et bustes trouvés dans les fondemens de l'Intendance, avec ceux decrits par Montaucon, *Antiquité expliquée,* tome III, partie I, p. 84 et suivantes.]

D. M.
LIBERI. M. XVIII
C. IUL. LAURIANUS
PATER ET MAXIMILLA
MATER

[Elle est dans la salle de l'Academie (2).]

D. M.
CAMVLIA PATRIBU
BLASTO ET IVORICI. P.

[*Idem.* — Aux dieux manes. Camulia a erigé ce monument aux manes de ces père et ayeul Blastus et Ivoricus (3).]

(1) Devienne, *op. cit.*, p. 54.

(2) C. Jullian, n° 142. — Espérandieu, n° 1187. — Voir dans Grivaud de La Vincelle, *Recueil de monumens antiques,* pl. XXIX, la reproduction d'un dessin de ce monument envoyé par Caila.

(3) C. Jullian, n° 215.

AVG.
DEAE
DIVIRTOS GEMELLI
F. PATER
V. S. L. M.

[Autel votif. — Égaré (1).]

D. M.
BECINIAE SA
FILIA. V. AN. X.

[Égaré (2).]

D. M.
DIS MANIBVS
CINTVCENAE
AQVITANI FIL
DEFVNCTAE
ANNORVM. L.

[Égaré. — Aux manes de Centucena, fille d'Aquitanius, morte agée de 50 ans (3).]

MEMORIA SENON
D. A. XXVIII SEVER
ILLA CONSERVO
S. P. [*sponte posuit.*]

[Égaré. — Severilla Conservo-na a erigé de son plein gré ce monument à la memoire de Senonus, mort agé de 28 ans (4).]

MEMORIAE
INCIANVERVAVS
D. ANN. XXX. S. P. [sponte posuit.]
. . . .
. . . .

[Égaré. — ... a erigé de son plein gré ce monument à la memoire d'Incianvervaus, mort agé de 30 ans (5).]

(1) C. Jullian, nº 2.
(2) C. Jullian, nº 214. — Espérandieu, nº 1159.
(3) C. Jullian, nº 226.
(4) C. Jullian, nº 329.
(5) C. Jullian, nº 144.

D. M.
CLODIA RVF
INA DEFVNC
TA. ANN. LXXXI.
POSVIT. D
SECVNDILLA
LIB.

[Égaré (1).]

D.
DRAVCO. CORNICI
FIL. POS.

[Égaré (2).]

ENDERCA ENDER
CILLI FIL.

[Elle est dans la salle de l'Academie (3).]

AN. XXX
ET MEMORI ATTIAE
D. M.

[*Idem.* — Aux manes et à la memoire d'Attia, morte à l'age de 30 ans (4).]

D. M.
MASCELL.
O. DEFVNCTVS. AN. III.

[Elle est dans la salle de l'Academie (5).]

D. M.
IVVENIS IVLI
ANO FRAT
D. F. ANN. XXXV
PONEND. CVR.

[Égarée. — Aux dieux manes. Juvenis a fait élever ce monument à la memoire de Julianus, son frère, mort à l'age de 35 ans (6).]

---

(1) C. Jullian, nº 103.

(2) C. Jullian, nº 247.

(3) C. Jullian, nº 257. — Espérandieu, nº 1194. — Voir dans Grivaud de La Vincelle, *op. cit.*, pl. XXIX, nº III, un dessin envoyé par Caila.

(4) C. Jullian, nº 203.

(5) C. Jullian, nº 273. — Espérandieu, nº 1177.

(6) C. Jullian, nº 266.

D. M.
VERCEVNAE
FILIO. Q. DONAVER

[Égaré. — Elle est dans la salle du Museum, n° 42 (1).]

AVETE D. AN.
XXXV. MATER
CENTVCENA. P.

[*Cum asciâ*. Cippe élevé à la memoire d'Aveta, morte agée de 35 ans, par Centugena, sa mère. Elle est dans la salle de l'Academie (2).]

D. MA
ET
ANVAR. CINTI
CVPAR

[Égaré (3).]

ET. M.
FLAVI. VICTOR
IS VITALIS FIL.
D. F. AN. XXVIII. MEN.
VIII. D. XIII. ET IVL.
DIVICE MATRI. F
D. F. AN. XLVIII.

[Égaré. — A l'eternelle memoire de Flavius Victor, fils de Vital, mort agé de 28 ans 8 mois 13 jours et à Julie Divice, sa mère, morte à l'age de 48 ans (4).

L. SOC. CINTVENATO. ET
MATVAE CON. ET
SENO. DONNAE. FIL.
SEC. VRBANA.

[Elle est dans la salle de l'Academie (5).]

---

(1) C. Jullian, n° 309. — Espérandieu, n° 1164.

(2) C. Jullian, n° 208. — Espérandieu, n° 1128.

(3) C. Jullian, nᵒˢ 263 et 231. — Espérandieu, n° 1179. — Le monument n'est donc pas égaré. Caila a été trompé par Devienne qui a confondu en une seule deux inscriptions différentes.

(4) C. Jullian, n° 113.

(5) C. Jullian, n° 176. — Espérandieu, n° 1124.

SIRONAE
N ABDVCIER.
TOCETI. FIL.
V. S. L. M.

[*Votum solvit libenter merito.*]

[Autel votif. — Il est dans la salle de l'Academie. — V. Gruter, p. XXXVII, nº 10, *id.*, nº 11; Smith, p. XXI, nº 5. — Abducierus, fils de Tocetus, a payé son vœu de plein gré à Sirona (la lune, Diane). — Abducierus, fils de Tocetus, a accompli de son bon gré le vœu qu'il avait fait à Sirona. — Cette explication est plus exacte (1).

D. M.
ET MEMOR
CAPCILIAN.
DEFVNCTA

[Égaré. — Aux dieux manes et à la memoire de Capciliana (2).]

SECVNDINVS
S. P. P. C.

[Vidi *biffé*]. Ex ruderibus Castri Paulini. — Je l'ai rapportée dans son entier. Elle est dans la cour interieure de l'Academie. [Égaré *biffé*]. — Égarée (3)].

D. M.
GOSTIL
VRBCA
VIXIT AN. XI
MINVS GE
OR POSVIT

[Égaré (4).]

(1) C. Jullian, nº 19.
(2) C. Jullian, nº 221.
(3) C. Jullian, nº 159. — Le monument a été conservé. « Provenance inconnue, dit M. Jullian. C'est sans preuve que Caila et, d'après lui, Jouannet prétendent que le monument a été découvert en 1756 dans les fondements de l'Intendance. »
(4) C. Jullian, nº 116.

TATE.....
INSVO.....
ORIVM.....
SVNT

[*Idem* (1). — Le nom de la tribu se met dans les inscriptions sepulcrales entre le nom et le surnom du défunt. *L'Antiquité expliquée,* t. V, part. I, p. 80, plan. LVIII.

IANVA
RIO DE
AN. X
CE

[Gruter, p. xv, n° 9 (2).]

D M
MSNA
MEDICI
DE AVLI
SE PVL
II ET

[*Idem* (3).]

D M
DVRNAЄVS
AN. DELXX.

[*Idem.* — Aux dieux manes. Durnacus, mort à l'age de 70 ans. — Nom gaulois (4).]

SSVRIAN.
CAVO MV
A. LXXI
I. C. P. (5)
V. T
NAL
POSI
EXPR
VINIA

[*Idem* (6).]

(1) C. Jullian, n° 73.
(2) C. Jullian, n° 262.
(3) C. Jullian, n° 79.
(4) C. Jullian, n° 249.
(5) C. Jullian, n° 74.
(6) C. Jullian, n° 290.

D. M
IVL. SIL.
FIL. DEFV.
IANVARVS
ANN. LI
P. C.

[*Idem* (1).]

D. M
EMERIA
ROMVLA
S. ET. VICTO
ORIAE
AVRO M
TERANNIS
XXI

[*Idem* (2).]

1758

On découvrit dans la ruë des 3 Canards l'ancien mur de ville, première enceinte, « à l'occasion de quelque echope qu'on construisait dans la dependance d'une maison canoniale. On y trouva des pierres d'une grosseur enorme, qu'on fit transporter hors la porte Sainte-Eulalie et qui ont été employées en partie dans la construction d'un édifice qu'on bâtit au devant de l'église de Sainte-Eulalie (*a*). On voyait parmi ces pierres des tambours de colonnes, des assises de pilastres cannellés, des demi-reliefs, tristes débris de quelque edifice public ». (Beaurein, *Affiches* de 1759, p. 142) (3).

(*a*) Aujourd'hui le petit seminaire, depuis maison de reclusion (4). — 1793, j'y fus renfermé avec d'autres malheureuses victimes de la Révolution. — Aujourd'hui ce bâtiment sert de casernes (1805).

1759

On demolit cette année l'ancien hôtel de Duras, bati en 1564. Voy. ci-dessus. — On découvrit, en creusant un puits de 25 pieds

(1) C. Jullian, nº 140.

(2) C. Jullian, nº 282.

(3) Le passage que j'ai mis entre guillemets est transcrit de Baurein.

(4) Il s'agit du bâtiment commencé en 1759 sur l'emplacement de la plateforme de Sainte-Eulalie pour servir de maison de force, laissé inachevé, affecté en 1776 au séminaire de Saint-Raphaël, transformé en 1793 en prison, en 1796 en caserne d'infanterie, occupé depuis 1878 par les annexes de la Faculté de Médecine.

sous terre, une espèce de salle pavée en carreaux d'un pouce et demi d'epaisseur et d'un pied de large sur 16 pouces de longueur (1). La maison qui a été battie sur cet emplacement subsiste ruë des Grandes Carmelites, n°... (2).

[1765

M. Cholet, propriétaire de la maison donnant dans la ruë du Parlement, n° 10, et de la Devise-Saint-Pierre, n° 21, fesant creuser un puits, trouva, à 50 pieds au-dessous du niveau de la ruë, un bois de cerf que l'on voit encore (1802) dans le cabinet de M. Journu (3).]

M. l'abbé Baurein découvrit, le 23 juin, dans les fondemens d'une maison, ruë Roussele, un morceau de mosaïque (4).

M. Albert, propriétaire d'une maison située dans la ruë du Loup, entre l'extremité de cette ruë, vers le Pas-Saint-George, et l'entrée du *cul-de-sac* [impasse] appelé ruë Caudeyrere (5), l'ayant fait démolir en 1765, on y decouvrit l'ancien mur de ville qui était au derrière de cette maison et qui en fesait la séparation d'avec celle du s^r Poitevin, située dans la ruë Sous-le-Mu. Les entreprises que l'on avait fait de part et d'autre dans ce mur et qui en préparaient la chute, quoiqu'il eut d'ailleurs environ 15 pieds d'epaisseur, attirèrent l'attention de M^rs les jurats. M. Bareyre, jurat avocat, s'y étant transporté le 28 fevrier, y dressa son procès-verbal, duquel il résulte, en 1er lieu, qu'on avait creusé dans cet ancien mur jusqu'à la profondeur de onze pieds et demi; en second lieu, qu'on y trouva deux grandes colonnes cannelées

---

(1) D'après Baurein, *Affiches* de 1759, p. 159. — Baurein place cette découverte « l'année passée », donc, semble-t-il, en 1758.

(2) Rue de Grassi.

(3) Il s'agit de Bernard Journu-Auber. Les collections artistiques et scientifiques des Journu ont été célèbres pendant tout le XVIIIe siècle. Cf., sur leur cabinet, P. Courteault, *Bordeaux au temps de Tourny, d'après un correspondant de Linné (Rev. hist. de Bordeaux*, 1917, p. 145); Th. Amtmann, *Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804* (*ibid.*, 1913, p. 267); M. Oudot de Dainville, *L'intérieur d'un négociant bordelais au XVIIIe siècle* (*Rev. philomathique de Bordeaux*, 1919, p. 218-230).

(4) D'après une note ms. de Lamontaigne, rédigée d'après le registre perdu de l'Académie (Bibl. munic., coll. Lamontaigne, XV, 6).

(5) La rue Caudeyrere ou impasse du Loup se trouvait rue du Loup et débouchait en face de la rue du Serpolet. Elle a disparu par suite de l'ouverture du cours d'Alsace-et-Lorraine (Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 196).

et elevées perpendiculairement sur leurs bases (ce sont les propres termes de ce verbal), « et que sur plusieurs des pierres qui ont été arrachées du pied de ce mur sont des inscriptions que nous n'avons pu connaitre », y est-il dit encore, les pierres sur lesquelles elles sont (gravées) s'étant brisées par l'effort qu'on a été obligé de faire pour les arracher du fondement de ce mur.

Ces vestiges sensibles d'antiquité annoncent clairement que cette portion de mur a été construite des démolitions des edifices publics dont Bordeaux était abondament pourvu et par conséquent que cette ville a eprouvé des desolations qui l'ont privée des anciens monumens dont elle était décorée (Baurein, *Affiches* de 1778, p. 7) (1).

[Nª. La fosse d'aisance de la maison qui est à l'entrée de l'impasse ruë Caudeyrere, vis-à-vis le puits, où l'on remarque un balcon très saillant, a été etablie dans l'epaisseur même des murs de ville, qui dans cet endroit sont formés de grandes pierres.

La même année l'on fit batir dans la même ruë la maison nº 49. On trouva à peu près à 50 pieds de profondeur le tronc d'un arbre, un fer de gaffe et le crane d'un homme parmi des vegeteaux et des coquillages. Ce ne fut qu'après avoir creusé au moins à 55 pieds au-dessous du niveau de la ruë et par conséquent bien au-dessous du niveau du fonds de la rivière, que l'on trouva une eau claire et limpide.]

On remarquera un fut de colonne dans lequel est enchassé l'angle d'une maison située ruë des Épiciers, formant le coin de la ruë du Mur, vis-à-vis ruë Poitevine, nº , appartenant à M. Campagnac, mᵈ epicier. Ce tambour de colonne, placé dans cet endroit pour deffendre cette encoignure, a été trouvé dans les fouilles d'une maison [située] un peu plus bas, ruë du Mur.

[1770

M. Lavau, graveur distingué de cette ville (2), possède une maison ruë du Parlement, nº 4. Il y a dans cette maison un puits dont la source était très abondante et qui tarit tout à coup.

(1) Transcription presque textuelle de Baurein. — Cf. *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 15-16.

(2) André Lavau, né à Bordeaux en 1722, mort le 28 février 1808, rue du Parlement, nº 6, d'après l'acte de décès publié par Marionneau, *Les Salons bordelais au XVIIIᵉ siècle*, p. 161.

M. Lavau fit netoyer ce puits. Les ouvriers, après avoir tiré beaucoup de vase et de débris, trouvèrent une grande pierre de forme ronde et remplissant tout le fonds de ce puits, ayant vers le centre une ouverture, ce qui lui donnait absolument la forme d'une meule de moulin. Le s[r] Lavau fit passer une mèche par ce trou et fit creuser à la profondeur non seulement de cette mèche, mais de deux autres qui lui furent adaptées. Enfin, après avoir creusé à peu près à 50 pieds du niveau de la ruë et après avoir retiré par le moyen de mèches des vegeteaux, des debris de coquillages, on trouva l'eau qui remonta avec une vitesse prodigieuse jusques à 12 pieds au-dessous du niveau de la ruë.

1774

M. Louis, célèbre architecte de Paris [mort à Paris en 1801], fit batir d'après ses desseins la grande salle des spectacles de cette ville. M. Duffard, son élève, fut chargé de la direction des travaux. Il trouva, en fesant creuser les fondemens du peristyle de la façade du nord, dans l'emplacement du 4e pilastre à droite en venant de la place, des fondemens des Piliers de Tutelle, dont la direction était la même que celle que M. Louis voulait donner à son péristyle. Il fut obligé de faire démolir ce fondement, qui avait 7 pieds de profondeur sur 6 de largeur moyenne et 72 pieds de longueur, pour achever les fondemens du peristyle nord et le conduire à l'emplacement de la colonne isolée formant l'angle de ce nouvel édifice. Il fit démolir toute la partie de ces fondemens qui était en dedans et ne laissa subsister que celle qui était au dehors. Il trouva, le 1 mars 1774, sous les fondemens de ce mur, à 40 pieds du pilastre dont je viens de parler et dans la direction de la colonne isolée, un buste d'homme très fruste en demi-relief et en pierre de Taillebourg (1). Vinet, de Brasch, Perrault et les redacteurs du petit mémoire dont je viens de parler (2), varient sur les dimensions de cet antique edifice. Cependant nous nous fixerons sur la description de Perrault, qui doit être la plus exacte. Cet

(1) Caila complète, en le précisant, ce que Louis a dit lui-même de cette découverte dans le *Discours préliminaire* (p. 2-3) en tête de l'album *Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, gr. in-f°. — Cf. la *Dissertation sur les Piliers du Temple de Tutelle*, lue par Caila à l'Académie le 12 juin 1806 (Bibl. de la ville, liasse des mémoires du baron de Caila, n° 13).

(2) Cf. *supra*, p. 72-77.

architecte donne à cet édifice 90 pieds de longueur. Il résulterait de l'application du plan de Perrault sur les lieux qu'un angle des fondemens de cet edifice était placé où est aujourd'hui le 4e pilastre du peristyle ci-dessus designé, que les fondemens couvraient sur la même ligne 72 pieds de terrain jusques à la colonne isolée vers l'ouest et continuait dans la même direction l'espace de 18 pieds, qui avec les 72 formaient les 90 pieds de longueur déterminés par Perrault; que là un angle droit forme une ligne de 66 pieds, d'où part une ligne parallèle de 90 pieds, qui par un autre angle droit va rejoindre le pilier désigné. C'est dans l'etenduë de ce parallelograme, dans la partie de 18 pieds vers le midi, 66 vers l'ouest, 90 vers le nord et 66 vers l'est, que subsistent encore aujourd'hui (1801) les fondemens des Pilliers de Tutelle.

1775

On trouva, en creusant les fondemens du palais archiepiscopal, dans la partie qui est au-devant du peristyle vers l'est, des futs de collonne, des chapiteaux d'ordre corinthien, quelques inscriptions (1).

M. Duchesne de Beaumanoir m'a assuré qu'il avait vu une pierre de forme triangulaire sur laquelle il avait lu : NOS HIC PERIMVR FAMAE. [Le verbe *perire, pereo, peris*, est neutre.]

M. Lamotte, professeur en droit (2), avait rapporté les inscriptions suivantes et les avait données à M. de Lamontaigne, de qui je les tiens. Ils les avait trouvées parmi les décombres des fondemens.

IVLIAE PACATAE
SALVIAE MAV

M. SALVIO P.T.I.
Q. SALVIO AS....

(1) D'après Baurein, *Dissertation sur les débris d'anciens édifices trouvés dans le palais archiépiscopal de Bordeaux, lue à l'Académie le 25 août 1775* (Bibl. mun., ms. 712, t. XVIII, p. 1. — *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 341).

(2) Simon-Antoine-Delphin Sansfourche de Lamothe, né à Belvès le 17 janvier 1725, mort à Bordeaux le 6 janvier 1781, avocat au Parlement, professeur de droit français à l'Université de Bordeaux (1769), auteur, avec son frère Alexis, du *Commentaire sur les coutumes de Bordeaux* (1768).

\LVIO ˉ PACA
...NAE (1).

Le 9 janvier 1775, M. l'abbé Baurein lut à l'assemblée publique de l'Académie un memoire sur les Pilliers de Tutelle, dont il attribue la dedicace par les Bituriges Vivisques à Neptune et à Mercure, l'un comme dieu de la navigation, l'autre comme dieu du commerce (2). [On le trouvera dans mon recueil.]

Le 25 août, M. l'abbé Baurein fit lecture dans l'assemblée publique de l'Académie d'une dissertation [on la trouvera dans mon recueil] sur les pierres antiques qu'on avait découvertes cette année en creusant les fondemens de l'ancien palais de l'Archevêché. Cette dissertation fut ecoutée avec plaisir et parut contenir des recherches curieuses sur l'histoire de la ville de Bordeaux (3).

On avait imaginé dans le public que ces pierres étaient les débris d'un temple dedié à Jupiter, qu'on supposait communement avoir existé près de la porte Dijaux, et dont on a pretendu que cette porte avait tiré son nom. Delurbe lui-même avait accredité cette opinion. M. Baurein établit que ce temple de Jupiter n'a point existé, que la porte Dijaux, appellée en latin dans les anciens titres *porta Judaica*, tire son nom du mont Judaique et du quartier des Juifs, qui était autrefois où est maintenant le prieuré de Saint-Martin, et que ces pierres trouvées à l'Archevêché sont des décombres des anciens édifices, sacrés ou profanes, qui existaient anciennement à Bordeaux et qui furent détruits de fond en comble par les Sarrasins et les Normands, lors de leurs irruptions dans la Guienne, dont on se servit dans la suite pêle-mêle pour faire les fondemens des nouveaux murs dont la ville fut entourée, lorsqu'on voulut la retablir. Tout cela est appuyé de preuves et d'autorités qui parurent porter cette opinion jusqu'à la démonstration.

Ces deux discours doivent se trouver dans la liasse des mémoires de M. l'abbé Baurein remis aux archives de l'Académie (4).

---

(1) Les transcriptions de Lamothe sont conservées dans la liasse XV, déjà citée, de la coll. Lamontaigne (nº 12). — Cf. C. Jullian, nºˢ 169-171.

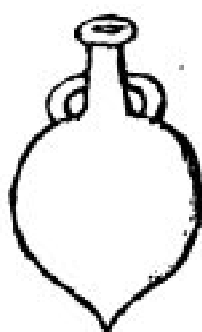
(2) Transcription textuelle d'une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*). — Le mémoire de Baurein est à la Bibliothèque de la Ville, ms. 828, t. XIX, nº 19. Il a été imprimé dans les *Var. bordel.*, éd. Méran. t. IV, p. 266.

(3) Cf. *supra*, p. 93, n. 1.

(4) Transcription textuelle d'une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*). Caila en a supprimé les derniers mots : « ... *si du moins quelqu'un ne s'en est pas emparé.* »

1777

Au mois de juillet, on trouva en creusant des caves dans la petite ruë de l'Intendance (1), et à une profondeur considerable, de très grands morceaux de briques plates à crochets. M. l'abbé Desbiey (2) en présenta plusieurs à l'Academie le 27 du même mois. Il pensait que ces briques étaient des débris d'un aqueduc des Romains; mais son avis fut contredit par plusieurs membres de la compagnie. Avec ces briques il présenta aussi un vase de terre au même lieu, ayant cette forme :



Ce qui parut singulier dans ce vase, c'est la pointe saillante du milieu de sa surface inférieure, qui fesait qu'on ne pouvait l'asseoir verticalement sur une surface plane, et on ne put deviner à quel usage il pouvait avoir été destiné (3).

[Nª. Ce ne pouvait être qu'une urne cineraire ou une lagene propre à contenir quelque essence dont on s'était servi pour arroser des ossemens brûlés.]

1781 (4)

Au mois de mars, on découvrit dans les fondemens d'une maison située ruë Sainte-Catherine, nº 10, quelques medailles, deux têtes antiques de marbre, dont une couronnée de laurier, assés bien

(1) Rue Saige.

(2) Louis-Mathieu Desbiey, né à Saint-Julien-en-Born vers 1732, mort à Bordeaux le 14 novembre 1817, membre associé, le 24 août 1767, de l'Académie de Bordeaux, dont il fut bibliothécaire.

(3) Transcription d'une note ms. de Lamontaigne, accompagnée du même croquis (*ibid.*)

(4) D'après une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*), qui nomme le propriétaire de la maison (le bijoutier Descat) et ajoute : « Vid. sur cela le Registre de l'Académie du 4 mars 1781 et les *Variétés Bord.*, t. IV, p. 190 et suiv. »

conservées, et deux canaux en pierre qui paroissaient avoir servi autrefois à la conduite des eaux de quelque fontaine (1).

Ce fut à cette époque que l'Academie s'occupa de réaliser le projet qu'elle avait depuis longtemps de former un museum. Elle voulait réparer, s'il était possible, la negligence, l'indifference même de nos pères pour la conservation des monumens que l'on retirait tous les jours du sein de la terre et qui attestaient que cette ville avaient (*sic*) eu des temples, des aqueducs, des fontaines et autres édifices publics, que les chrétiens, les Gots, les Sarazins et les Normands avaient sans doute détruits et anéantis lors de leurs incursions dans cette province. Cette compagnie fut secondée dans ses vuës par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de cette généralité. Cet administrateur éclairé donna un terrain, avec des echoppes qui en dépendaient, situées hors la porte Sainte-Eulalie, pour servir de jardin botanique et de dépot pour les antiques. Là furent déposés tant l'autel *Augusto Sacrum*, les deux statuës qui étaient dans la cour de l'hotel de ville, que les cippes, statuës, pierres sépulchrales et autres monumens trouvés dans les fondemens de l'Intendance (2).

[1783

M. de Gombeaud fesant creuser les fondemens de sa maison, n°   , située vis-à-vis la salle des spectacles, formant le coin de la ruë Mautreit, trouva un mur d'une epaisseur et dureté considérable. Sa direction... Il trouva aussi plusieurs medailles de bronze qui lui ont été enlevées. Il en a conservé une d'or, qu'il m'a communiqué. Le coté principal est orné de la tête de l'empereur Claude, couronnée de laurier, avec cette inscription : *TIBerius CLAUDius CÆSAR AUGustus Pontifex Maximus TRIbunicia Potestate IMperator*. Le revers représente le camp de la garde

(1) Je trouve dans les notes de Lamontaigne cette mention qui semble avoir échappé à Caila : « En avril 1780, en creusant dans la cave d'une maison située vers le haut de la Rüe Saint-Paul, et contiguë par le derrière à l'hôtel du Gouvernement, on trouva un ancien mur de 5 pieds d'épaisseur, dont un côté étoit incrusté de marbre, des chapiteaux de colonne et des carreaux de marbre, de grands carreaux de briques et des futs de colonnes canelés, etc. (*Variétés Bordel.*, t. IV, p. 80-83). »

(2) Le jardin botanique avait été installé par Dupré de Saint-Maur « près des Incurables », dit le *Nouveau guide de l'étranger à Bordeaux*, de L. L[amothe] 1856, p. 141.

prétorienne qui l'avait proclamé empereur, avec cette inscription presque effacée : *IMPERatore RECEPTo.* — V. Schultz, p. 340, d'Ennery, p. 198, p. 83.

1784

M. de Lamontaigne, secrétaire perpétuel de cette compagnie, enrichit ce dépôt d'une belle statue de marbre et d'un autel votif qu'il avait déterré en 1782, rue des Glacières, aujourd'hui rue , n° 2 (1).

(1) C. Jullian, t. II, p. 314; Espérandieu, nos 1083 et 1068. Voici le compte rendu de ces deux découvertes, fait par Lamontaigne lui-même : « Le 17 février 1782, la curiosité m'ayant conduit aux Glacières de la ville qu'on étoit occupé à charger, je découvris dans un coin de l'espèce de cour où elles sont renfermées, une grande statuë antique de marbre blanc, mais sans tête, à demi enterrée contre le mur de ces glacières. Elle me parût mériter qu'on la tirât de cet endroit où elle avoit été oubliée, pour être placée dans le musæum que l'Académie avoit alors entrepris de former.

» Le soir même je rendis compte de ma découverte à cette compagnie; et M. l'intendant qui la présidoit, fut prié de donner des ordres pour faire transporter cette statue dans la salle des Antiques.

» Le 8 février 1784, étant retourné aux Glacières, pour m'assurer si cette statuë que j'y avois trouvée, y existoit encore, je découvris de plus, dans le même lieu, un ancien autel de pierre, qui me parût être du tems des Romains. Je prévins également l'Académie de ma nouvelle découverte ; je lui rappellai que lorsque je lui avois parlé (il y avoit deux ans) de la statuë que j'avois trouvée dans ce même endroit, on avoit délibéré de la faire transporter tout de suite dans le Musæum ; mais que cela ne s'étoit point fait, attendu que le local où elle étoit appartenant à la ville, on s'étoit apperçû qu'on ne pouvoit en rien enlever sans un ordre ou une permission de MM. les Jurats ; et je représentai qu'il etoit à propos, cela etant, de prendre une deliberation qui pût procurer efficacement à la compagnie l'avantage d'avoir en sa possession ces deux monumens pour les conserver et les sauver ainsi du danger d'être enlevés et perdus, comme tant d'autres l'avoient été.

» Sur cela, M. Bonfin fut prié d'en faire la demande à MM. les jurats, au nom et de la part de l'Académie.

» M. Bonfin s'étant acquitté de sa commission, MM. les jurats acquiesçant avec plaisir à la demande qui leur étoit faite, lui dirent qu'il pouvoit faire enlever et transporter les antiques quand il voudroit, pour en être par l'Académie disposé comme elle désiroit.

» Cette réponse des jurats ayant été renduë à l'Académie le 15 février, elle chargea MM. Larroque, Bonfin et Duchesne d'aller comme députés de sa part à l'hôtel de ville, pour remercier MM. les jurats de la cession qu'ils vouloient bien lui faire de ces antiques; et ces MM. furent priés de les faire incessamment transporter dans le local où s'établissait le musæum.

» M. Duchesne dressa préalablement une description de ces deux monumens, à laquelle il ajouta des conjectures à leur sujet, pour qu'il en fût fait régitre sur les

Cette statuë (n° 5), en beau marbre blanc, represente une femme de grandeur naturelle. La tête, qui devait être du même bloc, en a été malheureusement abattuë. Une tunique couvre le corps de cette belle statue depuis le haut des epaules jusques aux pieds. Par-dessus cette tunique est le manteau (*stola*) dont s'enveloppaient les femmes de distinction. Ce manteau, au travers duquel on découvre le nud, est jetté avec art. Ses plis nombreux étaient soutenus avec grace par le bras, dont une partie est mutilée. Je n'ai pu découvrir quel pouvait être l'emploi du bras gauche, cassé au-dessous du coude. Cette femme est chaussée à l'antique, c'est-à-dire avec des sandales assujetties avec des bandelettes qui, après s'être croisées sur le pied et au-dessus du talon, se nouaient entre le coup du pied et le mollet. — Serait-ce une Vesta? ou une princesse de la maison imperiale?

[« Le 1er de ces monumens est une statuë dont la tête a été détruite. Elle est d'un très beau marbre blanc statuaire et très bien sculptée, surtout dans les vêtemens qui ressemblent beaucoup à ceux des anciens senateurs ou patrices Romains. Elle peut être l'image de quelque chef de l'ancien conseil municipal de Bordeaux, après que les Bordelais eurent emprunté les loix et les mœurs de la capitale du monde. Ausone nous a conservé la memoire de ce sénat auguste dans ses vers, preuve constante de la liberté primitive de cette ville :

> O patria! insignem Baccho fluviisquë virisque,
> Moribus ingeniisque virum, procerumque senatu.
> Ausone, *Clar. urb.*, *Burdigala*, XIII.

» Cette statue dans l'état actuel est haute de 4 pieds 10 p. et annonce le travail des artistes des premiers siècles de l'Empire romain » (1).

Na. M. Duchesne était sans doute très préoccupé lorsqu'il a décrit cette statue. Il l'a prise pour celle d'un homme, tandis que c'est celle d'une femme. Ce doit être une vestale ou une dame de qualité.]

---

livres de l'hôtel de ville;... le 23 mars, ces Messieurs furent s'acquitter de la mission qui leur avoit été donnée; M. Duchesne, portant la parole, fit aux jurats les remercimens de l'Académie et leur remit la description qu'il avoit préparée. Le 28, il rendit compte à l'Académie de ce qu'ils avoient fait et de la manière honnête dont les jurats les avoient accueillis. » (Bibl. mun., coll. Lamontaigne, XV, 6).

(1) Texte de la description de Duchesne, comme l'indique le *nota* qui suit.

2. Monument.

L'autel est presque carré, mais tronqué, de pierre de Bourg, haut de 2 pieds 4 p. Sa largeur à sa base est d'un pied 11 pouces. Il parait avoir été consacré à la déesse Hygiea ou de la Santé, dont il porte vraisemblablement la figure en relief sur le devant. La mythologie donne Esculape pour père à cette déesse et on l'honnorait à Rome sous le nom de *Dea salus*.

Selon Pausanias, Esculape était l'air que nous respirons. On le disait fils du Soleil, parce que cet astre purifiait l'air et lui donnait la salubrité que les Grecs appelaient *hygiea*. Aussi on remarquera sur cet autel la figure du soleil sculptée sur le côté gauche de la même manière qu'on represente vulgairement la tête de Meduse, mais nous croyons néanmoins qu'on doit l'attribuer au soleil. Sur le côté du droit, on voit une tête de bélier, animal particulièrement consacré au Soleil ou Apollon Belus.

Le serpent qui est derrière la déesse Hygiea en est l'attribut distinctif. On le voit très souvent sur les revers des medailles où l'on a figuré les emblemes d'Esculape ou de la déesse Salus.

On pourrait fixer à peu près l'epoque du culte des divinités romaines dans cette province au regne d'Auguste. Avant que ce prince ne l'eut conquise, le culte public tenait apparemment beaucoup des usages et de la lithurgie des Pheniciens et des Celtes confondus ensemble dans l'accroissement et peut-être dans la conquête de l'ancienne ville de Bordeaux par les Bituriges Vivisques.

Nª. C'est le discours que M. Duchesne, commissaire de l'Academie, avec Mrs Bonfin et Laroque, prononça devant les jurats le 22 mars 1784 en les remerciant de ces deux antiques, dont ces magistrats firent present à l'Academie.

[Græca res est nihil velare, at contra *romana* et militaris thoracas addere. Lib. 34, ch. 5. Pline.

Stolatae mulieris figura, ex antiquissimis monumentis quae etiam hodie Romæ inveniuntur. Baïf, *De re vestiaria*, p. 3. — Cette note se rapporte à la statue cy-après nº 5.

Remerciment à MM. les jurats de la part de l'Acad. Roy. des Sciences de Bordx sur un autel et une statue antiques accordés en dr lieu à l'Academie par la Ville, fait par MM. Laroque, Bonfin et Duchesne de Beaumanoir, commissaires députés, faits le 22 mars 1784.

MM.

L'Acad. Roy. des Sciences de cette ville nous a chargé de vous offrir le temoignage de sa reconnaissance pour le don que vous avez bien voulu lui faire des deux morceaux d'antiquité découverts depuis peu parmi les décombres qui environnent les Glacieres. Nous avons l'honneur, MM., de vous en remettre une explication succincte, affin que vous puissiés la faire coucher sur les registres de l'Hôtel de ville et qu'elle soit pour les siècles futurs une preuve non équivoque tant du zèle que l'Academie met à la recherche et à la conservation des monumens qui peuvent interesser l'histoire de notre patrie, que de la bonté et de l'empressement avec lesquels vous y avez concouru. Elle espere d'eprouver à l'avenir, dans les occasions, les effets de cette même générosité, aussi honnorable aux magistrats de la ville qu'elle est gracieuse pour nous.]

Nª. La statue est dans la salle d'assemblée de l'Académie, nº 5. L'autel y est aussi.

[1785

Le propriétaire de la maison qui fait le coin des ruës Margaux et Sainte-Catherine, nº 34, vis-à-vis l'eglise Saint-Mexant, trouva au niveau des caves un terrain ou aire de forme carrée, ayant 12 pieds dans tous les sens. On remarquait aux 4 angles de cette aire la place bien marquée d'une colonne. Cette aire avait 15 pieds d'epaisseur, battie à chaux et à sable et d'une dureté extraordinaire. On fut obligé de la percer pour y construire le puits. Cette aire ou massif est bati sur pilotis bois de cyprès.]

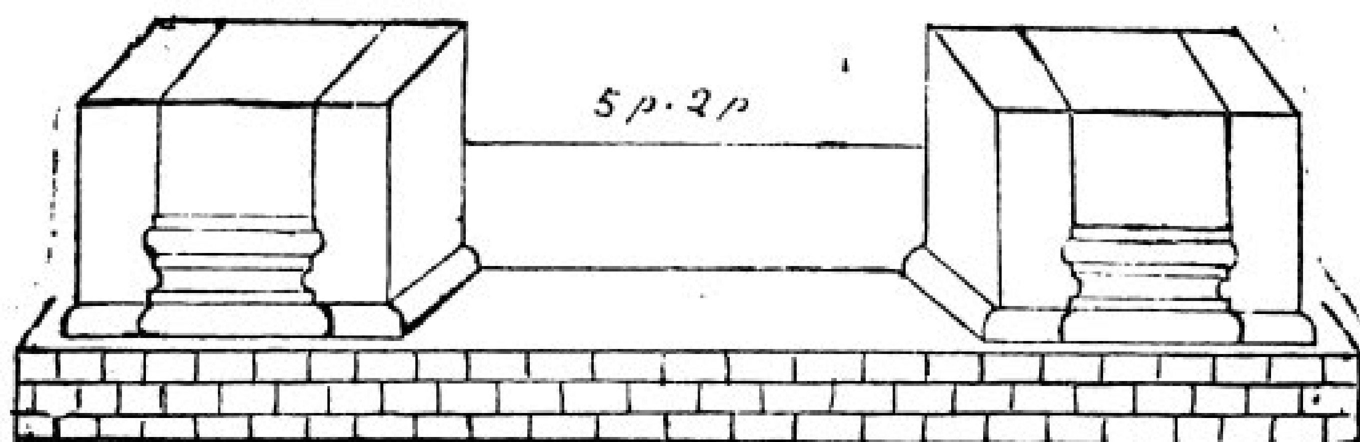
1786

Le 2 juillet 1786, M. l'abbé Desbiey rapporta à l'Academie que dans les excavations qui se fesaient auprès de l'endroit où était anciennement la porte Medoc et où M. Bonaffé fesait alors construire une maison, nº (1), on avait trouvé, à 8 pieds au-dessous de la surface de la rue, les restes de deux anciens pilliers construits en briques et liés par un mortier très dur et qui paraissait assis sur de grands carraux.

---

(1) C'est le célèbre hôtel Bonnaffé, cours de l'Intendance, nº 54 et rue Sainte-Catherine, nº 2.

MM. de Lamontaigne et Duchesne furent les voir. Ce dernier en dessina à la hate l'esquisse que je joins ici (1).



La même année, on trouva dans les fouilles d'une maison voisine de la precedente, n° , un grand nombre de petites statues de terre cuites d'environ 6 pouces de hauteur, que l'on crut être des statues de la déesse Isis et qui, d'après Montfaucon, ne sont que des statues de femmes gauloises. Dans l'endroit même on crut reconnaitre le four et l'attelier du potier gaulois ou romain qui fabriquait ces petites statuës (2).

[Voy. ma dissertation sur une de ces petites statues, luë dans une séance de l'Academie le 1806 (3).]

1788

Le 7 septembre de la même année, Mr Duchesne présenta et remit une tête antique de femme en marbre blanc. Cette tête avait appartenu au malheureux Benoit, horloger de la place Dauphine,

(1) Résumé d'une note de Lamontaigne (Bibl. munic., coll. Lamontaigne, XV, 6), à laquelle est joint un dessin de Lamontaigne que Caila a épinglé en face de ce passage.

(2) D'après la note suivante de Lamontaigne, qui ne place pas cette découverte à cette date : « En 1788, on trouva dans les fouilles d'une maison que faisoit rebatir M. Bonaffé, près de la porte Médoc, quantité de petites statuës de terre cuite, d'environ 6 pouces de hauteur, que les connaisseurs en fait d'antiquités jugèrent être des statuës de la déesse Isis. Il en fut déposé deux dans le cabinet de l'Académie; et il s'en répandit plusieurs dans le public. Dans l'endroit où elles furent trouvées, on crût même reconnoître le four et l'attelier du potier (gaulois ou romain) qui fabriquoit ces Isis » (*ibid.*).

(3) Cette dissertation, lue à la séance de l'Académie du 28 août 1806, est conservée à la Bibliothèque de la Ville (liasse des mémoires académiques de Caila, n° 15).

n° , assassiné en 1787, ruë des Andouilles, n° , par le scélérat Camalet. Voy. les reg, de l'Academie.

[M. de Lamontaigne desirait l'appatronement de cette tête avec la statuë qu'il avait decouverte (1).]

1789

On trouva dans les fondemens de la maison n° 8, située vis à vis le peristyle de la grande sale des spectacles, quelques statues d'Isis ou de femmes gauloises, en terre cuite, semblables à celles dont je viens de parler; un Mercure gaulois de même matière, haut de 6 pouces; des couches d'un mortier très dur, dont les surfaces étaient très unies et enduites d'un vernis sur lequel subsistaient encore d'agréables desseins, dont M. Duffard, architecte, fit une description très interessante et qui fut luë à l'Académie dans la séance du 3 mai (2).

[Ces petites statues ne sont autres que des Venus *infera*. Voy. l'art. precedent.]

---

(1) D'après une note de Lamontaigne, qui ajoute : « La compagnie a remercié M. Duchesne de ce présent; et il a été arrêté que cette tête sera déposée dans le musæum. Ne se pourroit-il pas que cette tête fût celle que je découvris dans la cour des Glacières, qu'on a définitivement pensé être une statue de femme? C'est à examiner par un appatronnement de l'une à l'autre... Quelques raisons du moins rendent cette conjecture assés plausible » (*Ibid.*). On sait que l'« appatronnement » souhaité par Lamontaigne a eu lieu. — Cela ne dit rien d'une autre découverte mentionnée par Bernadau sous la date du 9 mars 1788. « L'architecte Laclotte, en fesant creuser des fondemens à côté de l'église Saint-Seurin, a découvert à 8 pieds du sol plusieurs tombaux remplis d'ossemens de grandeur ordinaire. Il y en avait un entrautres de plomb, sur lequel était sculpté une espèce d'écusson et un autre en beau marbre blanc. Un officier a acheté une médaille de cuivre de 1408 ans, qu'on y a trouvée. » (Bibl. de la Ville, ms. 713', 5, *Tablettes*, p. 186.)

(2) D'après une note de Lamontaigne, qui parle de plusieurs statues de Mercure, précise, pour les couches de mortier, qu'il s'agit d'une mosaïque, dit que la maison en voie de construction appartenait à M. Blanc et que ce fut le propriétaire qui communiqua le mémoire et le dessin de Duffart à l'Académie. Lamontaigne a rédigé sur cette découverte une seconde note dont voici le texte : « M. Blanc, en passant police avec M. Dufart, maître architecte de Bordeaux, pour la construction de la maison qu'il a fait batir vis-à-vis la salle de la Comédie, et près de l'ancien local des *Piliers de Tutèle*, avoit eu soin de se réserver expressément, par une clause particulière, tout ce qui dans les fouilles pourroit se trouver de curieux et d'intéressant pour les Antiquaires; et M. Dufart, plein d'ailleurs de zèle pour tout ce qui pouvoit intéresser l'histoire de la ville, s'étoit soumis avec plaisir à cette condition. On découvrit dans ces fouilles des couches de Mosaïques Romaines très curieuses, soit par la variété des dessins et des ornemens, soit par leurs diffé-

1790

M. Segalier fesant creuser les fondemens d'un batiment dont il a fait depuis un manege au derrière du doyené de Saint-Seurin, on trouva à environ 3 pieds de la superficie du terrain une portion assés considerable d'un très beau pavé à la mosaïque, à carraux à compartimens blancs et noirs formés de petits cubes assis sur un lit de mortier, reste précieux du sejour de Romains dans Bordeaux. Ce qui restait de ce pavé se trouva avoir de 8 à 9 pieds de large sur environ 21 de longueur. M. de Lamontaigne en tira le dessein qu'il presenta à l'Academie le 18 avril 1790. Il est dans les mains de ce magistrat (1).

---

rentes couleurs. M. Dufart en fit la description dans un mémoire où il détailloit en même tems la manière dont avoit été préparé le terrein pour y asseoir ces mosaïques. Le 3 mai 1789, M. Blanc présenta et soumit à l'Académie ce Mémoire avec quelques échantillons de ces mosaïques pour le musæum. On fit tout de suite lecture du mémoire; et il fut très applaudi... Par la suite, M. Blanc retira ce Mémoire des Archives de l'Académie, et M. Dufart réclama les Echantillons de Mosaïques » (*Ibid.*). Cf. sur cette découverte la *Notice sur une mosaïque découverte en 1789, maison de M. Dutrouilh*, de Jouannet, publ. par M. de Mensignac (*Soc. archéol.*, t. VII, 1880, p. 9-13).

(1) Voici sur cette découverte la note de Lamontaigne dont s'est inspiré Caila: « Dans le mois de mars 1790, M. Segalier fesant creuser dans le jardin de feu M. le Président de Gascq, situé près de l'Eglise de Saint-Seurin, pour y élever le bâtiment destiné pour le manège, on découvrit à environ 3 pieds de la superficie du terrein, une portion assés considerable d'un très beau pavé à la mosaïque, à carreaux à compartimens blancs et noirs, formés de petits cubes de marbre, assis sur un lit de mortier; reste précieux du séjour des Romains dans Bordeaux.

» M. Segalier se proposa d'abord de faire enlever ce pavé tout entier, s'il étoit possible, et sans dégradation, pour le conserver chés lui, dans un sallon qu'il feroit faire exprès.

» L'Académie, informée de cette découverte, réfléchit que la conservation d'un morceau de cette importance seroit bien plus assurée entre les mains d'une compagnie chargée, comme par état d'y veiller, et qui en se perpétuant transmet aux membres qui s'y succèdent la même attention et le même zèle; au lieu que, passant successivement des mains d'un particulier dans celles d'un autre, qui n'auroit pas le même goût, et qui n'y prendroit pas le même intérêt, cette antiquité courroit bientôt le risque d'être perdue pour la postérité, comme tant d'autres que la ville de Bordeaux avoit tous les jours à regretter; considérant, en outre, qu'ayant jetté les fondemens d'un Musæum et d'un cabinet d'Antiques, où elle s'étoit proposée de recueillir tout ce qui dans Bordeaux pourroit se découvrir dans ce genre, il étoit à désirer que M. Segalier voulût bien lui faire le sacrifice de cette mosaïque pour être placée dans ce musæum, l'Académie pria, le 28 mars, M. Latapie de sonder à cet égard les dispositions de M. Segalier et de tâcher de l'engager à la

1794

Ce qui a fait conjecturer que la fontaine tant celebrée par Ausone *Divona* pouvait être dans la ruë Poitevine, c'est qu'il y a quelque tems qu'en fesant des fouilles dans la cave d'une maison située dans cette rue, on découvrit quelques restes d'une colonne en marbre, et on crut que cela suffisait pour fixer cette question. Il est sans doute étonnant qu'on ne puisse croire à aucune de ces traditions et que ce fait reste enseveli dans la plus profonde obscurité. Nous serions presque tentés de croire que ce monument n'existe plus depuis longtems. *Journal de Bordeaux,* 12 brumaire an IV-2 novembre 1794.

1795

On trouva cette année dans les fondemens d'une vielle maison, située au derrière du clocher de Peyberlan, des pierres enormes de 2, 3, jusqu'à 4 pieds de hauteur sur 2 1/2 et 3 d'epaisseur, d'une dureté extraordinaire. Une partie fut employée à la maison que l'on voit à Tourny, formant façade aux allées. On en fit des

---

lui céder (même à telles conditions qu'il voudroit) pour en assurer la conservation.

» L'Académie, outre cela, nomma le 11 Avril quatre commissaires pour se transporter sur les lieux, y examiner ce vieux monument, en prendre les dimensions, et tacher de recueillir tous les éclaircissemens qui pourroient conduire à rendre cette découverte plus intéressante.

» Ce qui restoit de ce pavé se trouva avoir de 8 à 9 pieds de large sur environ 21 de longueur. J'en tirai le dessin que je présentai à l'Académie le 18 avril » (*Ibid.*). La même liasse renferme le dessin de Lamontaigne, avec ce titre : *Fragment d'un pavé en Mosaïque, découvert au mois de Mars 1790, à 3 pieds environ sous terre, près de l'Eglise de Saint Seurin, dans le local où M. Segalier fesoit construire le Manège. Largeur, 8 à 9 pieds. Longueur, 21 environ.*

Bernadau a noté deux découvertes non mentionnées par Caila. Sous la date du 9 juillet 1791 : « La populace se porte en foule au cimetière Saint-Seurin, où, en fesant des fouilles, on a trouvé dans une tombe des anneaux de fer qui annonçaient que le cadavre y était attaché par [les] piés, les mains et le cou. Nous présumons simplement que cette tombe étant voiturée de très loin (on ne connaissait autrefois que trois cimetières en France, dont Saint-Seurin était un d'eux), on avait pris la précaution d'y sceller le corps, afin que par le cahotement il ne fut pas froissé, déchiré et putréfié avant son inhumation. » (Bibl. de la ville, ms. 713[1], 6, *Tablettes*, p. 478.) Sous la date du 14 juin 1793 : « On vient de faire une fouille sous l'église Puypaulin. Elle a produit plusieurs débris d'un magnifique édifice avec deux statues romaines et des morceaux gothiques. » (*Ibid.*, p. 758.)

tambours de colonnes (1). Ces pierres formaient sans doute le mur de la première enceinte de cette ville.

La même année, on démolit dans cette ruë de vielles maisons sur l'emplacement desquelles ont été batties celles qui sont numerotées. On trouva dans les fondemens des pierres semblables à celles dont je viens de parler.

On fit aussi des fouilles, cette même année, dans une maison située petite place Saint-André, n°   . On en retira de très grosses pierres, dont quelques-unes sont encore sur les lieux (1803).

Toutes ces pierres appartenoient à la première enceinte.

1798

Le s. Graves, archiviste de la Ville, propriétaire d'une maison située ruë du Parlement, n° 14, fit creuser un puits dans cette maison. Il était parvenu à 30 p. au-dessous du niveau de la rue sans trouver un pouce d'eau. Les terreins qu'il avait percé étaient terre, sable, marne, des vegeteaux, des coquillages. Il voulut s'opiniatrer à trouver une source. Enfin, après avoir creusé environ 30 pieds au-dessous du sol de la ruë et 10 pieds au-dessous du niveau de la rivière, il trouva une source très abondante (2).

[André Duchesne, dans un livre qui lui est attribué, intitulé *Antiquités et recherches des villes, châteaux, etc.*, petit in-4°, Paris, 1629, dit, p. 739, que Strabon rapporte que le lieu de l'assiete de Bordeaux (Aquita) (voyés la note rapportée dans mon manuscrit intitulé *Dissertation sur les monumens antiques*, etc., p. 1), Strabon, dis-je, rapporte que le lieu de l'assiete de cette ville était palus anciennement que fesait la rivière et remplissait d'eau, quand elle regorgeait à son montant et pleine mer, dont on peut penser

(1) Il s'agit de la maison du consul de Hambourg, Daniel-Christophe Meyer, bâtie en 1796-1797 sur les plans de Combes, connue antérieurement sous le nom de *Café Moreau*, plus tard sous ceux de *Café des Mille Colonnes*, puis de *Café Anglais*, siège de l'Y. M. C. A. pendant la guerre, aujourd'hui *Restaurant Majestic*. (Cf. sur la construction de cette maison, une protestation, signée T***, dans le *Journal de Bordeaux et du département de la Gironde*, 18 vendémiaire an IV-10 octobre 1795 et Meaudre de Lapouyade, *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801*, dans la *Rev. hist. de Bordeaux*, 1912, p. 176, avec la reproduction d'un ancien dessin).

(2) Cf. la mention par le citoyen Grave, rue Égalité, n° 11, d'une autre découverte faite la même année, dans une note ajoutée au ms. de Baurein sur les rues de Bordeaux (*Var. bordel.*, t. IV, p. 16, n. 1).

qu'il n'était aisé en ce tems-là d'approcher de Bourdeaux ; depuis on a petit à petit rempli ce *marets* de bourbiers, cailloux, sable et autre telle matière. Voy. cy-après, p. 116].

Tel était l'etat des choses lorsque le jardin botanique et la salle qui servait de dépôt aux monumens de cette ville changèrent de main. M. de Lamontaigne, ce respectable savant qui m'honnóre de son amitié et à qui je dois toutes les notes et les recherches qui font le sujet de cette dissertation, fit enlever les antiques et les fit porter dans une maison du voisinage, [à Baratet ou au Cornut] (1). Cette maison ayant changé de maitre et les circonstances absorbant l'attention publique, le nouveau propriétaire, ne sachant à qui ces monumens appartenaient, était à même de les livrer aux marbriers et aux tailleurs de pierre, lorsque M. de Lamontaigne, saisissant les premiers momens qui lui permettaient de suivre le sort de ces antiques, les sauva de leur destruction totale, et concourut par ses sollicitations à les faire enlever et porter dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'hôtel de l'Academie, où elles sont actuellement (1798) (2).

1799

Il y a hors la porte de Sainte-Eulalie, à 50 ou 60 pieds de distance du pont vers le levant et joignant la petite barraque à gauche en sortant de la ville, *un puits* dont on tire de l'eau au niveau de la ruë, et dans le jardin qui est dans les douës, on trouvera, à environ 12 pieds au midi de ce puits, ce qui repond au milieu de l'ancien fossé de ville, et à 10 ou 12 pieds de profon-

(1) Un plan du milieu du XVIII[e] siècle, conservé aux Archives municipales (n° 2905), fait connaître l'emplacement du lieu dit *à Baratet* ou *au Cornut*. Il était situé entre les rues Millière, Sauteyron, Donissan et Clément. Les rues Leberthon et Cornu furent ouvertes à travers ce terrain qui s'appelait fief de Saint-James ou de Bardanac, et qui eut pour tenanciers successifs Pierre Cournut, en 1680, puis Jean de Baratet, comme mari de la demoiselle Cournut, et enfin, en 1754, le premier président Leberthon. La maison était en façade de la rue Cornu (côté sud), presque à l'angle de la rue Millière.

(2) Bernadau a mentionné vaguement ce transfert sous la date du 17 frimaire an VIII (8 décembre 1799) : « La Société littéraire de Bordeaux, qui croit remplacer l'Académie des sciences parce qu'elle habite une de ses salles, vient d'y faire transporter plusieurs antiques que les académiciens avaient rassemblé au faubourg Saint-Nicolas, dans le jardin de Baratet. Il n'y a aucun de ces sociétaires en état de disserter raisonnablement sur ces marbres dont ils veulent s'entourer. » (Bibl. de la Ville, ms. 713[1], 7, *Tablettes*, p. 496.)

deur, une cavité qui contient une nappe d'eau assés considérable. C'est un fait attesté par un ouvrier maçon, appellé Monthis, qui a vu ce reservoir sans pouvoir en fixer les dimensions.

1800

On trouva dans les fouilles que l'on fut obligé de faire au derrière de la nef de l'église de Saint-André, vers l'ouest, pour y batir la maison n° , donnant sur la place Rohan, des pierres enormes et en très grande quantité. Elles étaient à peu près à 25 p. de profondeur et formaient un massif depuis le mur de l'église jusques à peu près à l'alignement actuel des maisons qui donnent sur la place. Ce sont sans doute les restes du mur de la première enceinte de la ville qui formaient angle dans cette partie-là.

1801

On découvrit vers le milieu de la ruë appelée du Temple (1), dans l'emplacement sur lequel a été battie depuis la maison n° 2, vis-à-vis l'hotel appellé aujourd'hui (1802) l'hotel de Malthe (2), et sur le même alignement de l'église du Temple, un mur de 4 p. 1/2 d'épaisseur, dont les paremens étaient en petites pierres cubiques de 4 à 5 pouces dans tous les sens. L'interieur est rempli de cailloux et de grès liés par un mortier très dur. On avait beaucoup de peine à le détruire. Ce mur [voir Vinet] ne pouvait être que celui de la première enceinte. Il était flanqué d'une tour battie avec de très grosses pierres dures, parmi lesquelles je distinguai :

un relief, n° 5,
un d° , n° 2,
un cippe sur lequel étaient ecrits ces mots :

ET MEMORIA...E (l'E avait été enlevé)
AMODISIM cy, n° 3 (3),

(1) Caila avait d'abord écrit : « ... de la rue appelée Verniaud, nom sans doute d'un des assassins du vertueux Louis XVI. » Il a ensuite biffé et corrigé.

(2) L'hôtel de Malte était situé rue Porte-Dijeaux (Arch. munic., D 163, f° 33 v°).

(3) C. Jullian, n° 195. — M. Jullian a publié une note de Caila, conservée chez Delpit, où on lit : « Pierre sépulcrale trouvée en 1801 dans la continuation du Temple dans l'emplacement de la maison n° ... ; l'E avait été enlevé. Cette pierre fut trouvée en démolissant les fondemens de la v^lle enceinte. Voy. le n° 3 dans

le tronc du buste d'un guerrier revêtu à la romaine, portant la main sur son poignard, cy, n° 4,

le tronc du buste d'une femme couverte d'une tunique, portant des fruits, n° 5. [Cette statuë est au devant du Museum (1803).]

un pilastre cannelé d'un pied 1/2 de hauteur, 1 p. 9 p. de largeur et 2 pieds d'epaisseur, cy, n° 6).

[M. l'abbé Lebeuf vint à Bordeaux en 1749 (1). Il remarqua que ses anciens murs étaient en partie construits de débris de monumens du paganisme, comme de fragmens de colonnes et de statues; c'est ce qu'il avait observé dans toutes les villes dont le siège episcopal est ancien : il en conclut que ces murs ont été bâtis vers l'an 300. Ils subsistaient déjà du tems d'Ausonne, qui vivait en 378. Ces murs étaient batis de la même manière que ceux du palais des Thermes à Paris. *Hist. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Let.*, tome XIII, p. 255.]

Vers les premiers jours d'avril 1801, M. Godefroy, architecte de la ville (2), fesant creuser les fondemens d'une glacière dans la maison située sur la place de la Comédie (le Théâtre français), n° 2, trouva un mur dont la direction était du sud-ouest au nord-est, de 9 pieds de largeur. A 6 pieds de distance de ce premier mur, il en trouva un second, de 9 pieds de largeur, qui n'était pas aussi solidement bati que le premier. N'ayant pas eu besoin de detruire ces fondemens, il en a ignoré la profondeur, mais elle devait être considérable.

Vers la même epoque, en creusant un puits dans l'interieur du ci-devant couvent des Jacobins, destiné aujourd'hui (1802) à servir de magasin [pour les vivres] pour les troupes, on a trouvé un mur, dont la direction était la même que celui dont nous venons de parler et dans les mêmes proportions. Il sembleroit que c'était un acqueduc. Voy. de Lurbe, *Discours* sur les antiquités de cette ville, p. 63 recto et verso.

---

mon journal, p. 40. » — Ce que Caila appelle son « journal » n'est autre chose que l'*État* que nous publions.

(1) Jean Lebeuf, chanoine d'Auxerre (1687-1760). Dans sa note, il dit qu'il trouva « dans les intentions obligeantes de l'Intendant (Tourny) tous les secours et toutes les lumières dont il avoit besoin pour reconnoitre l'ancienne situation de cette ville ».

(2) Godefroy, maître maçon, l'un des entrepreneurs du Grand-Théâtre ou son fils aîné, né à Bordeaux vers 1760 (Marionneau, *Salons bordelais*, p. 149-150).

M. Godefroy pensait que les fondemens qu'il avait decouverts étaient les restes de quelque fortification.

M. Duchesne Beaumanoir possède une plaque de cuivre, sur laquelle est représenté en demi-relief un taurobole. On voit l'autel, l'encens, le prêtre préposé au sacrifice du taureau qui est tout près de l'autel et que tient un sacrificateur. Une femme placée au derrière du grand prêtre jouë des acrotales. Il me dit que cet antique avait été trouvé au dessus de l'arceau de la Porte Basse, dans cette niche où est placée une petite statuë que le peuple appele *le petit Bordeaux*.

[M. Duchesne m'ayant fait connaître celui de qui il tenait cet antique (M. Martin, peintre), je fus à la source et je sus que ce dernier avait inventé cette fable pour exciter davantage la curiosité de M. Duchesne et lui vendre ce petit monument. Du 27 février 1802.]

Du 30 avril 1801. — M. Godefroy fesant creuser les fondemens de la maison qu'il battit dans ce moment, donnant sur la place du Théâtre français et sur la ruë de l'Intendance, appellée aujourd'huy Buonaparte, ses maneuvres trouvèrent 43 medailles d'or à 22 pieds de profondeur, dans une terre transportée, tout près des fondemens dont j'ai parlé plus haut. Elles étaient parfaitement bien conservées, sans aucune altération. Je vais les décrire (1).

Quædam numismata aurea de iis quæ reperta fuerunt Burdegalæ, hoc anno 1801, mense aprili, sine involucro propè fundationem antiquam et subterraneam XV pedum latam et XXII pedum profundam, de Favonio ad Eurum vergentem, in loco extra muros veteris urbis olim dicto Campaure, quò mox erat hortus RR. PP. Ord. Min., vulgo Recollets *ante Revolutionem atram et amaram valdè omnium regni Galliæ consuetudinum et ordinum, hodie ædes D. Gothefredi prope theatrum novum appellatum* Théâtre français (2).

(1) Trouvaille mentionnée vaguement par Bernadau sous la date du 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801) : « Naguères des maçons avaient trouvé pour 4.000 l. de médailles romaines d'or sur [le] terrain des Récollets » (Bibl. de la Ville, ms. 713[1], 7, *Tablettes*, p. 586.)

(2) Caila s'est servi, pour identifier ces monnaies impériales, des ouvrages du comte Francesco Mezzabarba (1645-1697), *Adolphi occonis imperatorum romanorum numismata, cum notis et additamentis* (Milan, 1683, in-fol.), de Jacques Oisel (1631-1686), *Thesaurus selectorum numismatum antiquorum a Julio Cæsare ad Constantinum magnum* (Amsterdam, 1677, 2 vol. in-8°), de Jean-Jacques Boissard (1528-1602), *Romanæ urbis topographiæ et antiquitatum* (Francfort, 1597, 3 vol. in-fol.).

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
T*itus* CÆSAR IMP*erator* VESPASIANus PONTIF*ex* TRI*bunicia* POT*estate*	Caput laureatum, figura instans cippo, dextrâ temonem, sinistrâ cornucopiam tenens.	Refertur a Mediobarbo A. V. C. 824, Christi 71.
CÆS*ar* AVG*usti* F*ilius* DOMIT*ianus* COS*ul* III PRINCEPS JVVENTVTIS	Caput laureatum, spei typus.	Refertur a Mediobarbo super Occonem A. V. C. 829, Christi 74. Hic nummus et prior sunt paululùm oblitteri.
IMP*erator* CÆS*ar* NERVA TRAIANVS AVG*ustus* GERM*anicus* P*ontifex* M*aximus*, TRI*bunicia* P*otestate* COS*ul* IIII P*ater* P*atriæ*	Caput laureatum. Hercules nudus, dextrâ clavam, sinistrâ leonis exuvias, basi insistens.	Refertur a Mediobarbo A. V. C. 854, Christi 101.
ANTONINVS AVG*ustus* PIVS P*ater* P*atriæ* TRI*bunicia* P*otestate* XXIII COS*ul* III PIETATI AVG*usti*	Caput laureatum; figura muliebris, dextrâ globum, sinistrâ infantem ad cujus pedes duo pueruli.	Refertur ab eodem A. V. C. 913, Christi 160.
DIVA FAVSTINA ÆTERNITAS	Fig. muliebris, sinistrâ hastam, dextrâ pateram.	Hunc nummum vidit et descripsit D. Cai[ls].
DIVA FAVSTINA AVGVSTA	Caput stans, ambabus manibus fasces.	Refertur a Mediobarbo.
AVRELIVS CÆSAR ANTONINI AVG*usti* F*ilius* TRI*bunicia* POT*estate* XI. COS. II.	Caput nudum ad sinistram versum; figura stans dextrâ globum, sinistrâ lyram.	Non refertur a Mediobarbo. Refertur ap. Arschot, tab. 28, p. 5 6.
IVLIA AVGVSTA HILARITAS	Fig. stolata stans, dextrâ ramum, sinistrâ cornucopiam.	Refertur in argento et non in auro a Mediobarbo.

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
ANTONINVS PIVS AVG*ustus* BRIT*annicus* *Pontifex Maximus,* TR*ibunicia Potestate* XVI. CO̅S*ul* IIII. *Pater Patriæ*	Caput laureatum. Circus cujus reliquiæ adhuc extant tertio ab Urbe lapide in viâ Appiâ.	Non refertur in auro, sed in ære tantum ab Ojselio, t. 97, n. 5. — Mediobarbo, A. V. C. 966 et Christi 213.
IMP*erator* C*æsar* M*arcus* OPEL*ius* SEV*erus* MACRINVS AVG*ustus* SALVS PVBLICA	Fig. muliebris, pascens serpentem.	Refertur a Mediobarbo, A. V. C., Christi 217.
IMP*erator* CÆS*ar* M*arcus* AVR*elius* ANTONINVS AVG*ustus* *Pontifex Maximus* TR*ibunicia* *Potestate* CO̅S*ul* *Pater Patriæ*	Figura galeata, insidens spolis, dextrâ victoriolam; sinistrâ hastam.	Refertur a Mediobarbo A. V. C. 971, Christi 218. Hunc et precedentem nummum ego non vidi, sed tales vidit et descripsit D. Caila.
IMP*erator* CÆS*ar* M*arcus* AVR*elius* ANTONINVS AVG*ustus* VICTORIA ANTONINI AVG*usti*	Caput laureatum; Victoria gradiens, sinistrâ palmam, dextra lauream.	Ad Victoriam in Macrinum referendus A. V. C. 971, Christi 218. Refertur a Mediobarbo.
IMP*erator* CÆS*ar* M*arcus* AVR*elius* ANTONINVS AVG*ustus* FIDES EXERCITVS	Caput laureatum; figura sedens inter duo signa militaria, dextrâ aquilam.	Refertur in argento tantum a Mediobarbo. A. V. C. 971, Christi 218.
IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS AVG. FIDES EXERCITVS.	Cap. Elagabali laur[eatum]. Figura sedens inter duo signa militaria, sicut in precedente.	A. V. C. 971, Christi 219. Sicut precedens Arschot, tab. 38.
IMP*erator* ANTONINVS PIVS AVG*ustus* INVICTVS SACERDOS AVG*ustus*	Caput laureatum. Figura stolata stans, dextra pateram super aram cum stellâ, sinistra parazonium.	In nummo aureo relato a Mediobarbo, A. V. C. 971, Christi 218; figura sedet, in isto stat. Sic apud Arschot, tab. 37.

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
IMP*erator* ANTONINVS PIVS AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TRI*bunicia* P*otestate* III COS*ul* III. P*ater* P*atriæ*	Caput laureatum. Figura sedens, dextrâ globum, sinistrâ scipionem cum stellâ.	Mediobarb. A. V. C. 973, Christi 220.
IMP*erator* C*æsar* M*arcus* AVR*elius* SEV*erus* ALEXAND*er* AVG*ustus* IOVI CONSERVATORI.	Caput laureatum. Jupiter stans, dextrâ fulmen, sinistrâ hastam.	Mediobarb. in argento, A. V. C. 975, Christi 222.
IMP*erator* C*æsar* M*arcus* AVR*elius* SEVERVS ALEXAND*er* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunicia* P*otestate* V. COS*ul* II. P*ater* P*atriæ*	Caput laureatum. Mars gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ spolia.	Mediobarb. A. V. C. [ ], Christi 226.
IMP*erator* ALEXANDER PIVS AVG*ustus* PROVIDENTIA AVG*usti*	Caput laureatum. Figura stolata stans, dextrâ tenens spicas super panarium, sinistra cornucopiam.	Refertur in ære a Mediobarbo, sicut precedens, ab Oisel., tab. LXI, nº 5.
IMP*erator* SEV*erus* ALEXAND*er* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TRI*bunicia* P*otestate* VIII COS*ul* III. P*ater* P*atriæ*	Caput laureatum. Figura gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ humero trophæa.	Non refertur nec in auro nec in argento a Mediob., ab Oisel., nec in Arschot.
IMP*erator* G*ordianus* PIVS FELIX AVG*ustus* AETERNITATI AVG*usti*	Caput laureatum. Solis stantis typus.	Mediob. A. V. C. 991, Christi 238.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. VIRTVTI. AVGVSTI	Caput laureatum. Hercules stans, sinistra clavam.	Mediobarb. eod. anno.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG VIRTVTI AVGVSTI	Sicut precedens.	Ut antecedens.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG IOVI. STATORI.	Caput laureatum. Jupiter stans, dextrâ fulmen, sinistra hastam.	Mediob. eodem anno.

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
IMP. GORDIANVS PIVS FELIX. IX. AVG. VENVS VICTRIX	Caput laureatum. Venus stans, dextrâ pomum, sinistrâ hastam.	Mediob. eod. anno.
IMPe*rator* CAESa*r* MARc*us* ANTo*ninus* GORDIANVS AVG*ustus* ROMAE AETERNAE	Caput laureatum. Roma dextrâ victoriolam, sinistra hastam.	Mediob. iisd. annis.
IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS. AVG. P. M. TR. P. II. COS. P. P.	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextra sertum, sinistra palmam.	Mediob. in argento, A. V. C. 992, Christi 239.
IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. P. M. TR. P. II. COS. P. P.	Caput laureatum. Figura galeata, dextra scutum, sinistra hastam.	Mediob. in argento, iisdem annis ut et precedens.
IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG VICTORIA AVG.	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextrâ lauream, sinistrâ palmam.	Mediob. in ære sicut et precedentes.
IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG VICTORIA AVG	Sicut precedens.	Ut et antecedens.
IMPe*rator* GORDIANVS PIVS FELi*x* AVG*ustus* P. M. TR. P. III. COS. P. P.	Caput laureatum. Figura stans ad aram, gabinio habitu, dextra pateram, sinistra bacillum.	Mediob. in ære, A. V. C. 993, Christi 240.
IMPe*rator* CAESa*r* M*arcus* ANTo*nius* (sic) GORDIANVS AVG*ustus* VICTORIA AVG*usti*	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextra lauream, sinistra cornucopiam.	Non refertur a Mediobarb. nec in Archot, nec ab Oiselio. Hic tamen refert nummum æreum Domitiani, in quo Victoria cornucopiam dextrâ tenet. Alibi non ordr (?) potest referri ad annum V. C. 995, Christi 242, in quo liberalitas III ante discessum ad bellum persicum.
IMPe*rator* CAESa*r* M*arcus* ANT. GORDIANUS AVG. VICTORIA. AVG.	Caput laureatum. Sicut in precedente.	

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
Marcus IVL*ius* PHILIPPVS CAES*ar* PRINCIPI IVVENT*utis*	Caput nudum. Figura stans, dextrâ globum, sinistra bastam inversam.	Refertur a Mediobarba in arg., A. V. C. 999, Christi 246.
IMP*erator* *Cæsar* P*ublius* LIC*inius* VALERIANVS AVG*ustus* V.RTVS AVGG *(Augustorum)*	Caput laureatum. Figura militaris stans, dextrâ scutum, sinistrâ lanceam inversam.	Mediob. in ære, A. V. C. 1007, Christi 254.
IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG VIRTVS AVGG.	Sicut in precedente.	Ut antecedens.
IMP*erator* CAESAR P*ublius* LIC*inius* GALLIENVS P*ius* F*elix* AVG*ustus* FELICITAS AVGG*ustorum*	Caput laureatum. Figura stans, dextrâ caducium bastæ iunexum, sinistra cornucopiam.	Non refertur nec in auro, nec in argento a Mediobarbo, non in Arschot, non ab Oisel., non a J. J. Boissart, etc.
IMP. C. P. LIC. GALLIENVS. P. F. AVG FELICITAS AVGG.	Sicut precedens.	Vel ante captivitatem, vel post mortem Valeriani. Prior sensus ad annos V. C, 1008, Christi 255.
IMP*erator* GALIENNVS P*ius* F*elix* AVG*ustus* GER*manicus* VICTORIA GERMANICA	Caput laureatum. Victoria dextra laurenm, sinistra palmam, ad pedes captivus.	Mediobarb. A. V. C. 1009, Christi 256.
IMP*erator* *Cæsar* P*ublius* LIC*inius* GALLIENUS AVG*ustus* VICTORIA AVGG *(Augustorum)*.	Caput laureatum. Victoria stans, dextra clipeo insistens, sinistra palmam tenens.	A V. C. 1010. Non refertur in auro et si hæc inscriptio *Victoria Augustorum* invenitur in argento vel in ære, non videtur eum eodem typo. Hunc nummum inter alios possidet D. Gœthals, musæi novi Burdigalensis fundator.
Ommises en leur rang :		
IMP*erator* ANTONINVS PIVS AVG*ustus* P*ontifex* *Maximus* TR*ibuni* *ia* *Potestate* III COS*ul* III *Pater* *Patriæ*	Caput laureatum. Quadrigæ triumphales, insidente imperatore.	Mediob. A. V. C. 973, Christi 220. Arshot, t. 37.

Le 4 mai 1801, un manœuvre trouva, à quelque distance de là vers l'ouest, dans l'emplacement où a été battie la maison n° , une medaille de Potin de l'empereur Probus. Au revers était représentée une femme debout, tenant des épis de bled, et pour exergue : *Abondantia Augusti.*

M. Moreau, imprimeur, possède cette médaille.

Le 8 décembre 1801, on a trouvé, en posant une borne vis-à-vis de la maison n° 1, occupée aujourd'hui par M. Dussumier, allées de Tourni, formant l'angle de la ruë Mautreit, 3 rouleaux de medailles petit bronse, d'environ une 50e chacun. On m'en communiqua plusieurs; elles étaient assés bien conservées, presque toutes de Constantin le Grand et de son fils Constantin le Jeune (*Constantinus nobilis Cæsar*). Les revers en étaient variés, plusieurs avec des cippes (*votis XX*), avec les legendes : *Tranquilitas, Beata tranquilitas, Fides exercitûs* et autres legendes communes. Des lettres isolées dans le champ, qui étai[e]nt sans doute des marques de monétaires. Les mots *Con* (*Constantinopoli*) *p. Con.* (*percussa Constantinopoli*).

[1802]

En avril 1802 (germinal an 10), on trouva dans la demolition d'une vielle tour, rue appellée Vergniaud (1) (nom qui doit être abhorré, puisque c'est celui d'un des assassin[s] du vertueux Louis 16), on trouva, dis-je, dans la demolition de cette tour (Voy. la p. 107), sur l'emplacement de laquelle a été battie la maison n° 2, des tambours, des futs de colonne cannellée; de grosses pierres dures, carrées. J'observerai que cette tour flanquait le mur de la 1re enceinte, qui, dans cet endroit, était batti avec de petites pierres cubiques.

[On a trouvé à cette même époque, dans un champ appellé à Bel-Air ou à Terre-Nègre, à l'ouest de l'église de Saint-Seurin, plusieurs squeletes ayant chacune à la tête et aux pieds un petit vase ou pot de terre, *olla*. On trouva dans quelques-uns des pièces ou medailles de l'emp[ereur] Honorius, Arcadius. On en trouva aussi 4 d'or des mêmes empereurs dans ce même lieu] (2).

---

(1) On a vu plus haut que la rue Vergniaud est la rue du Temple.

(2) Cf. les articles et notes de Jouannet dans le *Musée d'Aquitaine*, la *Ruche d'Aquitaine*, la *Statistique de la Gironde*, et surtout son *Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges Vivisques*, publié en 1886 par M. de Mensignac, dans la *Soc. archéol.*, t. IX, 1882-1884, p. 17 44.

Du 2 floréal an 10 (jeudi 22 avril 1802). — Dans le même mois on trouva dans les fondemens du Palais et dans le lieu où a été batti le derrière de la maison appartenant aujourd'hui au s[r] Dargues, un marchand clincailler (1), n°   , un grand nombre de grosses pierres dures, de diverses formes, des entemblaments (*sic*), des architraves, des corniches avec modillons, des colones canellées qui ne pouvaient être que les debris de quelque ancien temple ou monument. On remarquait dans presque toutes ces pierres des renfoncemens, des coches qui recevaient les barres de fer qui servaient à lier ces pierres et à former sans doute des ceintres ou des platebandes.

[Le mur qui sépare les deux corps de logis, dont l'un donne sur la rue   et l'autre sur la nouvelle ruë   , a été élevé dans les mêmes fondemens où l'on a trouvé toutes ces pierres. On observera que les fondemens du Palais, au moins dans cette partie, étaient battis sur pilotis et que les fondemens du mur que l'on a élevé dep[ui]s ont été battis sur les mêmes pilotis.]

On trouva aussi dans ces fondemens une pierre d'environ 2 p. 1/2 de longueur, sur laquelle était écrit d'une manière très imparfaite et avec peu de profondeur :

CAESAR · BOVVI

Ces caractères étaient si negligés que je crus que quelqu'un avait pu les tracer tout recement; mais quelques personnes et l'apareilleur lui-même (Busquet) m'assurèrent qu'ils avaient lu ces caractères sur cette pierre dans le moment même où on la tirait des fondemens.

Mais ce qui fixa l'attention de tous les curieux, ce furent deux cippes, dont un de 3 p. 8 p. de hauteur sur 1 p. 8 p. de largeur, et l'autre de 3 p. 4 p. [de] hauteur sur 2 p. 10 [p.] de largeur. C'étaient deux belles pierres de Taillebourg, soigneusement taillées et dont les inscriptions étaient en caractères du plus beau style et bien conservées. Les voici :

---

(1) Bernadau l'appelle tantôt *Darle*, tantôt *Dardes*. — Le nom est *Dardes* aîné. Il est porté sur le *Calendrier du commerce pour l'an XIII*, comme habitant place Brutus, n° 15, et sur le *Calendrier de la ville de Bordeaux pour 1812* comme habitant même place [place du Palais], n° 17.

D. M.
VAL. FELICIS
C.AQ. DEF. ANN.
XXXX VICTORI
NA CONIVNX
P. C. ET SVBASCIA
DEDICAVT

Diis Manibus. Valerii Felicis, civitatis Aquitanorum, defuncti annorum quadraginta, Victorina conjux poni curavit et sub ascia dedicavit. — V. Gruter, p. MCLXII, nº 10.

ET M
VAL. VICTORI
NAE. CIV. AQV.
DEF. ANN. LX
FILI. EIVS P. C. ET
SVB ASCIA DED.

Eternæ memoriæ Valeriæ Victorinæ, civitatis Aquitanorum, defunctæ annorum sexaginta, filius ejus poni curavit et sub ascia dedicavit.

Quelques personnes penseront que les mots C. AQV. pouvaient signifier *civis aquitanæ*. Mais cette qualification n'étant donnée à aucune femme, on jugea que ces mots signifiaient *civitatis Aquitanorum*. Il est difficile d'en faire une autre explication. On peut faire le même raisonnement pour l'autre inscription. Cette qualification de *civis* n'est donnée à aucun Romain ni autre habitant de province. Il n'était donné qu'èn corps collectif : *cives, ob cives servatos*, etc., ce qui a determiné à interpreter ces mots CIV. AQ. par *civitatis Aquitanorum*, « cité des Aquitains ».

Ces deux cippes en pierres sépulcrales ont été transportées (*sic*)

dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'Academie (1).

1802

On trouva au mois de X^bre, dans les fondemens de la maison située sur les fossés de l'Intendance formant l'encoignure de la place du Théâtre français, deux tombeaux de pierre à 10 pieds de profondeur. Les squelettes tombèrent en poussière. On ne trouva ni medailles ni inscription.

1803

On trouva au mois de fevrier 1803, dans les fondemens de la maison n° , vis-à-vis le Théâtre français, 2 medailles moyen bronze de Tetricus. Revers : une femme debout, tenant une couronne de la main droite et de la gauche une haste. Légende : *Lætitia Aug. nostrorum.*

Au mois de mai et juin de la même année, on trouva, en creusant les fondemens de la maison n° 1, ruë Neuve-du-Temple (2), à 3 pieds de profondeur au-dessous du sol de la ruë, vis-à-vis l'hôtel appellé aujourd'hui l'hôtel de Malte, n° , une tour adossée au mur de la première enceinte de cette ville. Les pierres qui formaient cette tour étaient très considerables et d'un beau grain. Il y en avait qui avaient dans presque tous les sens de 3 p. 1/2 à 4 pieds. Je remarquai parmi ces blocs qu'il y en avait de travaillés, un entre autres dont l'une des faces était travaillée et portait un ornement en forme d'écailles. D'autres conservaient des moulures. C'étaient, il n'en faut pas douter, des pierres qui avaient appartenu à quelque monument public. Cette tour pouvait avoir 15 pieds de diamètre. Les murs avaient 4 pieds d'épaisseur. Les murs de la première enceinte, auquels cette tour était adossée, étaient battis dans cet endroit de petites pierres cubiques de la

---

(1) C. Jullian, n°s 46-47. — Cette double découverte a fait l'objet d'une notice de Monbalon, conservée à la Bibliothèque de la Ville et de plusieurs notes de Bernadau (Cf. Jullian, *Inscr. rom*, t. I, p. 153). — A la suite, Caila a ajouté une longue note pour justifier son interprétation *civitatis Aquitanorum*. Robert a montré qu'il faut lire : *civis Aquensis*, citoyen de Dax (*Soc. Archéol.*, t. VIII, p. 50-51).

(2) La rue Neuve-du-Temple est le nom donné au prolongement de la vieille rue du Temple de la rue Porte Dijeaux au cours de l'Intendance, créé par suite de l'ouverture du cul-de sac que formait cette rue.

forme de celles du Palais Gallien, et servaient de parement à ce mur dont l'interieur étaient (*sic*) batti à pierres perduës liées par un très fort ciment. Voy. la pag. 115, germinal an 10, en avril 1802.

[Dom Montfaucon a donné le dessein de quelques anciens bâtimens que l'on voit encore à Mets, dont les murs sont battis en pierre avec trois et quatre rangs de briques de distance en distance. *Ant. expl.*, tom. III, part. II, pl. CIII.

Note importante du 8 fevrier 1804. — J'ai fait aujourd'hui la même observation en examinant attentivement le mur de la première enceinte de ville près de la Porte Basse. Dans l'endroit où était adossée une vielle masure que l'on demolit, située à l'entrée de rue des 3 Canards, on voit bien à découvert le mur de la 1re enceinte, batti avec de petites pierres carrées. Il en parait une partie qui peut avoir 30 pieds de largeur sur 10 pieds de hauteur et 16 d'épaisseur. On remarque très bien que l'on a élevé ensuite sur ces anciens fondemens un nouveau mur, à la construction duquel on a employé de très grosses pierres semblables à celles qui ont été retirées de la demolition de la Porte Basse, des chapiteaux, des colonnes, des frises, des architraves. Voilà qui confirme ce que M. l'abbé Le Beuf nous dit dans sa *Dissertation sur la situation de la ville de Bordeaux* (*Hist. de l'Acad. des Inscrip.*, tom. XIII, p. 252). C'est une preuve non équivoque que les Ariens, les Gots, les Sarasins et les Normans ont detruit les murs de la 1re enceinte res pied res terre et que ces murs ont été ensuite reediffiés avec les materiaux qui avaient appartenu aux nombreux et grands édifices qui décoraient Bordeaux.]

On trouva dans les mêmes mois de mai et juin 1803, ruë [continuation de celle du Temple (je veux eviter de prononcer le nom de Verniaud, assassin)], et dans la même direction dont je viens de parler, en creusant les fondemens de la maison n° , une continuation du mur de la première enceinte. Ce mur était d'une très forte épaisseur, batti en petites pierres liées avec un mortier aussi dur que la pierre. On eut beaucoup de peine à le demolir. Ce mur pouvait être à 10 pieds au-dessous du sol de la ruë.

On trouva, au mois de mai de la même année, dans les fondemens de la maison que M. Dargues a fait batir place du Palais en continuation de celle qu'il battit l'année dernière (Voy. à la date du 2 floréal an 10 precedent, 22 avril 1802), on trouva, dis-je, dans les fondemens de cette dernière maison et en demolissant

les fondemens du vieux mur du Palais, des pierres énormes d'un très beau grain, ornées d'agrémens, des platebandes, des corniches, des entablemens, des frises, des rosaces, des volutes et autres ornemens d'architecture qui prouvaient que ces pierres avaient appartenu à quelque monument public et que l'on s'en était servi pele-mele pour les fondemens de ce Palais (Voy. la page cy-dessus 116). On voit que ces pierres provenoient du temple de Diane qui, dit-on, était construit là où est aujourd'hui la place Sainte-Colombe (1).

Du 12 août 1803. — On a commencé à démolir la Porte Basse, qui n'est dans le vrai qu'une trouée dans l'ancien mur de ville. Je l'ai examinée plusieurs fois avec attention : je n'ai apperçu ni cintre, ni gonds, ni feuillure, ni coulisse pour recevoir la herse. J'en ai fait prendre les dimensions : son épaisseur est de 13 pieds, sa largeur de 9 p. 8 p., sa hauteur de 15 p. Cette porte n'était remarquable que par la grosseur des pierres dures qui dans cette partie formaient la première enceinte de la ville. On acheva de la démolir le 4 8[bre] suivant. M. Mazois fils en leva le plan, dont il fit présent à la Société des Sciences de cette ville. Je remarquai sur une des pierres un crabe grossièrement sculpté. Je remarquai aussi sur une autre pierre, d'une grandeur énorme, les caractères cy après assés profondement gravés : S I O. Je distinguai sur une autre les chiffres romains XXI, mais imparfaitement gravés. Je distinguai parmi ces grandes pierres des architraves semblables à celles que j'ai remarqué dans le même mur à la suite allant vers la ruë des Mottes (2), à peu près à une cinquantaine de pieds de la Porte Basse (3).

En 9[bre] 1803, on trouva un dépôt considerable de pièces de monnaies d'or ou tiers de sou d'or [dans la demolition d'une vielle maison située près la porte de l'ancien Palais de l'Ombrière]. J'en vis quelqu'uns, entre autres deux dont j'ai fait la description cy jointe. La première representait la tête de Cheribert I, fils de Clotaire I et petit-fils de Clovis et avoit été frappée à Bagneux, près Paris. L'autre était une pièce espagnole, representant le roi goth Reccevinthe et frappée à Taragone (4).

(1) [Tillet]. *Chroniques historiques et politiques de la ville de Bordeaux*, p. 17.

(2) La rue des Mottes ou rue Caguemule correspond au côté méridional de la place Pey-Berland.

(3) Cf. l'article de Bernadau dans le *Bulletin polymathique*, t. II p. 103, qui signale trois autres marques non aperçues par Caila. — Jullian, nos 842-846.

(4) Caila a joint ici un feuillet plus petit de 4 pages, où il a transcrit un travail

[1804]

En janvier 1804, on decouvrit des tombeaux dans les fouilles qui furent faites près de la chapelle du Temple, du côté du sud où depuis a été battie la maison n° . J'assistai à l'ouverture de quelques-uns de ces tombeaux. On y trouva dans presque tous une phiole vuide arrondie dans sa base et surmontée d'un goulot long et étroit. J'en conserve une dans mon cabinet. Ces phioles étaient placées au côté gauche de la tête du squelete. Un de ses squeletes portait la main droite sur une valve de coquille du genre des peignes. Tous ces squelettes qui se reduisirent presque en poussière étaient tournés vers l'orient. Je fis chercher dans les tombeaux; on n'y trouva ni encens, ni charbon, ni pièce, ni éperons, ni armes. Ces fioles avaient sans doute contenu de l'eau benite. Cette chapelle du Temple avait appartenu originairement aux Templiers. Elle parait avoir été battie vers le 12e siècle. Les Templiers furent détruits en 1307, leurs biens donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem, depuis chevaliers de Malte. Je jugerais, d'après le degré de degradation de ces squelettes et les phioles qui ont été trouvées dans les tombeaux, que ces corps y ont été deposés vers le 13 et 14 siècle, époques où ces pratiques cessèrent d'être observées. Voy. ce que j'en ai dit dans má dissertation sur les deux fioles trouvées en 1791 dans un tombeau au cimetière de Saint-Surin (1).

En avril 1804, Mrs Bernard et Sicard, marchands bijoutiers de cette ville (2), fesant creuser les fondemens de la maison qui

---

intitulé : *Notes sur deux pièces de monnaie ou tiers de sou d'or trouvés en novembre 1803 dans les démolitions du Palais de l'Ombrière de cette ville, communiquées à M. Duchesne de Beaumanoir le 11 janvier 1804.* On lit en marge : « Ces notes furent inserées dans le *Bulletin polymathique du Museum*, n° 8, 11e année, 17 messidor, p. 223. » Caila lut à la séance de l'Académie du 10 août 1808 une dissertation sur cette trouvaille (Arch. de l'Académie, liasse des mémoires académiques de Caila, n° 19). Cf. Berchon, *op. cit.*, p. 57-58.

(1) Caila a omis de signaler à sa date cette découverte, mais la liasse de ses mémoires académiques, conservée à la Bibliothèque de la ville, contient, sous le n° 4, sa *Dissertation sur deux lagenes trouvées au mois d'août 1791, dans un tombeau à 22 pieds de profondeur, dans le cimetière de Saint-Seurin*, lue à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts le 13 août 1803 [avec planche].

(2) Sicard et Bernard sont indiqués sur l'*Almanach général, statistique et commercial de la préfecture de la Gironde*, ans XIV et 1806, comme habitant place de la Comédie, n° 2. C'est en 1813 qu'ils s'installèrent dans leur nouvelle maison,

donne sur les fossés du Chapeau-Rouge au nord, sur la ruë des Piliers de Tutelle au midi (*sic*) et ruë de la Mousque au sud, on trouva, à une trentaine de pieds sous terre, une fontaine pratiquée dans l'épaisseur du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux, sur lequel a été elevé le mur de ladite maison dans la partie du sud, ruë de la Mousque. Cette fontaine, dont la voute ouverte était très bien conservée, était entretenuë par une source d'eau vive. On appercevait les places où avaient été posés trois robinets. Au devant était un reservoir qui pouvait avoir de 6 à 7 pieds de diamètre sur autant de profondeur. C'est dans ce reservoir que l'on puisait l'eau. Cette fontaine était au pied du mur exterieur de la ville. Il fallait descendre dans le fossé pour y puiser l'eau. Je remarquai au haut du cintre de la voute une petite niche dans laquelle avait du être placée quelque petite statuë (1). Je vis bien à decouvert le mur exterieur de la première enceinte de cette ville. Les pierres en étaient cubiques, d'environ 6 à 7 pouces dans tous les sens, semblables à celles du mur de la Porte Basse. Voyez ma note cy-dessus, p. 119.

J'oubliais de dire que cette fontaine était protegée par une voute d'environ 20 pieds de largeur sur 20 p. de hauteur et une trentaine de profondeur. Un seigneur de Pontac, qui avait fait batir le bel hotel appellé la Maison Dorade, situé de l'autre côté de la ruë de la Mousque, dont il subsiste encore une partie, obtint dans le 16e siècle des jurats la jouissance du terrain qui était situé au devant de son hotel, à condition qu'il y formerait une place pour la communication libre de la ruë de la Mousque aux fossés du Chapeau-Rouge et qu'il y élèverait une fontaine (2). Ce fut alors que l'on ferma la source de l'ancienne fontaine dont je viens de parler, que l'on combla le fossé et que l'on y forma cette place que nous avons vu jusqu'à ce moment et dont il ne subsiste que la partie sur laquelle se termine la ruë des Piliers de Tutelle vers le Chapeau-Rouge.

28 juin 1804. — On a trouvé au quartier de Puypaulin, dans les fouilles que l'on fait dans la direction du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux, là où étaient les écuries de la

---

« au Chapeau-Rouge », dit le *Calendrier pour la ville de Bordeaux* de 1813, « rue Piliers-de-Tutelle, n° 1 », précise celui de 1814.

(1) Il s'agit de la fontaine de Tropeyte.

(2) D'après Baurein (*Var. bordel.*, t. IV, p. 93).

ci devant Intendance, un bloc de pierre de Taillebourg formant un parallélipipède, dont 3 côtés étaient chargés de bas-reliefs. J'ai fait, au nom de la commission de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, une dissertation sur cet antique, qui est dans mon portefeuille et sous la date du 14 juillet 1804 (1).

Du 14 juillet 1804. — Papon m'a remis ce jour une fiole ou lagene qu'il venait de trouver à Sainte-Eulalie, dans un tombeau placé exterieurement entre deux éperons du clocher, vers la partie nord, à la suite de l'entrée latérale de cette église. Ce tombeau, dont la tombe était en dos d'âne, contenait un squelette. Je remarquai que le tombeau étant placé sous une dalle du clocher, on avait percé le tombeau dans sa partie inférieure pour l'écoulement des eaux qui auraient pu s'y introduire. La fiole est dans mon cabinet. C'est celle dont le verre est noir et dont la base est avariée.

Du 18 juillet 1804. — On a trouvé dans les fouilles que l'on fait dans le quartier de Puypaulin et dans le lieu dont je viens de parler, une pierre sépulcrale surmontée d'un fronton dans lequel on voit en relief une tête de femme. Au bas est une inscription en lettres romaines :

Æ. MEM. GRÆCINIAE BLANDÆ. D F. ANN. XXXI MAR†VS. C.G.P.	*Æternæ memoriæ Græciniæ Blandæ defunctæ anno trigesimo primo, maritus cum gemitu posuit.*

Cette pierre a été portée dans la salle de l'Academie (2).

Du 26. — On trouva une pierre sepulcrale, sur laquelle était gravée cette inscription :

(1) Espérandieu, n° 1062. — L'emplacement est occupé par le n° 7 de la rue Guillaume-Brochon (maison Fagel). La dissertation de Caila est conservée à la Bibliothèque de la ville, dans la liasse de ses mémoires académiques (n° 5); il fut lu à la séance du 24 juillet 1804, présidée par Latapie. — Bernadau (*Tablettes*, p. 61) s'est trompé en plaçant cette découverte le 5 mai 1804, de même que Jouannet (*Actes de l'Acad.*, t. IX, p. 179) en lui assignant l'année 1803. Un Hollandais, de passage à Bordeaux, décrit le bas-relief de Jupiter et Ganymède, Junon et Léda, qu'il vit au Museum de Rodrigues, le 28 septembre 1804; il dit que la pierre fut trouvée « il y a environ trois semaines » (Th. Amtmann, *op. cit.*, dans *Rev. hist. de Bordeaux*, 1913, p. 266).

(2) C. Jullian, n° 114. — Espérandieu, n° 1161.

SENDRVS CIVIS
PARISIVS ANNO — *Parisius* pour *Parisiensis.*
RVM L. (1)

Un fut de colonne ronde avec sa base.

Un sphinx grec (2). [Nᵃ, Voy. le dict. iconologiste par M. de Prezel, au mot *sphinx*, où l'on verra la différence qui existe entre le sphinx grec et le sphinx égyptien, ce qui prouverait les rapports établis entre nous et les Marseillais, qui eux-mêmes en avaient avec les Grecs.]

Du 4 août 1804. — On a trouvé dans les mêmes fouilles 3 tambours de colonne chargés de reliefs. Ces tambours pourraient former une dependance du piedestal dont je viens de parler.

Une pierre sepulcrale, sur laquelle est representé un personnage en demi relief. L'inscription est effacée.

Une autre pierre sepulcrale, où est en demi relief un personage avec ce fragment d'inscription sur le fronton de la pierre :

CINTONIS D. FIL. (3)

Un chapiteau à feuille d'acanthe.

Des frises, des entablemens, chargés d'ornemens.

Deux pierres, dans chacune desquelles on remarque de[s] renfoncemens, dans lesquels on avait sans doute placé des urnes cineraires recouvertes par d'autres pierres.

[Dom Martèn[e], liv. V, chap. VI, nous dit que les sepulcres des Gaulois n'étaient de leur nature qu'une fosse fort enfoncée. Tous ceux qu'on a déterré jusqu'ici justifient cette verité. La fosse était quelquefois ornée d'une maçonnerie ronde. On a trouvé même des pierres entières dans la fosse, creusées *en rond*, qui contenaient les cendres des morts et autres choses particulières à la nation gauloise.]

Du 6 au 15 août 1804. — On demolit le jubé qui separait le cœur de l'église Saint-André d'avec la nef et on clotura la chapelle qui est aux allées du chœur au derrière du chevet. On doit la conservation de ce monument, qui remonte au 16ᵉ siècle, à la

(1) C. Jullian, nº 55. — M. Jullian cite cette inscription comme connue seulement par Bernadau, qui a lu SERDVS.

(2) Espérandieu, nº 1199, qui date inexactement la découverte du *28 juin 1804*.

(3) C. Jullian, nº 224. — D'après Bernadau, qui n'a lu que le mot CINTONIS.

renaissance des arts sous le règne de François premier, à M. de Saint-Angel, grand ouvrier de la cathedrale.

En 9bre 1804. — On trouva parmi les blocs de pierre retirés des fouilles faites sur le territoire de Puy-Paulin, un cippe, sur lequel je lus ces mots, en caractères romains bien formés :

Æ. MEM.
PROCIÆ DEF.
ANNO. XVII. (1)

On trouva aussi plusieurs membres d'architecture, des reliefs, des trophées, etc., dont quelques-uns furent portés dans la salle de l'Academie.

1805

Au mois de mars 1805, en demolissant une vielle maison située au coin de la rue Poitevine et de celle du Pas-Saint-George, à droite en venant du Vieux Marché, sortant de la ruë des Epiciers, on decouvrit partie des murs de la première enceinte de la ville, dans laquelle on trouva une porte qui traversait le mur. Elle avait 6 pieds 1/4 de largeur et 15 à 16 pieds de hauteur, sur toute la largeur de l'ancien mur, qui pouvait être de 11 à 12 pieds. On crut remarquer un empatement aux pieds de la porte qui annonçait un avant-corps. On crut que c'était la porte appellée dans les anciens textes et dans la *Chronique* la porte Begueyre. On trouva dans la demolition de cette partie de la vielle enceinte de cette ville des pierres enormes, des fragmens de corniches, des entablemens, des tambours de colonne. J'ai fait dessiner le tambour et fait porter à l'Academie le fragment d'une corniche, que j'ai fait aussi dessiner (2). [Ce tambour avait 3 p. 1/2 de diamètre, ce qui suppose que la colonne avait une trentaine de pieds d'elevation.]

Le même mois, on decouvrit près de Saint-Seurin, dans le local appellé le Manège ou cirque, et précisément dans le lieu où se font les exercices, un pavé à la mozaïque, de l'espèce appellée *tesse-*

(1) Inscription perdue, inédite : (*Dis manibus et aetern*)*ae mem*(*oriae*) [PROCI...Æ] *Proclae def*(*unctae*) *anno*(*rum*) *XVII*. *Proclae* est une forme populaire contractée pour *Proculae* (*Cf. C.I.L.*, t. XIV, nos 918, 961, 1203, 1271, 1281, 1514, 1753, etc.)

(2) Espérandieu, no 1213.

rata. Elle a été dessinée par M. Combes et presentée à l'Academie. Si M. Combes ne fait pas de rapport, je me propose d'en faire. [Il fit son rapport au mois de juin de la même année (14 juin 1805-25 prairial an XIII). Il joignit à son rapport le dessein de cette mosaïque, très bien exécuté.]

On trouva aussi le même mois, à l'extrémité du fossé situé entre la ruë Saint-James et la ruë du Cahernan, à 14 pieds du premier arbre de la promenade, en venant à droite du coté de Saint Eloi, un charnier. J'en fis la visite avec M. Combes et j'en fis mon rapport à l'Academie le 15 avril 1805.

On fesait depuis quelques années des fouilles dans un champ appellé à Terre Nègre, à environ 500 pas ouest de l'église de Saint-Seurin. On y decouvrait journellement beaucoup de squeletes dans le sable avec des vases sinerè[re]s, des medailles et autres objets d'antiquité. Je me réunis à Mrs Petit, Gœthals, Jouanet, Dargelas et Geraud, et nous fîmes en deux reprises de 7 jours chacune, au mois de juillet et d'aout, des fouilles qui nous produisirent plusieurs urnes ou vases pleins d'ossemens brulés, la plupart couverts d'une brique, des valves de peignes, de petits plats de terre grise en forme de patères, de petits vases de differentes formes, quelques medailles de bronze presque frustes, parmi lesquelles nous distinguames un Neron, des Trajans, des Adriens. Nous trouvames des amuletes, des fibules. Nous observames que les squeletes n'étaient pas entiers. Le vase cinerère contenait les cotes, les vertèbres de l'épine du dos, brulés ; la tête, les os des bras, des cuisses et des jambes étaient rangés auprès des vases. Mais ce qui nous frappa le plus, ce fut une tête [que nous jugeâmes être celle d'une] femme à raison du peu d'épaisseur du crane, sur laquelle portait un miroir de metal, dont quelques parties de la superficie avaient conservé leur poli. M. Petit, l'un de nous, la possède (1).

[Théodose renouvela à l'égard de Constantinople la loi ancienne qui défendait d'enterrer les morts dans l'enceinte de Rome et des villes municipales. Il n'excepta que les reliques des martyrs et les corps des empereurs qui avaient leur sepulture dans le vesti-

---

(1) Cf. la notice de Jouannet déjà citée, n° 24, qui parle d'une « petite tête d'enfant » (*Soc. Archéol.*, t. IX, 1882-1884, p. 29 et 38) et la *Notice* [du même] *sur les antiques sépultures du département de la Gironde* (*Actes de l'Académie*, 1831, p. 134).

bule de l'église des Saints Apôtres. On lui permit aussi d'inhumer les évêques de Constantinople. *Hist. du Bas Empire*, par M. Lebeau, tom. V, p. 65.

On brulait rarement les morts sous le règne de Théodose. Le christianisme avait presque aboli cet usage. Les corps des personnes riches étaient enveloppés d'étoffes de soye et portés sur des lits dorés. Tom. V, p. 508.]

Nous trouvâmes, le 9 aout, un bras phallique en bronze très bien conservé : à droite le phallus, à gauche le bras, au centre le phallus en repos. Cette amulette est assortie d'un anneau par où on le suspendait. Je renvoie au 7e v. des Ant. d'Herculanum, édition in-8°, p. 100, n° CLXIII, où l'on trouvera à peu de chose près la forme de notre bras phallique. Le sort le donna à M. Dargelas (1).

[Nous trouvâmes plusieurs tuiles plates de ... pouces de large et ... d'epaisseur, avec un rebord de ... d'epais qui règne sur toute la largeur de la tuile et qui rapelle celles qui furent trouvées à Framont, en Lorraine, dont il est parlé dans la *Religion des Gaulois*, par dom Martin, 1er vol., p. 339.]

Au mois d'avril de la même année, le sieur Queva, sculpteur de cette ville, plaça dans le jardin du palais de la Préfecture, cy devant l'Archevêché, près de la grille qui donne sur le cours d'Albret, la belle Renommée en bronze que l'on croit être de la main de Germain Pilon (2). [Cette Renommée était placée audessus du mausolée de M. le duc d'Epernon père, qui a existé dans une des chapelles de la collegiale de Cadillac jusqu'à la Revolution, où les habitans de cette petite ville, excités par un scelerat revolutionnaire, abatirent ce beau monument, dispersèrent les cendres des seigneurs de Cadillac qui y étaient deposées. La Renommée échapa heureusement à leurs fureurs et fut mise dans une salle du chateau, où elle fut découverte par M. Didiet (3),

(1) Cf. la notice de Jouannet sur Terrenègre, p. 40, et la *Notice* [du même] *sur les antiques sépultures populaires de la Gironde* (*Actes de l'Académie*, 1831, p. 145, et planche II, n° 19).

(2) Cette statue est, en réalité, de Pierre Biard (Cf. Ch. Braquehaye, *Les artistes du duc d'Épernon*, Bordeaux, 1888, in 8°, p. 21-25, 203-206; *Pièc. justif.*, p. 41-43). L'attribution à Germain Pilon se retrouve dans la lettre de Compans, maire de Cadillac, au préfet, du 6 mars 1832 (Braquehaye, *Pièc. justif.*, p. 42-43).

(3) Arrêté du préfet Delacroix, du 8 septembre 1804 : « Vu le rapport fait par M. Didiet, ingénieur en chef du département, et Bonfin, architecte de la ville de

membre de l'Academie, qui fit à ce sujet une notice. Le prefet Lacroix (1) la reclama et la fit placer où elle est dans ce moment (avril 1805)] (*a*).

(*a*) *Caila avait d'abord ainsi rédigé ce passage:* « Cette Renomée a été enlevée du chateau de Cadillac, où elle étoit deposée depuis la destruction du beau mausolée de M. le duc d'Epernon père, dans les tems de barbarie par lesquels nous venons de passer. Cette Renommée était placée au haut de ce mausolée et y fesait un très bel effet. »

C'est sur les desseins de M. Combes, ingenieur architecte de la ville, que le s. Queva a élevé ce monument où on le voit aujourd'hui. Il consiste en un socle ou pied d'estal, une colonne sur le chapiteau de laquelle on voit 4 tortues en bronze qui supportent un globe, surmonté d'un vent qui reçoit le pied gauche de la Renommée, qui tient de la main droite une trompete qu'elle embouche, et un laurier de la gauche. Ce laurier a été ajouté par le sculpteur fondeur, le s^r Chinard. Tout le pied d'estal, colonne et globe sont de marbre blanc. La colonne fesait partie des 6 colonnes qui étaient depuis plus de deux siècles dans l'église de Saint-Bruno. Un chevalier de Malte, de la maison de Sourdis, les avaient (*sic*) prises sur un vaisseau turc et en avait fait present à M. le cardinal de Sourdis, archevèque de cette ville. J'observerai encore que les ailes de la Renommée étaient la plus grande partie en bois bronzé et que le s^r Chinard en fit la restauration en bronze (2).

1806

Dans les fouilles qui furent faites dans les premiers mois de cette année sur le terrain où était situé le chateau de l'Ombrière, on trouva dans les fondements de la partie qui avoisine la ruë des Argentiers et où ont été baties les maisons n° qui forment l'entrée de la nouvelle rue ..... (3), on trouva des masses de pierre dure, parmi lesquelles nous distinguames, M. Combes et

Bordeaux, duquel il résulte qu'il existe au ci-devant château de Cadillac... une Renommée en bronze... » (*Ibid.*, p. 41).

(1) *Sic* pour Delacroix.

(2) Paul Fourché, *Les statues à Bordeaux depuis les premiers siècles jusqu'en 1900*, Bordeaux, 1912, pet. in-8°, p. 26. — J'ai publié la note de Caila sur la Renommée de Pierre Biard dans la *Rev. hist. de Bordeaux*, 1915, p. 220-221.

(3) La rue du Palais-de-l'Ombrière.

moi, des tronçons de colonnes unies, canellées, des corniches, des entablemens, des chapiteaux d'ordre corinthien, des bases, un[e] belle pierre taillée en coquille, qui avait du servir au couronnement d'une niche, une (*sic*) autre gros bloc de pierre sur lequel était sculpté un lion passant. Tous ces membres d'architecture ne pouvaient être que les restes de ce temple de Diane qui, d'après la tradition, existait dans le local où fut batie depuis l'église de Sainte-Colombe. Ces pierres, qui se trouvèrent sous la main lorsque les comtes de Gascogne firent relever dans le 10e siècle les murs de la ville et firent construire le chateau de l'Ombrière, furent employées à toutes ces restaurations. Voilà, comme nous l'avons dit plusieurs fois, la seule raison que l'on puisse donner de la decouverte journalière de tous ces monumens, toutes les fois que l'on abat ou les anciens murs de ville, ou quelque antique édifice.

Mars 1807

On creusa les fondemens de la maison située près l'ancienne porte Basse et formant l'encoignure de la ruë des Trois-Canards. On decouvrit les fondemens du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux. On reconnut la 1re couche des fondemens, qui était en petites pierres dures cubiques, et l'on trouva sur ces premières assises de grosses pierres d'un très beau grain, formant des membres d'architecture, comme des corniches, des entablemens, un entre autres ornés (*sic*) de reliefs en grandes écailles. Ces divers membres d'architecture, avaient été placés les uns sur les autres alors que les comtes de Gascogne reedifièrent les murs de la 1re enceinte et se servirent des materiaux des anciens monumens qui ont du exister dans la ville de Bordeaux, comme le prouvent irrevocablement les decouvertes journalières que l'on fait toutes les fois que l'on decouvre les murs de la 1re enceinte. — On y trouva une medaille que je n'ai pu voir encore.

Du 10 avril. — On decouvrit dans le mur de ville, au même endroit, un gros bloc de pierre dure, sur lequel étaient gravés ces mots :

post ERISQVE
I. ATA P. XX. DRV. (1)

(1) Inscription perdue, inédite.

C'est une pierre sepulchrale élevée à la memoire d'un particulier et de sa posterité. Le fonds sur lequel avait été élevé ce monument avait 20 pieds de largeur.

On remarquera, dans la rue des Petits Carmes en ville (1), une inscription grecque placée au-dessus de la porte d'une maison située dans cette ruë, n°   . La voici : ΓΝΩΘΙ ΣΑΥΤΟΝ, *connais-toi toi-même.* Cette belle maxime, que Juvenal disait descendre du ciel, est attribuée quelquefois à Solon, quelquefois à Thalès ; mais le plus grand nombre des auteurs la donne à Chilon. Les passages ont été recueillis par Ménage, *Sur Diogène Laërce,* t. 2, p. 22. Un stupide démocrate, croyant que c'etait quelque marque de féodalité, tacha de la faire disparaître; mais elle paroit encore assés pour être luë. Je n'ai pas besoin de dire que cette anecdote se rapporte à l'époque des folies revolutionnaires.

Juin 1812

Le s. Darieux jeune, notaire de cette ville, fesant exploiter un emplacement rue Neuve-du-Temple (2), dans la direction du mur de la première enceinte, on y deterra un cippe avec l'*ascia,* très bien conservé, où on lisait l'inscription suivante en très beaux caractères romains (3) :

D.   M.
SECVND
INO ꟷ
ANN. XII
SECVN
DINA MA
TER. P. C.

Au très haut (4). *Secundina a fait élever cette pierre à Secundinus, son fils, âgé de douze ans.* J'ai fait des demarches auprès du maire de la ville pour faire porter cette pierre au Museum.

---

(1) Section de la rue Poquelin-Molière entre la rue de Grassi et la rue Castillon.

(2) Cf. *supra*, p. 118, n. 2.

(3) C. Jullian, n° 295.

(4) *Caila avait d'abord écrit :* Aux dieux mânes. *Il a biffé et remplacé.*

On (1) trouva dans le même lieu une tête de faune qui paraissait avoir été supportée par un therme ou par une gaine. Elle fut portée au Musée.

Août 1812

On fit porter au Museum une pierre de forme ovoïde, sur laquelle était gravé en relief un hippodrome. Cette pierre avait servi de baze à une croix appellée la Croix de Seguey. Tout porte à croire qu'elle avait été placée autrefois au haut d'une obelisque, où elle servait de couronnement ou *meta* d'un hippodrome qui avait sans doute existé dans ces quartiers-là. Je n'en augurerai pas pour cela que l'obelisque qu'elle couronnait eut appartenu aux ruines du Palais Galien; car tout annonce que ce monument n'a jamais été achevé. Voy. ma dissertation (2).

---

(1) *Caila a biffé la date qu'il avait mise en tête de ce paragraphe :* juillet 1812.

(2) Allusion au *Rapport fait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville sur le Mémoire présenté à cette Société par M. Mazois fils, intitulé « Essai historique sur l'Amphithéâtre de Bordeaux », vulgairement appelé le Palais Gallien*, lu par Caila le 5 avril 1803 et conservé à la Bibliothèque de la ville dans la liasse de ses mémoires académiques (nº 2).. — Cf. sur cette découverte, Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 24.

VARIÉTÉS

LE CLOCHER DE SAINT-MICHEL

ET UNE NOTE INÉDITE DE D. CL. ESTIENNOT

Le clocher de Saint-Michel, construit de 1472 à 1492, fut frappé par la foudre en 1679 et la pointe de la flèche fut abattue, d'après le témoignage de Vauban.

A plusieurs reprises, la foudre l'avait atteint. Une première fois, en 1594, elle était tombée sur l'aiguille (1). De nouveau, le clocher fut frappé par la foudre en 1608.

En 1495, une tempête avait renversé les clochetons (2). Le 21 juin 1660, un tremblement de terre fit tomber quelques pierres (3). Le rapport de Manès au conseil municipal de Bordeaux, en 1864, parle d'une tempête.

Quelques années avant 1679, le clocher avait failli disparaître. A la suite d'une émeute, en 1675, des factieux s'en étaient emparés et Louis XIV avait, par suite, donné ordre de le démolir, ordre qui ne put être exécuté, grâce au respect et à l'amour des Bordelais pour ce

(1) Bernadau, *Antiquités bordelaises*, 1779; Constant, *Album des voyageurs*, Bordeaux, 1838.

(2) L. Lamothe, *Actes de l'Académie*, 1845.

(3) *Chronique bordeloise*, continuation par Ponthelier.

monument. Cependant, les cloches furent descendues et transportées au Château-Trompette. Mais, en 1680, l'illustre ingénieur Vauban, dans un mémoire qui a été conservé, demanda au roi que le clocher fût épargné et réparé. C'est dans ce mémoire que Vauban rappelle le fait que nous avons relaté plus haut, la chute de la foudre sur la flèche, en 1679. « Il serait d'ailleurs, disait-il, de la piețté du Roy de lui restituer ses cloches et de faire raccommoder la pointe de la pyramide dont cinq ou six toises furent abbatues l'an passé d'un coup de foudre... »

Bayonne, le 20 avril 1680.

VAUBAN (1).

La partie de ce mémoire relative au clocher de Saint-Michel a été publiée par L. Lamothe, dans *Recherches sur les bénéficiers de Saint-Michel* (2). Le mémoire entier a été publié plus tard dans les *Archives historiques de la Gironde* (3).

La chute de la foudre sur le clocher de Saint-Michel, en 1679, n'était connue jusqu'ici que par le mémoire de Vauban.

Une note inédite de D. Claude Estiennot, découverte dans un manuscrit du savant Bénédictin, rappelle le même fait, avec des détails d'un grand intérêt.

D. Claude Estiennot de Serre, de la Congrégation de Saint-Maur, écrivait à Sainte-Croix de Bordeaux, en l'année 1679, l'histoire de cette abbaye. L'œuvre du savant Bénédictin est conservée dans un manuscrit, au milieu d'autres pièces relatives à Sainte-Croix. Elle

(1) *Arch. mun*, EE 215.

(2) Bordeaux, Faye, 1845, in-8º de 78 p.

(3) T. XXXVIII, 1903, Mémoire de Vauban, communiqué et transcrit par M. Th. Amtmann.

occupe les pages 237-251, sous le titre : *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bourdeaux*, par le R. P. D. Claude Estiennot, p. 337. A la page 238, le titre est reproduit en latin, avec la date 1679. Au-dessous de ce second titre, se trouve la note suivante : « Le jour de saint Roc, 16 août 1679, entre 3 et 4 du matin, à la fin de matines, il fit de grands tonnerres, et la foudre tomba sur la pointe du cloché de Saint-Michel qu'elle abatit avec les pointes des piramides qui font le sommet des pilles ou angles. » (1).

Tout ici, la note et le manuscrit intéressent en particulier les amis des antiquités de Bordeaux.

Cette note méritait d'être publiée, car elle apporte une contribution importante à l'histoire du clocher de Saint-Michel.

D. Étienne Darley.

MES SOUVENIRS

RÉCIT HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS A BORDEAUX LE 12 MARS 1814

Le manuscrit que nous publions ci-après a été écrit par un vieux Bordelais né, paraît-il, dans la paroisse Saint-Michel vers 1776 et décédé presque centenaire. Au cours de sa longue carrière, il avait beaucoup vu et... beaucoup observé.

Malheureusement, la crainte causée par certaines convulsions politiques fit un jour réduire en cendres les manuscrits

(1) Bibliothèque nationale, Paris, ms. 12666, lat. ancien fonds Saint-Germain-des-Prés.

de l'ancêtre. Seul le cahier ci-après fut sauvé de l'autodafé par une circonstance inconnue. Conservé pieusement dans la famille, il nous a été communiqué par la petite-fille du rédacteur. Sur nos instances et avec une bonne grâce à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, elle nous autorisa à publier ce fragment qui ajoute quelques précisions aux récits connus de la fameuse journée du 12 mars 1814.

Cette version, écrite par un acteur modeste et enthousiaste, montre bien l'état d'esprit qui régnait alors dans notre ville. et complète heureusement les relations de Rollac, Marchandon, Martignac, Ferrère, Bernadau, etc. A ce titre, il apporte une utile contribution à l'histoire locale.

M. C.

Je voyais très souvent, dans mon enfance, un de mes oncles, perruquier de son état, et qui avait pour client M. Janquet, médecin en chef de l'Hôpital Saint-André.

Ce fut lui qui fit admettre mon oncle dans l'armée royale de Guienne, laquelle avait pris naissance dans ce département tout de suite après la mort du roi martyr Louis XVI. A la tête de cette armée se trouvait le général Papin qui en avait été le fondateur.

En présence de ces hommes que je rencontrais chez mon père et instruit par mes parents, je ne pouvais être qu'un disciple de la vérité et du droit divin.

En grandissant, les circonstances m'amenèrent à être sacristain à la métropole de Bordeaux. Je fis alors connaissance d'un homme très estimable sous tous les rapports, religieux et royaliste, qu'on nommait Joanni, et qui exerçait la modeste profession de perruquier.

C'était en 1810.

Ce digne brave homme me parlait très souvent d'une société qui se formait sous les auspices de M. de Taffart de Saint-Germain et de M. de Gombault et mon plus cher désir été d'en faire partie.

Enfin arriva le 12 mars 1814, une des journées les plus mémorables du XIXe siècle.

La veille de ce beau jour, et à 10 heures du soir, vint frapper à ma porte un monsieur que je vis pour la première fois; il me dit qu'il avait à me parler; je le fis entrer tout de suite dans ma chambre dont je fermai la porte sur-le-champ, car j'habitais le rez-de-chaussée.

Et à peine fut-il entré qu'il me demanda si j'avais ici quelqu'un avec moi; ma réponse fut que j'avais ma femme et mes enfants; sur ce, il me montra une cocarde blanche; à cette vue je ne sais ce qui se passa de joie en moi; il me déclina alors son nom : « Je suis, me dit-il, M. de la Servière, sous-lieutenant de la compagnie à laquelle vous appartenez, et nous avons pour capitaine M. de Castelnau de Cazebonne; vous aurez à vous rendre, demain matin à 10 heures, sur la place Saint-Julien, et là vous attendrez les ordres qu'on vous y donnera. » Nous fraternisâmes ensuite et il prit congé.

Il me tardait d'être au lendemain matin. C'est pourquoi, aussitôt mon lever, j'allai chez Mlle Monier, lingère de l'église, et je la priai de me faire deux douzaines de cocardes blanches, et à 9 heures j'allai les prendre.

De là je me dirigeai vers la place Saint-Julien où je ne trouvai personne de ma connaissance, mais au bout d'environ une demi-heure arriva le sieur Vincent, sculpteur sur bois et doreur, de la rue des Trois-Conils, avec lequel je causai un instant et qui me dit : « Si vous voulez me croire, nous irons en avant. » En effet, nous allâmes près du pont de la Maye, et là nous vîmes un groupe d'officiers anglais avec le maréchal Beresford. Sur-le-champ, nous mîmes nos cocardes blanches et nous criâmes : Vive Louis XVIII, roi de France et de Navarre.

Aussitôt ces officiers montèrent à cheval et nous suivirent jusqu'à l'endroit où plus tard fut élevée une pyramide qu'on appela « La Colonne du XII mars 1814 », et ce à l'embranchement de deux chemins, route de Toulouse et route de Bayonne.

C'était là que nous attendait M. Lynch, maire de Bordeaux, accompagné de la garde municipale à cheval. Dès qu'il aperçut les Anglais et les Portugais, ils ôtèrent de leurs shakos l'aigle et mirent la cocarde blanche.

M. le Maire en fit autant et alla ensuite se placer à côté du maréchal Beresford et on se dirigea vers la mairie en suivant la route de Toulouse; je pris alors le devant sur la même route; lorsque je fus arrivé sur la place Saint-Julien, je rencontrai un grand nombre de soldats de la garde urbaine qui barraient le passage.

Alors M. Martignac fils me dit : « Vous ne passerez pas, attendez M. le Maire. » Je ne tins aucun compte de sa défense, je rompis les rangs et nous passâmes. Arrivés sur la place, nous vîmes beaucoup d'hommes qui avaient des cocardes blanches et qui criaient : « Vive Louis XVIII, roi de France et de Navarre! »

A l'arrivée du maire sur la place, je me mis à droite de son cheval et je marchai jusqu'à l'hôtel de ville qui était alors où est maintenant la caserne des Fossés

Je montai avec M. le Maire dans son cabinet, en compagnie du maréchal Beresford; là, le maire adressa la parole au maréchal en ces termes : « Maréchal, c'est en qualité d'alliés, m'avez-vous dit, et au nom de notre roi Louis XVIII que vous êtes entrés à Bordeaux. Nous attendons aujourd'hui Mgr le Duc d'Angoulême, son neveu. »

Le maréchal répondit qu'il l'avait vu à Saint-Sébastien. Le maire dit alors au maréchal que ses troupes séjourneraient dans les quartiers qu'ils venaient de parcourir.

Vint ensuite M. Labroue, adjoint au maire, avec M. Taffart de Saint-Germain, l'un des fondateurs de la garde royale; ce dernier, en me serrant affectueusement les mains, me dit qu'il avait passé deux nuits sans dormir.

Alors et dans le même moment, M. de Lur-Saluces, qui était là présent, s'adressant à moi, me dit : « Il faut que nous placions ici le drapeau blanc. » — « Et où voulez-vous que nous le prenions? lui dis-je. » — « Venez avec moi », me répondit-il; et il me conduisit dans une vaste salle où nous vîmes une grande quantité de drapeaux de diverses couleurs parmi lesquels nous en trouvâmes enfin un tout blanc que nous arborâmes tout de suite à une ouverture ronde qui était au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville. Cela fait, M. de Lur-Saluces me donna une poignée de mains et je revins chez moi.

Mais à peine y fus-je rendu que M. Boyer, premier vicaire général, vint me dire qu'il fallait convoquer le chapitre métropolitain pour 4 heures et disposer tout ce qui est nécessaire pour recevoir le Prince, ce que je fis alors et de mon mieux.

Enfin arriva l'heure désirée.

Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, à la tête de son chapitre, revêtu de ses ornements pontificaux, assisté de son premier vicaire général, M. Boyer, faisant les fonctions d'archidiacre, et de MM. Thierry et Morel, faisant les fonctions de diacre, se rendit à la porte principale de l'église métropolitaine pour y recevoir S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême.

A son arrivée, ce prince auguste baisa la croix avec respect, reçut l'eau bénite et l'encens. L'affluence considérable d'un peuple ivre de bonheur et de reconnaissance ne permit pas de faire usage du dais, mais

MM. Boyer et Thierry enveloppèrent le prince de leurs chapes et la foule enthousiaste le porta jusqu'au pied de l'autel où il se prosterna en vrai fils de saint Louis.

Aussitôt qu'on fut entré dans l'église, les cris cent mille fois répétés de « Vive le Prince!!! » firent dire au digne petit-fils du pieux roi ces mots remarquables : « Pourquoi n'est-on pas plus réservé dans ce saint lieu? »

Mgr l'archevêque lui exprima tout ce que l'auguste présence de S. A. R. faisait éprouver au clergé et aux fidèles de Bordeaux; il l'assura que que le roi ne pouvait avoir de sujets plus dévoués.

Quant à moi, j'eus l'insigne honneur d'être placé à la droite du prince avec un bougeoir à la main, pour l'éclairer pendant le chant du *Te Deum*.

Les membres du chapitre qui allèrent au-devant du prince sont :

Chanoines titulaires.

Boyer, I., vicaire général;
Desèze, L.-P., vic. gén.;
Delort, Pierre-Justin;
Morginier, Philip-Louis;
Moutardier, J.-P., vic. gén.;
Maurel, Barthélemy;
Véron, P.-A., vic. gén;
Thiéry, C.-B.-T., vic. gén.,
Espaignet, curé de St-André,
De Léobardy, François;
Morel, Gabriel;
Filhol, Philippe;

Abbé Faye.

Chanoines honoraires.

Parouty, Jacques;
Dinety, Pierre-Gabriel;
De Guyonnet, I.-I.-Eustache;
Perrier, Pierre;
Berreterot, François;
Losse, François;
Décube, François;
Radet, Gabriel;
Chaminade, Joseph-Guill.;
Velchmand, Pierre;
Barreau, Jean-Félix;
Dénucé, Martial-Marie;
Mélac, Jean-Guillaume;
De Mérignac;
Bournac, J.-Bapt.-Joseph;
Rauzan-Belille, David;

Couné, J.-Bapt.

Vicaires du chapitre.

MARTEGOUTE, J.-Antoine; BOISSARD, Antoine.

Sacristains de la chapelle.

MONGARDEY, Guill.-Joseph; LARNABÉ, Antoine.

Ce même jour, il me fut ordonné d'établir dans le Palais Royal une chapelle pour y célébrer la messe tous les jours; c'étaient les vicaires généraux et les chanoines titulaires qui étaient chargés de cet office, chacun à leur tour.

Le soir de ce même jour, je reçus de mon capitaine l'ordre d'aller monter la garde avec ma compagnie et je fus placé comme sentinelle à la porte des appartements du prince; j'eus le bonheur de le voir et de lui parler.

Il avait ouvert la porte de sa chambre, alors je lui présentai les armes; mais il me dit : Mon bon ami, je ne sors pas; il avait avec lui le comte de Damas. — « J'ai cru, me dit le prince, vous avoir aperçu hier; n'était-ce pas vous qui aviez un bougeoir à la main pendant le chant du *Te Deum* »; et il ajouta : Je désirerais entendre la messe demain dimanche à 8 heures.

Je fus relevé bientôt après et je rentrai chez moi...

G. MONGARDEY.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Ernest Labadie.
Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1918, in-8° de 420 p.

Voici un catalogue qui dépasse en intérêt tout ce que nous sommes accoutumés à retrouver dans les documents de ce genre. En effet, l'auteur, M. Mounastre-Picamilh, et il faut l'en féliciter, a profité de la vente de cette importante collection pour faire, en même temps que la nomenclature, un classement chronologique des impressions bordelaises, le premier, croyons-nous, et le plus important qui ait été effectué.

C'est là un instrument de travail qui rendra aux érudits et aux simples chercheurs les plus grands services, et nous sommes heureux d'en avoir enrichi notre bibliothèque.

La collection était très importante et M. Mounastre-Picamilh l'a classée dans quatorze rubriques différentes. Parmi les manuscrits, citons une collection de *Chartes de Guyenne*, 1295-1427, *Les registres secrets du Parlement de Bordeaux* (52 vol.), etc.

La typographie bordelaise débute par le premier volume imprimé à Bordeaux, en 1517, chez Gaspard Philippe (n° 50). Signalons aussi le deuxième ouvrage imprimé à Bazas chez Cl. Garnier, en 1530; une série très riche d'almanachs et annuaires bordelais, de journaux et revues de sociétés savantes, de fort nombreux ouvrages sur les patois et dialectes régionaux du Périgord, du Languedoc, de la Provence, comprenant de véritables raretés, dont le premier volume imprimé à Marseille (1644); une suite complète des œuvres d'auteurs bordelais, notamment Ausone, Montaigne et Montesquieu, représentés par leurs plus belles éditions; enfin une collection imposante de volumes et brochures sur l'histoire provinciale, la céramique, la numismatique, la photographie, l'imprimerie, bibliographie et bibliothéconomie.

On le voit, le champ était fort vaste. M. Mounastre-Picamilh a su présenter son œuvre d'une manière utile et durable.

Nous le félicitons chaudement et le remercions pour les nombreuses recherches qu'il épargnera aux érudits.

M. C.

Cap-Serbun, Labenne et Cap-Breton, par B. SAINT-JOURS, Dax-Labèque, 1918, in-8° de 168 pages.

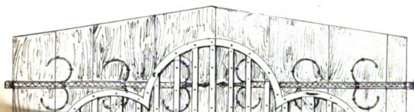
Continuant ses études sur les localités du littoral, M. Saint-Jours vient de nous donner un volume fort intéressant sur deux anciennes paroisses du pays landais : Labenne et Cap-Breton ; et dès les premières pages, on voit que l'auteur manie avec la même aisance les formules et les expressions géographiques.

Au cours des nombreuses explorations qu'il a faites dans les archives de Dax, de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever et même de Toulouse, il a rencontré de nombreuses pièces peu connues ou inédites, qui lui ont servi à établir son travail.

Nous n'analyserons pas entièrement ici l'ouvrage de M. Saint-Jours, préférant en laisser la primeur à nos collègues, mais nous appelons leur attention sur ce livre qui contient sur la région les renseignements les plus divers.

Citons au hasard la découverte de haches de bronze dans un tumulus, la fondation de la chapel'e de Bouret par l'Ordre du Temple ou de Malte, la reconstruction de l'église de Cap-Breton, les hospices et les pèlerinages, les fors et usages du pays, le pouvoir municipal et le pouvoir judiciaire, les nombreuses flottes marchandes équipées dans le port, enfin la rivalité de Bayonne qui finit par l'emporter après une lutte séculaire.

Le livre de M. Saint-Jours contient aussi la solution de Cap-Serbun, qui était tout simplement une petite chapelle et non une florissante paroisse ; c'est ce que l'auteur a démontré avec une autorité s'appuyant sur les meilleures sources. C'est là une œuvre saine, utile et durable.



TABLES

DES

COMPTES RENDUS, RAPPORTS, MÉMOIRES, NOTICES

ET PLANCHES

du XXXVIII[e] volume du Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux.

Table des procès-verbaux et mémoires.

Table des figures.

38.910. — Bordeaux, Imprimerie Y. CADORET, 17, rue Poquelin-Molière.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX